24ME ANNEE — MONTREAL, SAMEDI, 18 MARS 1899 — No 16

Les Maîtres de Poste sont priés d'une manière toute particulière, d'ouvrir tous les colis contenant plus d'un exemplaire du "CULTIVATEUR"

Postmasters are particularly requested to open all parcels containing more than one copy of the "CULTIVATEUR."

LE CULTIVATEUR

DOUZE PAGES. 34 COLONNES.

L. J. TARTE & FRERE, Propriétaires — ADMINISTRATION : 7[illegible] St-Jacques

Chambre d'Assemblée Législative

C'EST LE PEUPLE QUI GOUVERNE

Le Torysme, battu, écrasé, aux élections de 1896, a perdu sans cesse du terrain depuis.

Sur trente-six élections partielles qui ont eu lieu, une seule, celle de Simcoe-Est, a été remportée par les adversaires du cabinet Laurier. Et il est bien connu que cet échec a été un simple accident.

Il n'y a pas, dans les cercles politiques, un seul homme dont l'opinion vaille quelque chose qui ne sache qu'à cette heure le gouvernement est plus fort qu'il ne l'a jamais été.

Il jouit de la confiance publique dans toutes les parties de la Puissance.

Sir Charles Tupper, M. Foster et les autres meneurs torys, réalisent la situation aussi bien que nous.

En Canada, comme dans toutes les contrées qui jouissent du gouvernement responsable, c'est le peuple qui gouverne, au moyen de ceux qu'il choisit pour administrer ses affaires.

Le Toryisme entend qu'il n'en soit pas ainsi. Il a adopté comme programme—il n'y a aucun doute sur ce point — l'intervention, ou plutôt l'obstruction du Sénat, dans la politique du cabinet qui possède la confiance de la majorité de la Chambre des Communes et du pays.

La question qui se pose est donc d'une extrême clarté il s'agit de savoir si les contribuables, si les citoyens de la Puissance, continueront à jouir de leurs libertés constitutionnelles, ou si un corps irresponsable, composé d'hommes nommés à vie, il y a dix ans, il y a quinze ans, il y a vingt ans, aura le droit de se mettre au-dessus des volontés du corps électoral.

La lutte s'engage sur ce terrain.

Le ton de la presse tory indique qu'à la prochaine session, plus encore que durant les sessions précédentes, le Sénat se placera résolument en opposition à la Chambre des Communes et au Gouvernement.

Notre pays est entré dans une ère de prospérité et de développement, due en très grande partie à l'initiative éclairée des hommes aujourd'hui au pouvoir.

Le cabinet Laurier n'a hésité devant aucune des questions épineuses qui se sont présentées.

Nous sommes heureux, pour notre part, que le toryisme fournisse au parti libéral l'occasion de régler, une fois pour toutes, la situation politique, au point de vue des rapports et des pouvoirs de la Chambre des Communes, c'est-à-dire le peuple lui-même, et de la Chambre irresponsable, le Sénat.

Nos adversaires optent pour le corps irresponsable. Ils veulent faire du Sénat le maître des foules, le juge suprême, l'arbitre en dernier ressort des intérêts publics.

Le résultat du conflit qu'ils provoquent ne saurait être douteux.

La réforme proposée par sir Wilfrid Laurier n'a aux yeux de beaucoup de gens qu'un défaut : celui d'être trop modéré.

S'il y avait un plébiscite demain, la très grande majorité du peuple canadien se prononcerait pour l'abolition pure et simple du Sénat.

Et — espérons que personne ne se fait d'illusions sur ce point — et le peuple finit toujours par l'emporter.

Quand en Angleterre — où pourtant la Chambre des Lords est un corps autrement responsable que le Sénat du Canada — quand, disons-nous, la Chambre des Lords a essayé à s'opposer à la Réforme que la nation voulait réellement, et quand la Couronne elle-même faisait cause commune avec la Chambre des Lords, il est venu une heure où, si la Couronne et si la Chambre des Lords n'eussent pas cédé, et la Couronne et la Chambre des Lords eussent été balayées par une révolution.

Le parti tory est tombé aux mains d'un vieillard ambitieux et sénile et de quelques faiseurs, comme M. Hugh Graham, du "Star," et autres pantins de même valeur politique.

Il ne s'écoulera pas beaucoup de temps avant que nos adversaires n'aient appris d'une manière finale et définitive que c'est le parti libéral, que c'est sir Wilfrid Laurier et ses collègues qui ont été chargés de l'administration des affaires du Canada en 1896!

POURQUOI S'EST-IL ABSENTE?

L'absence de M. Bouffard dans les derniers jours de la session à Québec, ne nous dit rien de bon. Il aurait dû être à son siège pour répondre à la mise en demeure que voulait lui faire l'Hon. N. Marchand au sujet de la prétendue subornation des députés.

M. Bouffard a-t-il regretté d'avoir parlé? A-t-il eu peur de compromettre quelques-uns de ses amis? Ou n'a-t-il pas dit la vérité quand il a fait l'aveu que l'on sait?

Il y a quelque chose de pas correct dans l'absence intempestive du député de Montmorency.

L'EXPIATION

Sam Parslow et Cordélia Viau ont payé de leur vie, vendredi l'horrible assassinat de Isidore Poirier.

La justice des hommes est satisfaite.

L'expiation a été terrible, mais le crime avait été épouvantable.

L'échafaud de Ste-Scholastique comporte une leçon profondément poignante pour ceux qui s'engagent dans la voie du crime et il indique que les meurtriers ont à compter avec la Loi.

Nous avons traversé une série rouge, sanglante, depuis deux ans, mais il est à espérer que les pendaisons de Joliette et de Ste-Scholastique auront un effet salutaire.

Si la justice humaine a été implacable, par devoir et par conscience, il convient de croire que la justice de Dieu sera clémente et que les deux suppliciés de ce matin, ayant payé leur dette à la société, trouveront miséricorde devant le juge suprême.

LA QUESTION DU SENAT

Les journaux torys sont fort embarrassés par l'intervention des législatures d'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse dans la question de la réforme du Sénat, mais ils n'ont qu'à s'en prendre à sir Charles Tupper.

Lorsque sir Wilfrid Laurier exposa, à l'assemblée du Monument National, son projet de congrès pour détourner les conflits entre les Chambres, le vieux baronet déclara qu'il appartenait aux provinces seulement de demander la révision de la constitution de la Chambre Haute parce que celle-ci avait été créée pour leur sauvegarde.

Or, la Nouvelle-Ecosse et l'Ontario, sans doute pour être agréables à sir Charles, sont entrées en cause afin de faire savoir au gouvernement impérial que pour le bien du régime responsable au Canada la réforme du Sénat s'imposait.

La législature de la Nouvelle-Ecosse a voté une résolution dans ce sens par 30 voix contre 2 et celle d'Ontario l'adoptera aussi par une bonne majorité.

Comment se fait-il que le parlement de Québec n'a pas été saisi d'une proposition semblable, demandent quelques organes du torysme? C'est probablement pour éviter au Conseil législatif irresponsable, dont notre province est affligée, l'occasion et la satisfaction de repousser une résolution qui passerait à la Chambre populaire par 30 à 40 voix de majorité.

Notre Conseil législatif est modelé sur le Sénat, il est inamovible comme lui et comme lui il est tory. Quel vote pourrions-nous attendre de ce corps rétrograde et partisan comme l'autre, si ce n'est qu'un vote hostile?

Une chose est certaine, manifeste, irréfutable, c'est que l'opinion publique dans notre province est fortement en faveur de la réforme du Sénat et que notre Conseil législatif ne représente plus ni la pensée, ni les aspirations de notre peuple.

Les torys cherchent à faire croire que le mouvement de la réforme du Sénat est un accès de radicalisme et que nous voulons saper les assises de notre Constitution. Or, la proposition de M. Laurier est pleine de modération, elle n'attaque même pas le mode de nomination des sénateurs qui devrait être changé afin de mettre la Haute Assemblée d'accord avec l'esprit de notre système responsable et de lui faire prendre racine dans le peuple.

Nos adversaires se plaisent à affirmer que notre Sénat est une reproduction de la Chambre des Lords dans le jeu de nos institutions, mais nous leur dirons que tout récemment encore pendant que nous débattions dans la presse canadienne la question de l'irresponsabilité de notre Chambre Haute, le parlement impérial était publiquement saisi par M. Labouchère d'une proposition tendant à reviser la constitution de la Chambre des Lords. Cette proposition n'a pas été votée parce que les torys sont en majorité à Westminster, mais tous les députés libéraux sont en faveur d'une réforme de cette Chambre et les whighs, qui sont parmi les lords, sont eux-mêmes favorables à un changement, car ils comprennent que la Haute Assemblée d'Angleterre n'a toujours été et n'est encore rien autre chose qu'un puissant instrument aux mains du parti tory.

Comment peut-on nous reprocher notre campagne, quand il s'en fait une semblable en Angleterre?

Là-bas, ils veulent le gouvernement du peuple par le peuple, dans toute sa plénitude, c'est tout ce que nous voulons nous aussi, au Canada.

Et nous avons d'autant plus raison de nous attaquer à notre Sénat qu'il ne répond plus à l'esprit des Constituants de 1865 qui décrétèrent par l'article XIV des résolutions de la Confédération qu'il faudrait avoir égard aux droits des conseillers législatifs qui représentent l'opposition dans chaque province. "AFIN QUE TOUS LES PARTIS POLITIQUES SOIENT, AUTANT QUE POSSIBLE, EQUITABLEMENT REPRESENTES."

Le torysme a perverti le sens de nos institutions; il a pris le Sénat avec 36 libéraux et 36 conservateurs et nous l'a laissé en 1896 avec 8 libéraux et 73 conservateurs; il en a fait un corps de partisans aveugles, un asile d'éclopés, une chambre de résistance contre les libéraux.

LES PROVINCES ET LE SENAT

La question du Sénat passionne de plus en plus les esprits et fait le fond de toutes les polémiques de presse depuis quelque temps. Elle a soulevé un débat animé hier au Parlement de Québec, sur une interpellation de M. Gouin, et le gouvernement Marchand, parlant au nom de la majorité dans l'Assemblée législative et au nom du peuple qui l'a placé à la direction des affaires publiques, a déclaré catégoriquement qu'il approuvait le projet de réforme de la Haute Assemblée d'Ottawa, tel qu'exposé par sir Wilfrid Laurier et qu'il désirait un Sénat responsable.

L'hon. M. Marchand a avoué qu'il était malheureusement trop tard pour formuler des résolutions rendant la pensée des ministres qui ont parlé ainsi que la pensée de leurs collègues et de tous leurs partisans, mais, a-t-il ajouté, nous soumettrons cette question aux Chambres à la prochaine session.

Tout de même, l'expression d'opinion faite publiquement par M. Marchand et quelques-uns de ses collaborateurs démontre que notre province est heureuse de se joindre à la Nouvelle-Ecosse et à l'Ontario pour demander au gouvernement impérial de nous accorder au moins le congrès des deux Chambres en cas de conflit.

Nous ne sommes pas fâchés que des résolutions n'aient pas été présentées à cette session, car elles auraient été rejetées sans merci par le Conseil Législatif qui est lui-même un corps inamovible et irresponsable, une chambre à tout faire du parti tory.

M. Flynn a paru surpris, hier, de ce que le gouvernement provincial ait jugé à propos de dire son mot sur la question de la réforme du Sénat, mais sir Charles Tupper n'a-t-il pas proclamé qu'il appartenait aux provinces de réclamer d'abord, et non au pouvoir central. Puis, l'hon. M. Robidoux, avec son éloquence persuasive, lui a rappelé l'appui donné par le chef de l'opposition, il y a quelques années, en faveur du Home Rule.

La "Minerve", qui ne sait plus comment défendre la position ridicule prise par le parti tory sur ce problème de la Haute Assemblée faisait hier la remarque suivante qui paraît très innocente :

"Quand sir Charles Tupper demande, avec raison, que les provinces soient d'abord consultées sur une question qui tient si directement à leur sauvegarde, il entend que cette consultation soit faite par la voie de l'électorat et non par celle de législatures qui n'ont pas été élues sur cette question."

Oh, oh! Comment sir Charles peut-il exiger qu'on consulte l'électorat de notre province en 1899, sur une réforme qui touche à notre Constitution, quand les résolutions de l'Acte de Confédération furent adoptées en 1865 par le parlement de l'Union, sans que notre pays eut été consulté?

C'est le Parlement uni du Haut-Canada et du Bas-Canada qui a voté, sans l'assentiment préalable du peuple, les articles suivants de notre charte constitutionnelle :

Art. 6. Il y aura pour toutes les provinces fédérées une législature ou parlement général, composé d'un Conseil législatif (Sénat) et d'une Chambre des Communes.

Art. 8. Le Haut-Canada sera représenté dans le conseil législatif par 24 membres, le Bas-Canada par 24 et les trois provinces maritimes aussi par 24, dont 10 pour la Nouvelle-Ecosse, 10 pour le Nouveau-Brunswick, et 4 pour l'île du Prince-Edouard.

Art. 11. Les conseillers législatifs seront nommés à vie par la Couronne, sous le grand sceau du gouvernement général; mais ils perdront leurs sièges par le fait d'une absence continue de deux années consécutives.

Va-t-on prétendre maintenant qu'il n'appartient pas au parlement de l'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse, de dire que le Sénat de 1865 devrait être réformé?

Et depuis quand donc les représentants du peuple ne représentent-ils plus le peuple?

Quand les gouvernement des trois provinces se prononcent en faveur de la responsabilité de la Chambre Haute fédérale, ils ne prennent pas le peuple par surprise, car tout le pays savait assurément que les hommes au pouvoir à Toronto, à Québec et à Halifax faisaient activement partie de la vaste organisation politique qui mit la réforme du Sénat dans son programme à la Convention de 1893.

L'attitude des gouvernements d'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse est absolument correcte.

C'EST SUR LES CONSEILS DE SIR CHARLES

Le "Courrier du Canada" s'excite vraiment trop. Qu'a donc pu faire l'hon M. Marchand pour que notre confrère mette à contribution son arsenal de véhémences? Pourquoi M. Chapais crie-t-il si fort à l'esclavage, au scandale, pourquoi parle-t-il de fouet, de stigmate, etc?

Tout bonnement parce que, à la suite d'une interpellation et d'une motion d'ajournement de M. Gouin, le premier ministre et ses collègues ont déclaré qu'ils étaient en faveur de la réforme du Sénat et qu'il était opportun de mettre la Haute Assemblée d'Ottawa d'accord avec l'esprit du régime responsable.

Comment se fait-il, demanderont quelques torys encroûtés, qu'un Parlement provincial se mêle de cette question? Mais, lui répondrons-nous, c'est à la suggestion même de sir Charles Tupper que les gouvernements d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et de Québec ont manifesté leur opinion parfaitement arrêtée sur cette question. Il faut se rappeler qu'au lendemain de l'assemblée du Monument National, où M. Laurier émit ses pensées de réforme et son projet de congrès, sir Charles Tupper s'empressa de faire savoir publiquement au ministère fédéral, que le Sénat avait été constitué pour être la sauvegarde des provinces et qu'il appartenait à celles-ci d'abord de réclamer.

Aujourd'hui, que les provinces réclament, se prononcent contre l'irresponsabilité et l'inamovabilité du Sénat, et demandent la réforme constitutionnelle, les torys s'agitent et se choquent.

Pourtant, notre seul crime dans cette affaire est de suivre les conseils de leur chef.

Que faire pour contenter nos adversaires?

LA CAMPAGNE ANTI-FRANÇAISE

L'"Evening News" de Toronto est un des principaux organes torys de l'Ontario; c'est l'allié de la "Minerve" et du "Courrier du Canada" dans les luttes politiques.

Or, à l'instar du "Hamilton Spectator," du "Winnipeg Telegram" du "Mail & Empire" et des plus importantes feuilles du parti de Clarke Wallace, l'"Evening News" aime à manger du français.

La réponse de M. Laurier aux prohibitionistes est la plus fraiche occasion saisie par notre confrère pour nous manifester sa haine.

Lisez bien et relisez :

"Sir Wilfrid Laurier, in refusing the request of the prohibitionists, is not only arraying himself on the side of the minority, but is assuming that it is all right for the entire Dominion to be governed by the most backward province in the Dominion. It is only one more instance proving that the Dominion of Canada is ruled by the descendants of the conquered Frenchmen who were unwisely conceded lingual and religious privileges at the time of the conquest that should never have been granted."

TRADUCTION

"Sir Wilfrid Laurier, en refusant de se rendre à la demande des prohibitionistes, ne se range non-seulement du côté de la minorité, mais établit que le Dominion entier doit être gouverné par la province la plus arriérée du Canada. C'est encore là une nouvelle preuve que le Canada est dominé par les descendants des Français conquis et à qui furent malheureusement accordés, à l'époque de la conquête, des privilèges de croyances et de langue qui n'auraient jamais dû leur être octroyés."

C'est toujours la même tactique. Les torys d'Ontario spéculent sur les préjugés et les haines aveugles pour gagner du terrain aux prochaines élections et leurs efforts de chaque jour tendent à soulever l'opinion anglaise contre le Frenchman Lauriers.

Depuis 1896, jamais on a vu dans notre pays autant de concorde et de sympathie entre les divers éléments, entre les différentes provinces. Les rancoeurs des six années d'agitation ardente sur la question des écoles du Manitoba, les ressentiments à la suite de tant de luttes brûlantes, sont pour ainsi dire effacés et, sous la direction d'un ministère de progrès et de tolérance, le pays grandit et se développe d'une façon étonnante.

Cela ne fait pas l'affaire des fanatiques qui se sont armés de tout leur venin et de toute l'écume possible pour accomplir leur oeuvre détestable.

Qu'a donc fait M. Laurier pour s'attirer cette nouvelle explosion du "News"! Il a simplement écrit à l'association de tempérance que son gouvernement n'avait pu en venir à la conclusion d'imposer la Prohibition au Canada, puisque le plébiscite n'a pu montrer que 278,487 électeurs en faveur de ce mouvement sur une liste électorale de 1,233,849 votants.

Le "News" oublie que ce n'est pas M. Laurier seul qui a pris cette détermination de ne pas faire tyranniser la majorité par la minorité, mais que c'est le ministère lui-même, composé en majorité de ministres anglais.

Nous savons parfaitement que la grande masse de la population de langue anglaise ne se laisse pas guider par des journaux aussi intolérants que celui que nous avons cité, mais nous tenons à mettre en relief l'attitude constamment hostile des torys avancés, afin de bien faire comprendre à notre population que la province de Québec doit chercher de l'appui et des amis ailleurs que chez les alliés de M. Bergeron et de M. Nantel, ailleurs que chez les Clarke Wallace et les Hugh John Macdonald.

UNE PROPOSITION DE REPARATION

Un juge anglais de la Nouvelle-Ecosse vient d'émettre dans un journal de Halifax l'opinion que le gouvernement de cette province, successeur d'une façon plus ou moins directe de ceux qui persécutèrent les malheureux Acadiens, devraient faire amende honorable pour les mauvais traitements, les concussions, la spoliation et la mort et l'exil des ancêtres non coupables d'une partie notable de la population néo-écossaise. Il demande qu'on vote une résolution, déplorant et condamnant les mauvais traitements infligés et de plus votant une indemnité de 50,000 piastres qu'on affecterait à la reconstruction du collège Ste-Anne, brûlé en janvier dernier.

Cette proposition fait honneur au civisme, à l'esprit de droiture et de justice, au patriotisme généreux de celui qui l'a faite et nous n'avons aucun doute que son adoption scellerait pour toujours le pardon du martyre de tout un peuple et la réconciliation vraie des deux nationalités dans les provinces maritimes.

L' "Evangéline," l'excellent organe des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, fait à ce sujet les commentaires suivants, empreints de l'amertume et de la mélancolie de vieux chagrins:

"Ce principe de réparation nous l'acceptons, nous l'approuvons comme tout acte de repentir doit être reçu et la nation acadienne pardonnera le mal enduré, la calomnie vieille de cent ans dont on l'a noircie, elle pardonnera tout, car le reste lui importe peu si l'honneur est sauf.

Victime de la foi jurée, il est temps qu'on cesse de les accuser de trahison : paisibles gens de la glèbe chassés de leurs fermes prospères par les Anglais d'alors qui se sont enrichis de leurs dépouilles et se sont assis à leurs foyers, il est temps que les descendants de ceux qui ont profité du crime en manifestent leur repentir pour se laver de l'accusation de complicité et reçoivent leur pardon de la bouche des fils des spoliés que touchent leur générosité de sentiments, avec qui ils vivent sur le même pied d'égalité, ayant au coeur les mêmes aspirations nationales, tous parfaitement unis dans la même loyauté.

Cette réhabilitation quoique tardive nous est due, nous la demandons comme des fils ont réclamé qu'on enlevât la tache du nom de leurs pères innocents.

Quant à la question d'indemnité, elle est plus difficile à aborder. Qui indemniserait-on? Les spoliés ont disparu; leurs descendants peuplent tous les rivages d'Amérique. Du reste, des millions ne suffiraient point à payer l'injustice de l'exil et le vol de leurs foyers. Il faut donc remise absolue de cette belle vallée d'Annapolis et de Grand Pré qui furent à eux; contre le fait accompli il n'y a plus de remède et le pardon qu'ils accorderaient en retour de leur réhabilitation nationale serait général; il couvrirait toutes les offenses.

Cependant si le gouvernement accordait 50,000 dollars pour la reconstruction du collège Ste-Anne comme preuve palpable de bonne volonté et témoignage matériel de l'acte réparateur, nous serions apaisés et même nous nous considérerions coupables de montrer plus longtemps de l'amertume.

Le collège Ste-Anne a fait grand bien au pays, il est en ce moment comme l'incarnation de la nation acadienne dans la Nouvelle-Ecosse; c'est par lui et en lui qu'un acte réparateur frapperait davantage et les fils des victimes et les descendants généreux qui auraient ce collège à montrer, monument tangible d'une faute ancienne noblement expiée et effacée."

DEGOUTES DE LA PROHIBITION

Dans la campagne de presse qui a précédé le plébiscite sur la prohibition au Canada, nous avons souvent cité l'état de démoralisation et d'hypocrisie où le Maine en était rendu avec sa prétendue tempérance forcée et nous avons cité des chiffres et des faits établissant qu'il se buvait proportionnellement plus de boisson à Portland, à Biddeford, à Lewiston, à Bangor, enfin dans tout l'Etat que dans le Massachusetts où le commerce de liqueurs est réglementé. Nous avons exposé aussi alors qu'il se faisait un fort mouvement dans le Maine pour mettre la prohibition de côté et nous voyons avec satisfaction que ce mouvement prend plus de consistance et d'importance de jour en jour.

Voyez ce qui vient de se passer à Portland aux élections municipales de mardi. Sur 7,395 votes qui ont été enregistrés, les candidats de la prohibition n'en ont obtenu que 167.

C'est un écrasement formidable, n'est-ce pas?

Le "Witness" devrait trouver matière à réflexion dans le résultat de ce scrutin et expliquer comment il se fait que le Canada devrait se mettre sous le joug de la prohibition quand les pays qui ont fait une longue expérience de ce système veulent s'en débarrasser.

PAS DE LOI PROHIBITIVE

Réponse de Sir Wilfrid Laurier à la Dominion Alliance

Qui demandait la suppression de la fabrication et de la vente des alcools au Canada

Toronto, 11.—L'échevin Spence, secrétaire de la "Dominion alliance" a reçu de sir Wilfrid Laurier, la réponse du gouvernement à la requête par laquelle l'alliance demande l'introduction au Canada de mesures prohibitives de la vente et de la fabrication des alcools, par suite du plébiscite de l'automne dernier.

Voici la traduction de l'épître de sir Wilfrid Laurier :

A l'échevin F. S. Spence, Toronto.

Cher Monsieur Spence. — Dans l'entrevue que les délégués de la "Dominion alliance" ont eue, avec le gouvernement, l'automne dernier, dans l'intention d'obtenir le vote de mesures prohibitives comme conséquences du plébiscite, ils basaient leur prétention sur le fait que la majorité des votes donnés était favorable au principe de la prohibition.

A cette époque, les chiffres n'étaient pas encore exactement connus.

Les chiffres officiels que nous possédons aujourd'hui, nous indiquent que 278,487 électeurs ont voté "oui" et 264,571 "non" sur la question posée.

Quand les chiffres officiels ont été publiés, les adversaires de la prohibition ont trouvé que la différence, entre la majorité et la minorité, était tellement insignifiante qu'il y avait parité de voix et que par conséquent, il n'y avait pas lieu, pour le gouvernement, de prendre part pour l'une ou pour l'autre opinion.

Le gouvernement ne partage pas cette manière de voir.

Il est d'avis que la manière la plus équitable de considérer la question, est de ne s'occuper que du vote donné en faveur de la prohibition, sans tenir compte des votes émis contre elle.

Considérée sous cet aspect, la question nous apparaît ainsi : le corps électoral canadien auquel la question a été soumise compte 1,233,844 votants. De ce nombre, moins de 23 p. c., c'est-à-dire un peu plus du cinquième, ont affirmé leur foi dans les principes de prohibition.

Si nous tenons compte du fait que le but du plébiscite était de prouver que le peuple était de coeur avec les partisans de la prohibition, qui le prétendaient et qui affirmaient que le vote leur serait favorable, si la question était posée, dépouillée de toute considération secondaire, il faut admettre que la fin n'a guère répondu à l'attente des prohibitionnistes et que le peuple canadien ne s'est pas déclaré prêt à adopter leurs idées.

D'un autre côté, vous-mêmes et d'autres, vous avez prétendu devant nous que le vote était relativement considérable, si on tenait compte du fait, que la campagne a été menée par les amis de la tempérance sans dépenses et sans l'agitation ordinaires des élections politiques.

Je n'ai pas alors nié cette affirmation, je ne la révoque pas encore en doute ici aujourd'hui.

Je ferai remarquer seulement que l'honnêteté du vote n'a pas souffert de l'absence de ces causes d'excitation et que même si de pareilles causes avaient pu augmenter la majorité, sa force morale n'y aurait rien gagné.

Je me permets de soumettre à la principe suivant à votre réflexion et à celle des membres de la "Dominion Alliance", qui considèrent que la prohibition est le moyen le plus efficace de supprimer les maux de l'intempérance : Aucun résultat heureux ne pourrait découler d'une mesure qui serait imposée à un peuple pour satisfaire moins de 23 p.c. de l'électorat.

Il ne serait non plus d'aucune utilité d'entrer ici en discussion sur les nombreux points secondaires développés devant nous.

Mon but est uniquement de vous informer que dans notre opinion, l'expression de la volonté populaire, telle qu'elle a été enregistrée au bureau de votation ne représente pas une proportion suffisante d'électeurs favorables à la prohibition pour autoriser la présentation d'une mesure de prohibition par le gouvernement aux Chambres.

J'ai l'honneur d'être

Cher Monsieur Spence,

Très sincèrement à vous,

(Signé). WILFRID LAURIER.

Ottawa, 4 mars 1899.

La réponse du premier ministre sera discutée mardi, à une réunion du comité de l'"Alliance", convoquée dans ce but en cette ville.

CONTRE LA REFORME

La grande loge des orangistes de l'ouest d'Ontario a adopté une résolution contre la réforme du Sénat, alléguant que "c'est un mouvement canadien-français". Histoire de soulever les préjugés des fanatiques.

Sir Charles Tupper, dont le jeu est éternellement double, a laissé entendre ici à nos compatriotes qu'il ne fallait pas toucher au Sénat parce qu'il était la sauvegarde de la province de Québec.

Nos adversaires ont une politique pour l'Ontario et une politique pour Québec. C'est ni plus ni moins que de la fourberie.

EXECUTIONS PRIVEES

Les journaux de tout le pays commentent l'exécution de Ste-Scholastique et s'accordent à déclarer que les pendaisons devraient être strictement privées. On ne devrait admettre, disent-ils, que les officiers de la justice, les avocats des condamnés, les représentants des deux gouvernements et les reporters "bona fide".

Une proposition dans ce sens exclusif sera probablement déposé devant les Communes, à leur session prochaine.

CHRONIQUE

Je lis dans un journal français : "Après l'homme, qu'il y a de plus élégant à Paris, en ce moment, c'est le chien.

Le chien du monde, le chien qui se respecte, est un gentleman de sa race. Il possède un trousseau complet, y compris le paletot de sicilienne blanche, bordé de cygne, qui après lui avoir servi de toilette nuptiale fera ses sorties d'Opéra.

Ne riez pas : les chiens parisiens vont au théâtre. Je ne vous nommerai pas la directrice, — la femme du directeur, si vous préférez —d'une de nos scènes du boulevard qui réserve toujours une place dans sa loge pour le petit compagnon à quatre pattes de son existence.

Les toutous bien élevés vont au Bois en équipage, ont parfois leur couvert à table, et aident leur maîtresse à recevoir durant ses five o'clock. Bien appris, ils font accueil aux amis un peu délaissés, oubliés dans le brouhaha du salon trop plein. Ne vous étonnez pas alors, s'ils ont des costumes variés, des paletots à col médecis, des mouchoirs brodés à leur chiffre dans la pochette du pardessus, des bijoux pour le cou, pour les pattes, des bredeloques au collier et des bracelets avec devises, célébrant leur fidélité.

Un autre animal est très en vogue : c'est le chat.

Celui-ci plus rebelle à la parure, se prête en revanche très volontiers aux soins de son corps. Il aime le peigne, sollicite le coup de brosse, et ne répugne pas au bain complet. Ce n'est plus vrai qu'il a peur de l'eau! Il préfère les ablutions parfumées à son antique nettoyage au moyen de sa langue rugueuse. Les angoras de luxe dont la santé éxige des soins, ont reconnu que d'avaler leurs poils était une mauvaise hygiène de leur estomac. Sur leur cou très touffu, ils supportent volontiers un noeud seyant à leur teint, ou un collier orné de grelots argentés.

Une petite publication très connue dans un certain cercle, organise en ce moment une sorte de numéro-concours dédié à la gloire du chat. Jamais, depuis qu'elle a fait des numéros spéciaux, elle n'a obtenu une approbation aussi spontanée, tant de la part des lecteurs que de celle des collaborateurs. Et cependant, pour prix unique du tournoi en l'honneur de la gent féline, elle donnera... Devinez.....

Un chat vivant!"

—o—

Les cours de l'Etat du Kentucky ont eu à décider, dernièrement un singulier procès.

Un certain M. Smith a poursuivi une mademoiselle Jones quelconque pour la somme de $401.80. Elle avait été sa fiancée, et l'état de compte qu'il lui présentait, indiquait qu'il avait dépensé pour elle $75.00 d'abord pour une bague, $6.50 en bonbons, $34.50 pour des billets de théâtre et des voitures.

Magnanimement, il ouvrait un crédit à Mlle Jones pour dix repas qu'il avait pris chez la mère de sa fiancée, repas qu'il évaluait à 50 cts chacun.

Mlle Jones ne se laissa pas prendre au dépourvu par cette armée formidable de chiffres.

Elle fila un contre-accompte, pour me servir de l'argot du métier, qui devait jeter dans l'ombre la créance de l'ex-fiancé.

On y voyait la somme de $13.50 pour un extra de gaz et $15.00 pour du charbon dépensé dans la cheminée du salon les soirs que M. Smith venait veiller. Puis, il y avait les chapeaux d'opéra, les gants, un costume de promenade achetés aux seules fins de plaire au prétendant, sous oublier les cent deux heures consacrées à amuser M. Smith et qu'on avait évaluées au taux de 50 cents l'heure.

Vous voyez que le cas est assez embarrassant, et les juges se grattent l'oreille, paraît-il, ne sachant au juste que décider.

La morale que les amoureux doivent retirer de cette histoire, nullement faite à plaisir, est la nécessité qu'il y a de garder des petits livres de comptes dans lesquels ils pourraient enregistrer, heure par heure, l'emploi de leur temps et les dépenses quotidiennes.

On ne sait jamais ce qui peut arriver.

—o—

Il y a présentement à New-York, un homme atteint d'une étrange maladie.

Depuis que le monde est monde, il n'a été signalé que vingt cas de ce genre, et le cas dont il est fait mention actuellement, est le seul qui existe.

Figurez-vous un homme qui se voit tous les jours graduellement, mais sûrement devenir singe. Déjà ses mains, ses pieds et sa figure sont ceux d'un singe. Le Polonais, car l'individu, ainsi affligé, appartient à cette nationalité, ne ressent aucune douleur, si ce n'est que la mâchoire inférieure projetant d'une façon plus qu-anormale, rend l'usage de ses dents tout à fait impossible.

Jusqu'ici, l'intelligence du malheureux ne semble pas avoir souffert, mais la paralysie semble imminente et d'un jour à l'autre, on peut s'attendre à le voir succomber. La mort dans ces conditions serait une bienheureuse délivrance.

Ce cas extraordinaire crée, il est superflu de le dire, une grande sensation dans certains cercles médicaux.

FRANÇOISE.

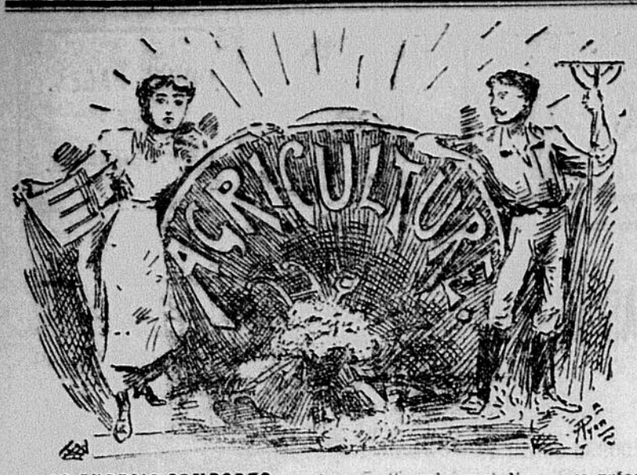

LES ENGRAIS COMPOSES

Choix et avantages

Pour retirer de la terre des produits abondants, nous sommes obligés de lui restituer dans de larges proportions, les éléments fertilisants, nécessaires à la nourriture des végétaux, et enlevés au sol par les récoltes antérieures. C'est là une vérité sur l'importance de laquelle il est inutile d'insister, puisqu'elle n'est plus contestée.

Toutefois on a encore trop de tendance, dans nos campagnes, à ne fournir au sol qu'un seul élément, l'azote, la plupart du temps, et à ne pas se préoccuper des autres, tout aussi nécessaires, que l'engrais soit employé comme complément ou comme adjuvant du fumier.

Pourtant, plusieurs éléments font souvent défaut à la fois, et il est à remarquer,—l'expérience l'a prouvé,—qu'aucun, pris isolément, ne produit tout son effet, si les autres sont absents. Ce sont donc généralement des engrais différents qu'il faut donner à la terre, pour obtenir des résultats rémunérateurs.

Le fumier, engrais principalement employé, contient du reste, les principes fertilisants les plus importants : l'azote, l'acide phosphorique et la potasse. Mais on ne saurait affirmer qu'il apporte ces différents éléments de fertilité dans les proportions exigées par les récoltes. Suivant le cas, les uns y sont tantôt plus abondants qu'il n'est nécessaire, alors que les autres y sont par trop rares. Par contre, dans une formule d'engrais, on peut facilement faire entrer les matières fertilisantes dans les proportions voulues, augmentant celles dont les plantes ont un plus grand besoin, et diminuant celles qui ne sont utilisées qu'en petites quantités.

Au triple point de vue pratique, économique et rationnel, l'emploi de pareils mélanges est donc plus avantageux que celui du fumier. Ces simples considérations justifient pleinement, croyons-nous, l'emploi des engrais composés.

Si, par exemple, disposant d'une certaine quantité de fumier, vous trouviez la fumure constituée par l'apport de cet engrais insuffisante, il vous est facile de la compléter rationnellement par un mélange approprié et au sol et à la plante.

Ne disposez-vous pas du tout de fumier ? Un engrais composé, bien fait et dans lequel les éléments fertilisants se trouveront dans des proportions déterminées et appropriées au sol et à la récolte, vous donnera tout autant de satisfaction que la meilleure des fumures au fumier de ferme, à cette différence près, que le fumier porte à la terre une plus grande quantité d'humus que les engrais commerciaux, fussent-ils même fabriqués avec des matières organiques animales.

Mais comme le fumier de ferme revient à intervalles déterminés et donne ainsi au sol la quantité d'humus suffisante pour l'entretien de ses qualités physiques et chiniques, l'inconvénient n'est pas aussi grave qu'on pourrait le supposer. Il le deviendrait si, au lieu de matières organiques, on apportait régulièrement et annuellement, des engrais azotés purement minéraux, tels que le nitrate de soude.

Ceci dit, pour montrer l'utilité des engrais composés : voyons, maintenant, sur quoi doit être basé l'établissement d'une formule d'engrais. Ce faisant, nous répondrons en une seule fois, à de nombreuses demandes qui nous sont adressées journellement, concernant le choix et l'emploi des engrais de commerce.

—o—

Nous devons également rendre au sol ce qui en a été emlevé par les plantes.

Or, les principaux éléments dont le végétal a absolument besoin, c'est-à-dire l'azote, l'acide phosphorique et la potasse, se rencontrent dans les végétaux, dans des proportions faciles à évaluer. Il ne faut pas faire abstraction de la composition du sol et subordonner tout à la composition du végétal.

Etablir une formule générale devant s'appliquer à chaque récolte déterminée, c'est ne tenir aucun compte de la composition chimique du sol qui est cependant et qui restera, même dans la culture intensive, le vrai réservoir des matières fertilisantes.

Cette réflexion est absolument juste et nous sommes persuadé qu'il ne faut pas appliquer tous les principes fertilisants en même proportion dans toutes les terres.

Si, par exemple, se basant exclusivement sur la composition de la plante, on applique à la culture du blé, un engrais complet, on déterminera inévitablement la verse, dans le cas où le sol contiendrait déjà de l'azote assimilable en quantité suffisante.

Toutefois, nous devons faire remarquer que la composition du sol est essentiellement solidaire de la formation géologique : ceci a été victorieusement démontré par M. Bernard, directeur du laboratoire agronome de Cluny qui a établi que lorsqu'il existe un certain rapport entre la craie et l'acide phosphorique, ce rapport est presque toujours constant pour toutes les terres d'une même formation géologique.

Or, dans bien des départements, la formule d'engrais peut varier également en raison des cultures et des apports d'engrais antérieurs.

Les engrais composés sont donc excellents, mais, à la condition que l'agriculteur ne donne au sol, par ces engrais, que les matières fertilisantes nécessaires pour compléter utilement le stock des matières assimilables dont la plante a besoin pour se développer normalement et produire abondamment.

Il y a là une question de raisonnement et d'appréciation des plus délicates, mais qu'il n'est pas impossible au praticien observateur, de trancher approximativement.

Disons qu'à l'encontre de ce qui a été écrit par des savants en renom, il n'est pas nécessaire qu'il y ait équilibre entre les principes fertilisants contenus dans un engrais composé. Cela ne serait vrai que si l'on ne se préoccupait que de la composition des plantes, abstraction faite de la richesse naturelle et acquise du sol.

—o—

Les formules d'engrais que l'on trouve dans le commerce, varient de composition, et il est facile d'en faire un choix judicieux, en se basant sur les données que nous venons de développer.

Ainsi que nous le disions au début de cet article, on a un peu trop généralisé l'habitude de considérer l'azote comme le seul élément indispensable aux plantes. Cependant, il ne faut pas oublier que l'acide phosphorique joue un rôle considérable dans la production intensive. Il active la maturation des plantes, il provoque l'accumulation du sucre dans les betteraves, de la fécule dans les pommes de terre, et il atténue utilement les effets de l'azote. Ce principe, sans le secours du premier, provoque une végétation herbacée très vigoureuse, la verse même, mais favorise peu la production du grain. On doit donc faire une large place à l'acide phosphorique dans les engrais composés. On peut la faire d'autant plus large, cette place, toutes considération sur la composition du sol et de la plante laissées de côté, que d'abord ce principe coûte beaucoup moins cher que l'azote et qu'ensuite, il ne se perd pas, comme celui-ci dans le sous-sol.

Si une partie de l'acide phosphorique donné en excès n'est pas absorbée par la plante, du moins cette partie profitera aux récoltes futures. Au point de vue économique, il n'y a donc pas autrement à regretter d'employer l'acide phosphorique en proportions relativement grandes.

En année comme celle que nous traversons, alors que l'hiver a été très doux, la végétation se trouve être aussi luxuriante que possible, c'est l'acide phosphorique qui manque le plus. Aussi, s'inspirant de cette idée, la Société Coopérative s'est-elle mise à fabriquer du superphosphate azoté dont nous attendons les meilleurs effets.

Ce superphosphate azoté, outre qu'il apporte l'acide phosphorique assimilable en aussi grande proportion et à un prix aussi avantageux que le superphosphate, contient une certaine quantité d'azote organique dont l'emploi ne peut donner que d'excellents résultats.

Rompant avec notre réserve accoutumée, nous n'hésitons pas à recommander aux cultivateurs qui désirent employer de l'acide phosphorique et des engrais azotés minéraux, de donner la préférence au superphosphate azoté.

Nous croyons inutile de revenir sur nos préférences en faveur de l'azote organique qui fournit l'azote assimilable au fur et à mesure des besoins de la plante. C'est une raison pour laquelle nous aimons à le recommander comme base de la fumure.

Evidemment, le nitrate peut être employé avantageusement, mais ce n'est toujours qu'un adjuvant auquel il sera facile, en tous cas, d'avoir recours, puisqu'il s'emploie en couverture, si l'on voit que la fumure azotée fournie par l'engrais composé que nous préconisons, n'est pas suffisante.

Quant à l'acide phosphorique, il s'assimilera tout aussi facilement que celui du superphosphate puisque, comme lui, il est soluble dans l'eau et le citrate, et donnera des résultats plus grands, croyons-nous, puisque ses effets seront liés aux effets simultanés de l'azote qui l'accompagne.

Cet engrais peut être utilisé pour les cultures de printemps. Il peut même être employé en couverture pourvu que son épandage soit suivi d'un coup de herse. C'est ce qui se pratique pour le blé qui demande à être rhabillé.

A ce propos, retenons que dans l'épiage et la floraison, le blé assimile 70 p. c. de la quantité totale d'acide phosphorique dont il a besoin. Si le sol est pauvre en acide phosphorique, l'addition d'engrais phosphatés au printemps est d'autant plus utile, toutes choses égales d'ailleurs, que le sol est plus riche en azote et, partant, la végétation herbacée plus active. C'est le cas pour cette année.

L'emploi seul du nitrate, qui apporte en une fois une quantité relativement considérable d'azote assimilable, peut nuire énormément à la récolte, bien que celle-ci ait encore besoin pour arriver à son complet développement, d'une certaine quantité d'azote.

L'acide phosphorique — du superphosphate azoté préviendra la verse, s'il s'agit de céréales, activera la maturité, qu'il s'agisse de telle ou telle plante, provoquera l'accumulation du sucre dans la betterave, tandis que l'azote organique qui l'accompagne, fournira au fur et à mesure les besoins de la plante, l'élément azoté qui est nécessaire à cette plante jusqu'à sa récolte.

—o—

Les formules d'engrais ont rencontré dans quelques auteurs très autorisés, des adversaires sérieux. On leur a reproché, du reste, de donner à certaines maisons malhonnêtes, l'occasion de prélever d'énormes bénéfices sur le cultivateur. Nous avons été les premiers, dans ce journal, à le constater et à le regretter. Mais n'y aura-t-il pas toujours des gogos ?

Dans tous les cas, nous observerons qu'il n'est pas facile de tromper celui qui connait le prix de l'unité d'azote, d'acide phosphorique et de potasse et, il faut bien le déclarer et s'en féliciter, les cultivateurs incapables de reconnaitre qu'ils sont trompés sur la valeur d'un engrais, sont de plus en plus rares.

Quelques-uns recommandent la fabrication des engrais composés à la ferme. L'agriculteur, pour ce faire, doit choisir les engrais simples, d'après leur richesse en éléments utiles et d'après les cours du moment.

Ces engrais se présentent sous des formes assez différentes, et il n'est pas précisément facile de les incorporer les uns aux autres, de plus, le cultivateur n'est pas toujours très fort en chimie, et il peut risquer de commettre de graves erreurs et de mélanger des produits qui ne doivent pas être alliés sous peine de déperdition d'éléments utiles, etc. Nous croyons donc que les formules toutes faites sont très utiles.

Elles sont utiles, d'abord au petit cultivateur, que les relations et les connaissances souvent insuffisantes ne peuvent mettre à même de composer une formule. Elles sont utiles également au gros cultivateur dont le temps est compté et qui ne peut pas toujours procéder au mélange de ses engrais. D'ailleurs, pour faire ces mélanges, il faut toute une organisation et ils ne seront jamais aussi bien faits que si on procède sur de grosses quantités.

En outre, l'emploi en gros, des matières premières, procure un bénéfice dont le cultivateur peut profiter indirectement.

Les formules d'engrais sont excellentes, répétons-le, pourvu qu'elles soient bien exécutées et que le prix n'en soit pas exagéré. Il est du reste facile de s'assurer que les éléments fertilisants contenus dans les engrais composés ne coûtent pas plus cher que lorsqu'ils se trouvent isolés dans des engrais simples.

Le tout est de **s'adresser à des maisons honnêtes.**

LES ELEVEURS DE VOLAILLES

L'assemblée annuelle de l'Association des Eleveurs de volailles de Montréal, a eu lieu jeudi après-midi, à l'arsenal Victoria, sous la présidence de M. A. F. Dawes.

Les officiers dont les noms suivent, ont été élus pour l'année courante : A. F. Dawes, président; S. R. Clendinneng, 1er vice-président; G. Gravel, 2me vice-président; G. C. Philpot, 3e vice-président; secrétaire-trésorier, J. P. Cullen, 214 rue St-Jacques, Montréal.

Comité exécutif, A. McD. Drummond, Harry Dunn, A. M. Radley, G. C. Binning, James Ainslie, E. L. Gnaedinger, Fred. Robinson, W. Gallagher, E. H. Merrill et J. C. Smart.

Auditeurs: S. R. Clendinneng et E. L. Gnaedinger.

Il a été décidé de tenir la prochaine exposition du 17 au 22 janvier inclusivement de l'année 1900.

L'on a voté des remerciements au maire et aux échevins de Montréal, pour avoir accordé un octroi de $100 à l'association.

Cette année l'exposition a eu lieu dans l'Est de la ville, pour la première fois, et les visiteurs ont été quatre fois plus nombreux que l'année dernière.

Les Canadiens-Français ont pris un grand intérêt au développement de cette industrie, et l'association a le droit d'être satisfaite des résultats obtenus.

POUR LE KLONDYKE

Un parti de neuf mineurs, tous du comté de Rimouski, sous le commandement de M. Séverin Beaulieu, de la Pointe au Père, qui a déjà passé plusieurs années dans la région du Yukon, est arrivé à Montréal hier soir, en route pour le Klondyke. Voici les noms des braves qui l'accompagnent :

MM. Séverin Beaulieu, Pointe au Père, Adhémar Lavoie, Pointe au Père; Adalbert Bauville, Pointe au Père; Zéphirin Lavoie, Pointe au Père; Joram Beaulieu, Cedar Hall; Tobie Théberge, Rivière Blanche; Jos. Lévesque, Beaurivage; Clovis St-Amant, Cédar Hall, et Arthur Bourgouin, Petit Métis.

Les hardis voyageurs ont pris le train à destination de Vancouver, cet avant-midi, à 11 heures, à la gare Windsor. De Vancouver ils se rendront à Seattle par eau, puis aux passes du Cheval Blanc, d'où ils atteindront Dawson. Ils comptent arriver au terme de leur voyage, à la fin de mai.

Conformément à une entente intervenue entre le département de l'agriculture de la province de Québec et l'honorable ministre de l'agriculture de la Puissance, une série d'assemblées doit être tenue dans cette province, où les industries laitières, de fromageries et autres questions intéressant les cultivateurs seront discutées : une de ces assemblées sera tenue à Longueuil, le 17 mars courant, à deux heures de l'après-midi et tous ceux qui prennent intérêt dans ces questions sont invités à s'y rendre pour entendre les personnes d'expérience qui y adresseront la parole et en même temps pour y exprimer leur propre manière de voir sur la matière.

Par ordre,

M. JOS. NICHOLSON

Guéri du rhumatisme par les Pilules de Dodd pour les rognons

Son médecin avait dit qu'il serait toujours infirme—Des amis lui ont persuadé d'essayer les Pilules de Dodd pour les rognons—Maintenant il est fort et bien portant.

Montréal, Mars 10.—Les poseurs de fils à l'emploi de la Bell Telephone Co., sont obligés d'endurer les rigueurs du froid, de l'humidité, des caprices du temps, dans l'accomplissement de leur travail.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que ces hommes souffrent grandement du rhumatisme. Mais il y a lieu de se réjouir de voir que leurs souffrances ne sont pas tout à fait aussi intenses maintenant qu'auparavant, et qu'elles diminuent de jour en jour.

Ce résultat est dû à l'usage que font ces hommes des Pilules de Dodd pour les rognons. Plusieurs d'entre eux ont reconnu que le rhumatisme ne saurait se rencontrer chez ceux qui sont fortifiés par ce remède populaire. L'expérience de M. Joseph Nicholson est typique, et dans la déclaration suivante, il se fait l'écho des sentiments de la majorité de ses co-employés.

M. Nicholson dit : "J'ai souffert du rhumatisme durant plus de six ans. De temps en temps, j'ai été obligé de prendre le lit, et je ne pouvais mettre un pied sur le plancher, sans avoir de l'aide. Mon docteur m'a dit que je serais toujours infirme.

Un jour, un de mes compagnons de travail m'a conseillé de faire usage des Pilules de Dodd pour les rognons. Je ne fis pas attention à son conseil, lorsque quelque temps plus tard, M. R...., de la rue St-Denis, me dit que les Pilules de Dodd pour les rognons, me guériraient, et qu'il s'engageait de tout payer, si elles ne me guérissaient pas. J'en achetai une boîte, et commençai à en faire usage, et en quelques jours, j'en ressentis le bon effet. Trois boîtes m'ont guéri. Je marche maintenant sans ma canne, que je vous enverrai, si vous voulez. Je suis fort et bien, et n'ai jamais de douleurs, grâce aux Pilules de Dodd pour les rognons. Ce que les Pilules de Dodd pour les rognons ont fait pour M. Nicholson, elles le feront pour vous.

Le Liniment Minard fait disparaître les pellicules des cheveux.

PREFET D'YAMASKA

St-Elphège, 13.—M. Joseph a été élu préfet du comté d'Yamaska à la session du conseil de comté, le 8 du mois courant.

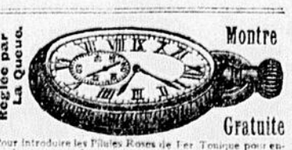

Montre Montée et Réglée par La Queue. Gratuite

Pour introduire les Pilules Roses de Ter Tonique pour enrichir le sang, pour les personnes pâles, la faiblesse chez les femmes, les maladies de foie et des rognons, la nervosité, la débilité générale, **GRATUITEMENT** une montre plaquée en or 14 k pour dames ou messieurs, magnifiquement gravée, tenant bien le temps, garantie pour 5 ans. Les Pilules contient 50c la boîte, $5 60 pour 2 boîtes. Envoyez ce montant et vous recevrez 6 boîtes et la montre, en écrivez pour particularités. C'est une offre de bonne foi. **The Dr. Weston Pill Co.,** 356 rue Yonge, Toronto, Ont.

Agent pour Montréal
C. STARKMAN, 11 rue des Jurés.

CAUSERIE AGRICOLE

LES VIGNES

Essex, Ont., 4.—Malgré la série des années mauvaises pour les vignerons, bon nombre d'entre eux semblent garder quelque espoir d'un avenir meilleur pour le prix du raisin. Ceux-là sont à l'oeuvre en ce moment pour la taille de leurs vignes. Quelques-uns cependant ont arraché tout ou partie de leurs plantations.

Il serait long d'énumérer les causes nombreuses de ce ruineux malaise où sont tombés en si peu d'années, les vignerons, malgré la protection contre les vins étrangers. Nous disons ruineux malaise, parce que dans les conditions actuelles de la vente du raisin, le vigneron perd en chiffres ronds pas moins de dix piastres par tonne vendue. Une tonne de raisin entraîne de 25 à 30 piastres de frais, de production, au bas chiffre. La vente de 15 à 18 piastres la tonne n'est-elle pas une ruineuse spéculation, la pire du genre agricole! Et le vigneron s'y soumet, et il vend le jus de son raisin, à moins de trois centins la quarte, et ensuite va à la taverne, à l'hôtel payer cinq centins, un coup de whiskey ou un verre de bière. Après cela, tirez le rideau. Chez lui, le vigneron boira une sorte de piquette, sans regret du vin vrai qu'il a livré à vil prix, faisant par là les bonnes affaires du vinificateur.

Pas de vente, par d'écoulement pour le vin, telles sont les plaintes formulées de toutes parts. Oui, si l'on considère que le peuple canadien ne consomme, en moyenne, qu'environ une demi-quarte de vin par individu. C'est la plus faible proportion de consommation entre tous les peuples de l'univers. Malheureusement, nous nous rachetons de cette infériorité par l'usage des boissons fortes, et nous occupons sous ce rapport un rang beaucoup trop élevé.

C'est un malheur, car nous pouvons produire le vin, l'introduire plus largement dans la consommation de table en lieu et place de la bière et de toutes autres boissons fortes. Les pays vignobles sont incontestablement les moins désolés par l'ivrognerie.

Parmi les causes qui arrêtent l'introduction du vin pour l'usage des établissements publics et des familles privées, on peut citer, en première ligne la chèreté relative du vin comparée au prix du raisin. En effet, comment expliquer les motifs pour lesquels le vin ne se vend pas partout au prix même de la bière? Les prix de revient de ces deux boissons n'offrent pas une différence sensible. Mais on allèguera que nos populations de refusent à laisser la bière, le whiskey pour le vin, n'en ayant ni l'habitude, ni le goût. Ces prétextes ne sont pas plausibles, pas soutenables. Nous avons meilleure opinion du bon sens et même des bons goûts de nos consommateurs de boissons fermentées. Sans crainte de nous avancer trop, nous prétendons que si dans tous les hôtels, les auberges, et même dans toutes les familles privées, le vrai bon vin du pays pur de toute falsification, y était livré au même prix que la bière, en moins de deux ans les vins auraient pris aux trois quarts le montant de la consommation générale de toutes les boissons fermentées. Et l'ivrognerie en subirait certainement une sérieuse et louable décroissance.

Nous comprenons qu'en prônant cette sorte de révolution dans la consommation publique et privée, les fabricants de bière et de whiskey, en prendront alarme. Ils s'émoustilleront, alléguant qu'ils payent de grosses taxes à l'Etat pour le monopole qui leur est accordé. Admettons les intérêts et de l'Etat et des heureux privilégiés. Nous disons heureux, quand on considère les colossales fortunes si vite amassées par les spéculations sur les bières et les whiskey. Faut-il n'envisager que les intérêts de quelques capitalistes, sans tenir compte des tristes conséquences de l'abus des boissons fermentées, bière et de whiskey.

Certainement un plus accessible usage du vin diminuerait celui des boissons fortes, et par là les revenus de l'Etat par l'excise. Mais quels malheurs ne résultent-ils pas de la lépreuse ivrognerie ? Pour en faire le calcul, il faudrait compter tout ce que coûtent à l'Etat, à la société, aux familles, les assassinats, les frais des procès qui s'en suivent, les aliénés, les orphelins à secourir et à pourvoir, autant de taxes imposées directement ou indirectement, par l'ivrognerie, se montant à plus de dix fois celles que recouvre l'Etat pour l'excise, jointes aux bénéfices des spéculations sur la bière et le whiskey. Une grande question d'économie sociale s'offre en solution devant les pouvoirs publics et devant la société, au sujet des mesures à prendre en faveur de la substitution des boissons fortes par le vin, mesures beaucoup plus efficaces que ne le pourraient être les lois les plus sévères en faveur de la prohibition, qui agite si mal à propos l'esprit inquiet de nos populations.

—o—

Nos grands froids sont tombés comme par enchantement. Nous avons eu tout à coup des journées de printemps. Mais le sol reste gelé à plus de trois pieds de profondeur. Il faudra du temps pour un dégel à fond. Une nouvelle couche de neige nous est revenue subitement, donnant raison à l'adage du feminier: St-Mathias "24 février" refait la glace ou la casse.

On serait heureux que cette deuxième neige nous favorisât de sa présence pour une quinzaine de jours.

L'ouvrage, si rare, revient enfin sérieusement. L'ouvrier n'a plus d'inquiétude à trouver de l'occupation. A bien des places on n'attend plus que le retour de la bonne saison pour ouvrir grand nombre de travaux.

On assure que les fortes gelées n'ont pas endommagé la floraison favorable des pêchers.

NOUVELLES DU NORD

La cour des Magistrats à Labelle et St-Jovite

Deux braconniers condamnés à huit jours de prison

Mercredi dernier, nous avons eu ici une session de la cour des magistrats sous la présidence de M. A. F. Carrier. Plusieurs causes ont été entendues, entre autres celle de M. J. A. Authier contre H. Chartier. Il s'agissait de contestation d'élection de conseiller pour L'Annonciation. Cette cause est prise en délibéré ; jugement en sera rendu le 22 courant.

Une autre cause intéressante a été celle de H. Chartier contre D. Charbonneau, pour dommages et intérêts. Jugement a été rendu contre le défendeur pour $20 et les frais, $60 environ.

Plus de 250 personnes assistaient aux séances qui ont duré toute la journée, ce qui a été une bonne aubaine pour le village.

M. le magistrat est parti à 5 heures pour St-Jovite où il présidera l'ouverture de la cour aujourd'hui. Une trentaine de causes y seront entendues.

Ste-Agathe, 10. — Les nommés Boisclair et Renaud ont comparu devant le Dr Ed. Grignon, juge de paix, pour infraction à la loi de chasse et de pêche. Tous deux ont été condamnés à huit jours de prison commune. L'huissier F. Loiseau est allé, ce matin, conduire les deux prisonniers à Ste-Scholastique.

CE N'EST PAS UN CAS D'EMPOISONNEMENT GENERAL

Nous, soussignés, consentons à garantir ces préparations aux pharmaciens en détail, quand ils achèteront le Remède Sauvage de Smith contre le rhumatisme et pour les rognons, le "Cough Syrup" et le "Grippe Killer." Nous garantissons ces remèdes aux conditions suivantes: Vous vendrez le Remède Sauvage de Smith contre le rhumatisme et pour les rognons en garantissant la guérison de tout cas de rhumatisme par l'usage de six bouteilles, quelle que soit la durée de cette maladie. Au cas où l'acheteur ne serait pas guéri il devra vous présenter une déclaration assermentée devant un juge de paix, déclarant qu'il n'a pas été soulagé par l'usage de ce remède. Vous lui rendrez l'argent et nous enverrez la déclaration assermentée et nous vous retournerons votre argent. Le Cough Syrup et le Grippe Killer est garanti guérir tout cas de toux ou de grippe, excepté la consomption, par l'usage d'une bouteille; le prix n'en étant que de vingt-cinq cents, une déclaration assermentée sera pas exigée, une note de la personne qui en a fait usage servira.

LYMAN, KNOX & CIE.
KERRY, WATSON & CIE,
LYMAN, FILS & CIE.

"How to see the point and place it"

La prononciation sans les règles de la grammaire

Un livre de quarante pages qui enseigne la ponctuation rapidement par l'exemple. Nombre de personnes qui ont étudié les grammaires anglaise, latine et grecque sont des ponctuateurs très peu soigneux. Ce livre est indispensable à tous les écrivains. On gaspille du temps à apprendre les règles et les exceptions qui sont vite oubliées. Aussi, règles pour l'emploi des lettres majuscules, italiques et manuscrites pour la publication. Par la poste, vingt cents; relié en toile, 40 cents.

LACONIC PUBLISHING CO.,
25 fev—6m 123 Liberty St., N. Y.

Tout homme peut devenir un parfait constructeur

Un livre de $3 pour $1 seulement

"Palliser's American Architecture," ou "Every Man a complete Builder," par Palliser, Palliser et Cie, les architectes dont la réputation est universellement la meilleure. Comment on construit une maison. Soyez votre propre architecte. Il n'y a pas un constructeur ou aucune personne ayant l'intention de construire ou intéressée de quelque autre façon qui puisse se dispenser de ce livre. C'est un ouvrage pratique et le livre le meilleur, le moins cher et le plus populaire relatif à la construction qui ait jamais été publié. Près de 400 dessins. Il contient 104 pages de 11 pouces par 14, donnant des plans, des élévations, des perspectives, des descriptions du coût de la construction et des instructions pour la construction de plus de 70 cottages, villas, etc., différents, coutant de $800 à $6,500, ainsi que des granges, des écuries, des écoles, des salles publiques, des églises et autres, bâtisses publiques. Ce livre vous fera économiser des centaines de piastres si vous vous disposez à construire, et sera apprécié par les hommes de profession, les ouvriers, les étudiants et les chefs de familles. Broché, avec beaux couverts de papier, franco sur réception de $1; relié en toile $2. Envoyez vos commandes à

LACONIC PUBLISHING CO.,
25 fev—6m 123 Liberty St., N. Y.

...Faites Usage Du...

MAIS A ENSILAGE D'ULRICH

Mammouth Blanc,
Géant Prolifique,
Jaune Dent,
Leaming amélioré.

E. R. ULRICH & FILS
Springfield, Ill.

Demandez à votre fournisseur des échantillons et des certificats. 25 fev 4 f

GRATIS!

Nous donnons cette belle montre avec chaine et médaillon pour la vente de deux douzaines de Mèches Whitelight à dix cents chaque. *J'en donne quinze demandé.* Ecrivez, et nous vous enverrons es Mèches franco avec notre grande liste de primes. Quand vous aurez vendu les mèches, envoyez nous l'argent et nous vous enverrons immédiatement la montre sans frais. Des centaines de personnes ont gagné de belles montres en travaillant pour nous, pourquoi n'en feriez-vous pas autant? En écrivant, mentionnez ce journal.

WHITELIGHT WICK CO.,
TORONTO, CAN.

FOURNITURES POUR LA BASSE-COUR

Incubateurs et éleveuses Cyphers, les meilleurs sur le marché, sans égaux, garantis pour l'éclosion. Humidité pas nécessaire, ventilation parfaite; employés par tous les principaux aviculteurs du monde.

Machines pour les os, hache-trèfle, trèfle alimentaire, écailles de mica. De fait, tout ce qui se rapporte à la basse-cour.

16 variétés de poules de races modèles. Oeufs pour faire couver, à la couvée ou au cent.

Faites-nous savoir ce dont vous avez besoin.

Treize ans dans ce genre d'affaires. Je puis vous donner satisfaction.

C. J. DANIELS.
221 Rue River, Toronto. 15-4

Questions et Réponses

Quest.—Quel est le Grand Tonique fin de siècle ?
Rép.—Le **BROMA.**

Quest.—Quelle est d'après vous, la préparation supérieure ?
Rép.—Le **BROMA.**

Quest.—Quelle est cette médecine incomparable ?
Rép.—Le **BROMA.**

Quest.—De tous les médicaments en usage, lequel est le plus souvent recommandé par les médecins ?
Rép.—Le **BROMA.**

Pour...

Toutes les maladies du Sang et des Nerfs, Faiblesse générale, Anémie, Tuberculose, Ménonhagie Epuisement Nerveux, Suppression des règles, douleurs dans les reins, dans le dos, ou dans le côté, Maladie du Foie, Scrofule, etc, etc.

4 18 1

GRAINES

LA PLUS GRANDE MAISON DU CANADA POUR LE COMMERCE DES GRAINES SUR COMMANDES PAR LA POSTE

Graines en paquets Chacun semble parler de notre splendide offre de 12 paquets de grandes dimensions valant d'ordinaire 5 cents le paquet, pour vingt-cinq cents. Nous avons fait les plus grands efforts pour faire baisser les prix le plus possible sans sacrifier la qualité. Le résultat parle pour lui-même comme bien vous le savez, et le chiffre des ventes depuis le commencement a été plus que satisfaisant.

FAITES VOTRE CHOIX

12 variétés pour 25 cents

Livrées à n'importe quel bureau de poste. L'argent sera rendu si l'on n'est pas satisfait.

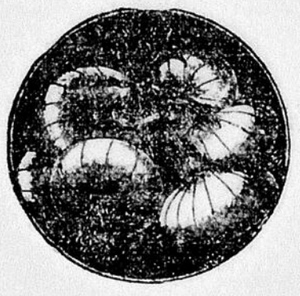

No 18—Oignons Jaunes Danver

LEGUMES

FAITES LA COMMANDE PAR NUMERO

1. Betteraves éclipses rondes.
2. Betteraves Egyptiennes rondes.
3. Choux Winningstadt.
4. Choux, Fottler's Brunswick.
5. Carottes, semi-longues, écarlates de Danver.
6. Carottes, écarlates coeur de boeuf ou Guérande.
7. Concombres, Chicago Pickling.
8. Concombres longs verts.
9. Céleri Doré, blanchissant seul.
10. Sauge.
11. Sarriette.
12. Marjolaine.
13. Laitue, nonpareil. (chou).
14. Laitue, Denver market (frisée).
15. Melon muscué, extra hâtif Hackensack (muscade).
16. Melon d'eau hâtif du Canada.
17. Oignons, gros, rouges Wethersfield.
18. Oignons, jaunes, Globe Danver.
19. Panais, Hollow Crown.
20. Radis Français, pour le déjeuner
21. Radis roses, Gem, extrémité blanche.
22. Courge, Hubbart
23. Tomates extra hâtives Atlantic.
24. Tomates champion naines.

FLEURS

25. Asters, mélangé
26. Mignonnette, — de senteur.
27. Pensées, mélangées.
28. Pétunias mélangés.
29. Capucines de Pérou grandes mélangées.
30. Pois de senteur, sans mélanges.
31. Fleurs des champs mélangées, pour jardins.

GRATIS Pourvu que ce coupon soit détaché et nous soit renvoyé avec la commande de 12 paquets pour 25 cents (mandat poste ou monnaie) nous ajouterons un paquet de nouveaux œillets des neiges, du prix de 15c. Tous frais payés pour les souscripteurs de ce journal.

NOUVELLES BETTERAVES A SUCRE DANOISE

Pour la nourriture des vaches laitières. Remarquée pour ses qualités étonnantes au point de vue de la production du beurre.

Employée exclusivement par les beurriers et laitiers danois, de réputation universelle.

De belle forme et de couleur splendide.

Elle produit beaucoup et est facile à récolter. Essayez-la. Envoyez votre commande aujourd'hui.

¼ de livre, 20c ; ½ livre, 30c ; la livre, 50c ; 5 livres, $2 25. Franco.

NOUVELLE AVOINE BLANCHE DANOISE

Quarante tiges ont été produites par un grain ; 760 grains sur un simple épi.

La récolte citée ci-dessus semblerait incroyable si elle n'était pas certifiée par le témoignage de témoins oculaires et la déclaration assermentée de cultivateurs bien connus.

Paille forte et dure, grain gros et brillant. Livre, 20c ; 4 livres, 50c, franco boisseau, $1 ; 10 boisseaux, $9 50 ; sacs, 18c chaque extra.

Adressez toute commande à **WM. RENNIE, Toronto.**

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX ET ENGRAIS CHIMIQUES

pour toutes les espèces de grains, les pommes de terre, le tabac, etc.

Manuel, liste des prix et toute information gratis sur demande.

The Standard Fertilizer & Chimical Co. Ltd.
Smith's Falls, Ont.

10-13 R. I. BRODIE, Gérant

Nos Graines sont Garanties

Et notre assortiment comprend tout ce qu'il y a de mieux en graines de **Jardins** et de **Légumes, Graines** et **Plantes de Fleurs, Mil, Trèfle,** et graines de semence.

Notre catalogue illustré sera envoyé gratis sur demande.

Wm. EWING & CO. Marchands de Graines, 142 McGill. 11f8 3ms

TOUS L'AIMENT

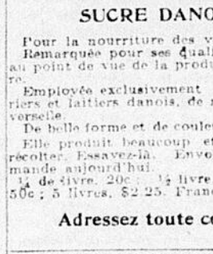

M. Jas. H. Peters de Moosomin, Assa, écrit : "Ayant vu annoncé le **Crochet Sous Sol de Vessot** je m'en suis procuré un, et tous ceux qui l'ont vu fonctionner l'ont trouvé **excellent.** L'effet en fut apparent à chaque rang."

Le journal "Farming" publié à Toronto, ajoute : "Le témoignage de M. Peters en faveur de cet instrument ne fait que confirmer ce que nous en connaissions déjà."

Demander la circulaire, ainsi que pour les MACHINES A MOUDRE.

Adressez

S. Vessot & Cie,

MANUFACTURIERS,

12 oct 6 m JOLIETTE, Qué.

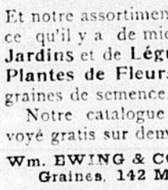

H. JOHNSON

Importateur et Exportateur

— DE —

Fourrures et de ...Peaux Crues

Paye le plus haut prix du marché. On demande des consignations. Express payé

494 RUE ST-PAUL Montréal.

N B.—Aussi les plus hauts prix payés pour LA CIRE D'ABEILLES ET LE GIN-SENG 1 oct 1898 1 a

FICELLE D'ENGERBAGE

SISAL, - MELANGE, - MANILLE PUR

On demande des agents pour la Province de Québec.....

Ontario Binder Twine Co,

124 Rue Front Ouest, - Toronto, Ont.

25 fev 8 f

Machine à faire les clotures gratis, et fil de fer au prix du gros.

Pour faire connaître dans les nouvelles localités les meilleures clôtures qui existent, nous donnons une machine à faire les clôtures et une licence gratis à toute personne achetant des matériaux pour 100 perches de clôture. "Diamond Grip" la clôture la plus forte et la meilleure qui existe

Ecrivez sans retard à la ....

Canada Fence Co., London, Ont.

4 18 11 18 25 8 15 22

LE MANITOBA

Offre des avantages spéciaux aux personnes qui cherchent à se créer un chez-soi et veulent cultiver le blé, ou se livrer à l'industrie laitière ou l'élevage. Il n'y a jamais eu pour les colons une époque aussi favorable qu'à présent pour se choisir une terre là-bas.

Aidons les Canadiens à demeurer au Canada.

Pour informations complètes, cartes, brochures gratuites, etc., écrire à

C. H. JEFFERYS

Agent d'Emigration du Gouvernement Manitobain,

30 Rue York, Toronto

28 Janv. 1 an.

LE MOULIN A VENT en ACIER "STAR"

Galvanisé après sa construction complète. Un tiers de plus en pesanteur que n'importe quel autre.

GRUES en acier galvanisé à 4 po eaux.
GRUES en acier galvanisé à 3 poteaux.
POMPES en fer et en cuivre.
POMPES foulantes et aspirantes.
POMPES à l'épreuve de la gelée pour puits, réservoirs, tuyaux en fer et matériaux pour aqueduc.

Demandez le catalogue E.

The Bailey Donaldson Co.,

1 Rue St-Pierre, Montréal.

"The Seamstress"

Machine de haute qualité, bras élevé, pourvu des dernières améliorations ; aucune machine ne lui est supérieure. Tous les accessoires sont en acier. Vendue avec une garantie pour 5 ans. Pas d'argent. Nous vendons directement et comptant aux clients aux prix de la fabrique.

Demandez le catalogue F.

The Bailey Donaldson Co.

1 Rue St-Pierre, Montréal.

Quillet 15

NOUVEAU SINISTRE MARITIME

Le "Castilian," de la ligne Allan, echoue sur les recifs de la Nouvelle-Ecosse

LES PASSAGERS ET L'EQUIPAGE SAUVES

Yarmouth, N. E., 13. —On a reçu hier, par téléphone de Turket Wedge, la nouvelle que le nouveau et magnifique steamer de la compagnie Allan, le "Castilian" s'était échoué sur le Gannet Rock en vue de la côté de Yarmouth. On a immédiatement envoyé des remorqueurs à son secours.

Hier après-midi le premier officier McAffrey et le caissier Stewart sont arrivés ici en voiture. Ils avaient débarqué à la Petite Rivière.

Le navire en détresse est le plus nouveau et le plus grand steamer de la ligne Allan. Il a été construit à Belfast, en Irlande, par MM. Workman & Clark, et a fait son premier voyage en février dernier. Il jaugeait 14,850 tonneaux. Il était parti de Portland, Me., samedi à 1 h. p. m., en route pour Liverpool, avec une cargaison de 160,000 minots de blé et de quelques trois mille à quatre mille tonnes de provisions diverses d'Ontario, fromage, viandes fumées etc. Il portait 18 chevaux, 282 têtes de bétail et 400 moutons. La liste des passagers comprend 20 passagers de cabine, 8 de seconde et 22 d'entrepont.

Durant la nuit le temps était brumeux et l'on avançait tranquillement, cherchant avec soin les bouées et les autres signaux de la côte.

Tout à coup on aperçut les recifs que le navire ne tarda pas à frapper tranquillement, si tranquillement que la secousse ressentie ne fut pas assez forte pour réveiller les passagers. Il était alors 3:40 heures, dimanche matin. Il n'y a pas eu de panique et tous les ordres ont été exécutés avec sang-froid et promptitude. On fit machine en arrière mais le navire ne peut se dégager. C'était le moment de la marée basse et après avoir constaté que le travail des machines ne servait à rien, le capitaine décida d'attendre le jour pour demander du secours. La mer était comparativement calme. Le charpentier du bord fit rapport que l'eau avait envahi les deux compartiments d'avant et toutes les chaloupes furent tenues prêtes, mais il n'y avait pas de danger immédiat.

Vers 5 heures, le premier officier et le caissier furent envoyés porter la nouvelle à la côte. Ils débarquèrent à la Petite Rivière et furent conduits immédiatement à Tusket-Wedge où ils se mirent en communications téléphoniques avec William Law & Co., agents locaux de la ligne Allan, qui envoyèrent des remorqueurs au secours du Castilian sans retard. Le capitaine Barrett, maître du navire, était auparavant sur le Parisian. Il est commodore de la flotte Allan. Le Castilian en était à son premier voyage. Il avait un tonnage enregistré de 8,800 tonnes. Il était arrivé de ce côté de l'Atlantique il y a 10 jours, faisant escale à Halifax pour se rendre de là à Portland y prendre la cargaison énumérée plus haut.

Plus tard. — Les remorqueurs sont retournés à Yarmouth hier soir amenant les 50 passagers qu'il y avait à bord du Castilian. Le capitaine Barrett et l'équipage sont demeurés sur le steamer. On dit que le Castilian est perdu complètement. Outre les compartiments de l'avant, la chambre des machines est inondée. Cependant les chances de sauver la cargaison sont bonnes jusqu'à présent. Le temps cependant est toujours brumeux et une forte bise soulève la mer. Le steamer City of Ghent est parti ce matin pour le lieu du sinistre dont la nouvelle a créé une grande excitation à Halifax et à Yarmouth. C'est l'avis général que les chances de sauver le navire et la cargaison sont extrêmement douteuses. Le Castilian valait environ un million de dollars : il n'était assuré à aucune compagnie régulière, la ligne Allan ayant un système particulier d'assurance. Le capitaine de l'Aberdeen, le steamer du gouvernement, a reçu l'ordre de se rendre à Gannet Rock au secours du navire en détresse. Le capitaine du Halifax, arrivé hier soir de Boston, rapporte que le courant était exceptionnellement fort dans la Baie de Fundy, samedi soir. Voilà qui a sans doute contribué beaucoup au désastre du Castilian.

Une dépêche subséquente nous annonce que les remorqueurs "Wanda" et "Latour" sont revenus du lieu du sinistre avec tous les passagers et la plus grande partie de l'équipage du "Castilian". G. W. B. Moody, agent des Lloyd, à Yarmouth, qui se trouvait sur le "Wanda", a déclaré que le steamer est une perte complète.

Le capitaine Barrett et 14 hommes d'équipage sont restés sur le navire naufragé. Un remorqueur se tient à distance pour leur porter secours si nécessaire.

Le capitaine et le premier officier le pont. Quoique la cérémonie fut conduite d'après le rite catholique, tous les marins et les passagers y ont pris part. Tous se sont accordés à dire que c'était la cérémonie religieuse la plus imposante à laquelle ils avaient assisté.

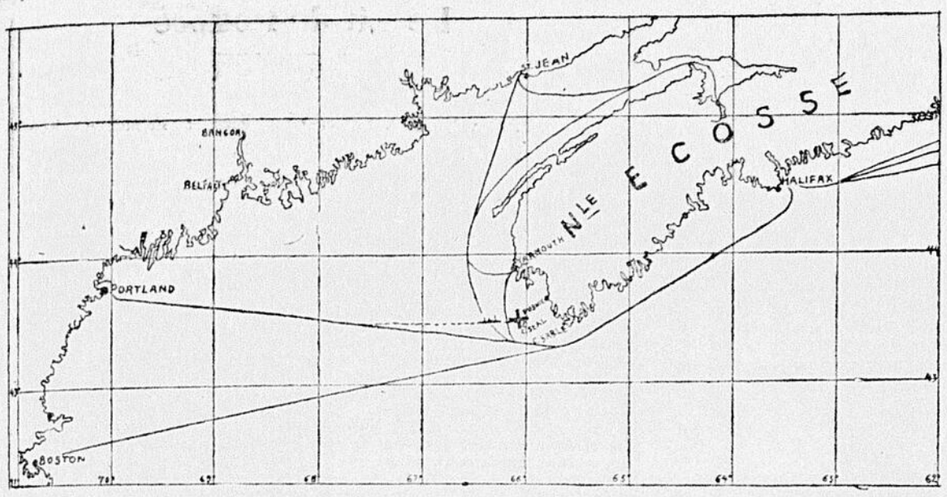

Carte indiquant l'endroit où le "CASTILAN" a fait naufrage.

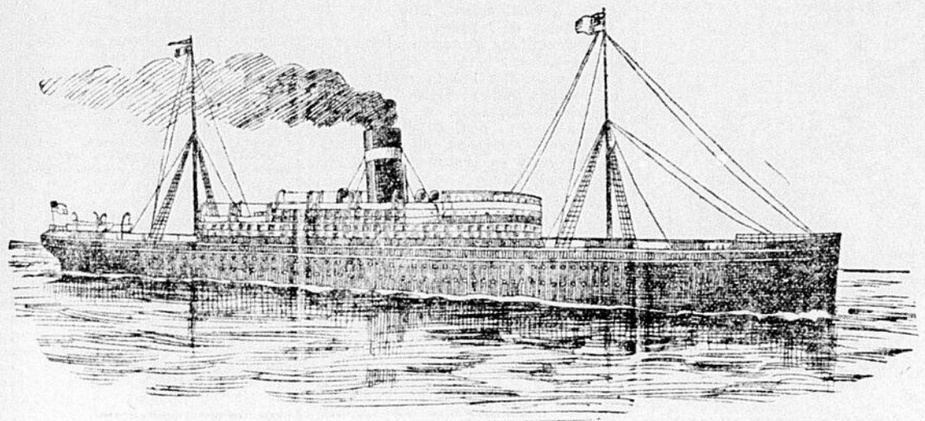

Le "CASTILAN", le nouveau steamer de la Compagnie Allan, qui vient de se briser sur un rocher, près de Yarmouth, N.E.

LA CARGAISON

Portland, Me., 13.—Le "Castilian", qui s'est échoué près de Yarmouth, N. E., était parti d'ici à 1 h. p. m., samedi. Le navire lui-même est évalué à $700,000 et sa cargaison se chiffrait dans les $450,000. Cette dernière était la cargaison la plus importante que les messieurs Allan avaient expédiée de ce port.

RECIT D'UN PASSAGER

Un des passagers de cabine a dit hier soir qu'il dormait lorsque le steamer a touché fond. Le choc l'a réveillé, mais il a cru d'abord que le navire avait été frappé par une vague. C'est quelques instants plus tard que le capitaine J. J. Riley, un vieux loup de mer, qui a navigué autrefois pour la compagnie Allan et qui, maintenant représente la compagnie d'assurance maritime Wamhelm, est venu à sa cabine et lui a dit tout bas : "Nous sommes sur un récif, mais il n'y a pas de danger immédiat. Le capitaine Riley a promis de l'avertir ainsi que les autres passagers qui étaient tous endormis. Il lui a dit cependant qu'il ferait mieux d'empaqueter ses effets et de se tenir prêt à quitter le navire. On a pris toutes les précautions possibles pour éviter une panique. On a servi un lunch. Au petit jour, une chaloupe a été envoyée à terre et des signaux de détresse ont été faits, mais ce n'est que le lendemain soir que des remorqueurs sont venus sur la scène. Le bruit de l'hélice a causé quelque anxiété et une partie de l'arbre de couche qui passe par le grand salon et la chambre de musique s'est brisé, causant des dommages à la boiserie. Plus tard, le plancher du salon a été éventré. On attribue cela au fait que l'eau qui avait envahi l'un des compartiments de l'avant, avait fait fermenter le grain.

Toute panique cependant, a été prévenue par le sang-froid et la discipline. Il laissait peine de voir jeter par-dessus bord les moutons morts. Un grand nombre de ces derniers s'étaient noyés lorsque l'eau avait envahi le compartiment d'avant. Pendant l'après-midi, on a lancé des chaloupes à la mer, et on a indiqué à chacun des passagers la place qu'il devait occuper.

Pendant l'avant-midi, le révérend Archibald Douglas, missionnaire Jésuite, qui revenait du Nord-Ouest canadien, a tenu un service religieux sur

Le Liniment Minard guérit la névralgie.

COLONISONS L'OUEST

Mgr Langevin demande un bureau de renseignements

Pour les colons de langue française

Mgr Langevin vient d'adresser la lettre suivante à M. Théo. Bertrand, secrétaire de la société de Colonisation de Saint-Boniface.

Mon cher Monsieur Bertrand,

Votre invitation d'assister à une réunionôde la Société de Colonisation de Saint-Boniface me fait grand plaisir, parce qu'elle indique un mouvement sérieux dans le sens du progrès, et je regrette de ne pouvoir y assister.

Jamais le moment a été plus favorable pour amener des colons au pays, et j'ai l'âme navrée quand je songe qu'un si grand nombre de nos compatriotes comprennent si peu les immenses avantages qu'offrent le Manitoba et le Nord-Ouest, à tous ceux qui veulent établir une nombreuse famille. On le reconnaîtra plus tard, mais il sera trop tard ! ! Combien vont chercher au Klondyke la fortune qui va fuir devant eux et qu'ils auraient trouvée dans le sol manitobain.

Comme le gouvernement fédéral se donne beaucoup de peine pour augmenter la population et qu'il fait même venir, à cette fin, de l'extrémité de l'Europe des peuples étrangers, je ne doute pas qu'il ne soit disposé à favoriser l'émigration de nos compatriotes qui sont tout près de nous dans l'Ouest américain, et auxquels il suffit de tendre la main en les aidant à venir. Le projet de M. l'abbé J. B. Morin dans ce sens, est admirable et sa réalisation serait une source de richesse pour le pays.

Il me semble que c'est le moment de profiter de la bonne volonté du sinou de la France et de la Belgider notre part de protection. Il nous faudrait un bureau de renseignements pour les colons de langue française qui peuvent nous venir du pays voisin ou he la France et de la Belgique. Il y a là une lacune considérable, et nous avons souvent entendu des plaintes à ce sujet. Je suis convaincu que l'habileté et le bon vouloir ne manquent pas au département d'immigration à Winnipeg, mais il faudrait du renfort.

De notre côté, il faut déployer une grande activité et établir des branches de la Société de colonisation dans chaque paroisse, afin d'aider les colons déjà établis et d'en faire venir d'autres. Je puis vous promettre que mes prêtres se feront volontiers "missionnaires colonisateurs" dans un but religieux et patriotique, comme plusieurs l'ont déjà fait avec tant de succès dans le passé.

Veuillez me croire,

Votre tout dévoué,

ADELARD, O. M. I.
Arch. de Saint-Boniface.

A NICOLET

Decès de Mme Narcisse Hubert

Nicolet, 13.—Le 8 du courant, à l'âge de 62 ans, est décédée Elise Beaubien, épouse de M. Narcisse Hubert, citoyen marquant de cette ville. Madame Hubert était un de ces caractères doux, affables, s'attirant l'affection de tout le monde. Les époux Hubert n'eurent jamais d'enfants,mais comme leur charité ne connaissait pas de bornes, ils élevèrent six de leurs neveux qu'ils adoptèrent en bas âge.

Les funérailles ont eu lieu samedi matin, à la cathédrale de Nicolet, au milieu d'un immense concours de parents et d'amis. Nos condoléances à la famille éplorée.

Il y a d'excellentes raisons pour que les personnes atteintes d'affections de la gorge ou des poumons, de plaies sur la peau, de douleurs rhumatismales, de cors, d'oignons ou de blessures externes fassent usage de l'Huile Electrique du Dr Thomas. Ces raisons c'est qu'elle agit rapidement, qu'elle est pure et irréprochable, prise à l'intérieur ou appliquée extérieurement.

Chemin de Fer Intercolonial

SOUMISSIONS POUR ELEVATEURS A GRAINS ET ENTREPOTS

Des soumissions séparées, scellées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour élévateur à grain," ou "Soumission pour entrepôt," suivant le cas, seront reçues à ce bureau jusqu'à 5 heures p.m., temps moyen de l'Est, SAMEDI, 25 MARS 1899, pour la construction d'un élévateur à grains à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et pour la construction d'un entrepot de marchandises sur le nouveau quai terminus maintenant en construction à cet endroit.

On pourra voir les plans et devis et obtenir des blancs des soumissions le et après le 28ème jour de février 1899, au bureau de l'inénieur en chef du chemin de fer Intercolonial, à Moncton, N. B., et au bureau de l'inénieur à St. Jean, N. B.

Dans le cas d'une société la soumission doit porter la signature actuelle au long, l'occupation et la résidence de chaque membre de la Société.

Toutes les conditions des devis, y compris celles requérant un dépôt de garantie avec chaque soumission, doivent être observées.

Les soumissions doivent être faites sur les blancs fournis.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

D. POTTINGER,
Gérant-général.

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N.B., 27 février 1899.
a5-18—h14-8

Bracelet en argent pur, dimensions pour dames et demoiselles. Or pur avec vraies perles et vrais grenats.

GAGNEZ une de ces belles primes en vendant à vos amis 24 **Dés enargent et aluminium à 10c chaque**. Ils sont plus durables que l'acier ou l'argent pur. Galon pour mesurer ou un paquets d'aiguilles données gratis avec chaque dé. Chaque dame achète ce dés qu'elle le voie. **Pas besoin d'argent.** Envoyez-nous votre nom et votre adresse et nous vous enverrons les articles et le catalogue des primes, franco. On peut renvoyer les dés si on ne les vend pas. Des hommes, des femmes, des petits garçons et des petites filles en vendent des milliers. Pourquoi n'en vendriez-vous pas ? **Essayez.** Quand ils seront vendus, envoyez-nous notre argent et nous vous enverrons la prime que vous choisirez. Mentionnez ce journal.

Bon chronomètre garanti.

CANADIAN NOVELTY CO., Toronto, Ont
1 a.o.

Droit au But

On prend des remèdes pour empêcher et guérir les maladies, soulager la douleur et donner des forces. Il faut aller droit au but. Se rendre malade d'abord, purger et affaiblir un corps débile dans l'espoir de lui rendre la force plus tard, ce n'est pas suivre le droit chemin, c'est tournoyer, et on n'arrive pas au but par cette voie tortueuse.

LES PILULES ROSES DU DR WILLIAMS
POUR PERSONNES PÂLES

agissent directement et par droits chemin: elles fortifient tout l'organisme, et leur effet bienfaisant se fait vite sentir. Elles fortifient et ne font que fortifier. Assurez-vous que ce soient celles du Dr Williams en voyant le nom **"Pilules Roses du Dr Williams pour Personnes Pales."**

N'acceptez que celles dont le paquet ressemble au fac-simile que voici : avec impression en rouge, et regardez s'il ne manque pas de mots.

Madame A. McWilliams, de Duart, Ont., dit :—"Les soins incessants donnés à des parents malades m'avaient exténuée. Le sommeil et l'appétit s'étaient éloignés de moi. Les odeurs de cuisine m'incommodaient et je dormais à peine une heure par vingt-quatre. Mon système nerveux était ébranlé. J'avais plusieurs défaillances par jour ; il me semblait que j'étais comme suffoquée par des vagues. Plusieurs médecins me donnaient des prescriptions, mais sans effet. J'avais perdu l'espoir de jamais recouvrer la santé et on prévoyait ma mort dans un avenir peu éloigné, lorsque mon père, qui avait employé avec succès les Pilules Roses du Dr Williams, me persuada de les essayer.

Dès le début j'éprouvai du soulagement, et après en avoir pris six boîtes, j'étais assez bien pour me lever et sortir. Je les continuai quelque temps, et ma bonne santé d'aujourd'hui fait preuve du bien qu'elles m'ont fait.

Les Pilules Roses du Dr Williams se vendent chez tous les marchands de remèdes, ou sont envoyées franco à 50 cts. la boite, ou six boîtes pour $2.50, en s'adressant à la Compagnie des Remèdes Williams, Brockville, Ont.

A BERTHIER

Assemblée du conseil de comté

Berthier, 13— Il y a eu jeudi une assemblée du conseil de comté, sous la présidence de M. J. E. Archambault, N. P. Celui-ci a été réélu préfet. Le rapport des auditeurs, MM. A. L. Aubin et P. Tellier, a été approuvé et ces messieurs ont été continués dans leurs fonctions.

L'on a ensuite discuté la question d'internement des aliénés ou celle de l'incarcération des enfants vicieux à l'école de réforme. Les familles intéressées devront s'acquitter de leurs redevance envers leurs municipalités respectives.

L'affaire des syndics de la commune de l'Ile de Berthier, avec Messieurs Paul Denis et al, au sujet d'un chemin a été ensuite discutée. Il a été déclaré que le procès verbal légalisant ce chemin n'était pas conforme à la loi et la question a été abandonnée pour le moment.

—Le Rév. P. Valiquette, l'un des prédicateurs de la retraite à Berthier est actuellement malade. Le Rév. P. Tranchemontagne, O. M. I., enfant de Berthier est venu pour le remplacer.

CANADIENS A NEW-YORK

L'hon. M. Marchand visite l'exposition du sport

New York, 13.—Une nombreuse délégation de Canadiens distingués est arrivée ici samedi et a visité l'exposition du sport au Madison Square Garden. On remarquait dans cette délégation MM. Marchand, premier ministre de la province de Québec; Parent, commissaire des terres de la Couronne et maire de la ville de Québec; Duffy, ministre des Travaux publics, ainsi que MM. Garneau et Robitaille, députés à la chambre provinciale, et MM. Georges Tanguay, président du comité des finances de la ville de Québec.

PENDU

Pour avoir tue sa belle-mère

Cincinnati, Ohio, 10.—John Franklin, a été pendu à 7.10 heures a.m., à Glasgow, Ky., pour avoir tué sa belle-mère, Mme Bowles.

Franklin est monté sur l'échafaud en souriant.

5,731 VICTIMES

Washington, 13 — Le général Corbin a publié un rapport des pertes éprouvées à Cuba par les Américains depuis le 1er mai 1898 jusqu'au 28 février 1899. 329 hommes ont été tués par les Espagnols, 125 sont morts de blessures reçues au combat, et 5,277 ont succombé à la maladie. Total, 5,731 pertes de vies.

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS CACHETEES, endossées "Soumissions pour transport," seront reçues par le soussigné jusqu'à midi, mercredi le 5 avril pour le transport de Victoria, C.A., à Dawson, Territoire du Yukon, via St. Michel, de (approvisionnement) deux cent cinquante tonnes de provisions du gouvernement canadien, devant partir de Victoria au plus tard le 3 juin et être livrées à Dawson au plus tard le 1er août prochain.

Les soumissions devront mentionner le taux par tonne (a) par pesanteur (b) par dimension (c) par pesanteur ou dimension, au gré du navire.

Les soumissions devront donner les noms des vaisseaux qui devront nommés des vaisseaux qui feront le transport de Victoria à St. Michel, et aussi de St. Michel à Dawson.

Des soumissions seront reçues en même temps pour le transport en quantités séparées, pendant la saison de 1899, de (approvisionnement) deux cents tonnes de provisions depuis Vancouver, C.A., au poste de la Police Montée, à Tagish, Territoire du Yukon.

Les soumissions devront mentionner le taux par tonne depuis Vancouver à Tagish, y compris les frais de quaiage et autres frais (les frais de douane exceptés à Skagway ou ailleurs (a) par pesanteur ou dimension, au gré du navire (b) par dimension (c) par pesanteur.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Chaque soumission devra contenir un chèque accepté sur une banque canadienne ou une traite d'un montant égal à 5 p. c. du coût total du transport pour lequel la soumission sera faite, lequel sera forfait si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsqu'il sera requis de le faire ou s'il ne remplit pas les obligations de son contrat. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque ou la traite seront remis.

FRED. WHITE,
Contrôleur de la Police Montée du Nord-Ouest.
Ottawa, 16 février 1899.
6-2—q15-2

Province de Québec, District de Montréal, Cour Supérieure, No. 1368. Dame Aurore Bouthillier, de la cité et du district de Montréal, épouse commune en biens de Fernand Paradis, clavigraphe, du même lieu, dûment autoriser à ester en justice aux fins des présentes, demanderesse, vs. le dit Fernand Paradis, défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, contre le défendeur.

Montréal, 8 mars 1899.

CHARBONNEAU & PELLETIER,
Avocats de la demanderesse.
11 mars '99—6f

CHEZ HEARN AND HARRISON
OPTICIENS
1640 - 1642 RUE NOTRE - DAME
28 Mai 1898.— 1a

LE RIFLE Eczéma, Mal de Barbe, Plaies et autres maladies de la peau, guéris en peu de temps par la **Pommade Antiseptique du Dr Rameau.** Ce remède infaillible, préparé d'après la méthode préconisée par le célèbre Pasteur, est absolument inoffensif et réussit toujours. Nous tenons voir avec plaisir de nombreux certificats constatant la suprême efficacité de la **Pommade Antiseptique du Dr Rameau.** Entre autres, un cas de Rille de dix ans, guéri en quatre jours, et une foule d'autres. Envoyer par la poste sur réception de $1.00. J. E. W. LECOURS, pharmacien, coin des rues Craig et Bonsecours, Montréal. Maladies de la Peau

PERSONNES GRASSES

Obésité guérie sans souffrance; envoyez-moi 2 cents et vous recevrez le traitement. Ma diminution est de 56 lbs.

EDOUARD CORBEIL,
8-12—3h Hull.

C'est assez souffrir

QUAND un homme a souffert pendant deux ou trois années, il semblerait tout rationel de dire que cet individu a assez souffert. Mais quand ses souffrances ont duré jusqu'à quinze ou vingt années, sans que cet individu ait jamais pu trouver aucun remède pour le guérir et quelque fois même pour le soulager, c'est beaucoup trop souffrir. Que de souffrances que d'inquiétudes ne se serait pas évitées ce pauvre malheureux, s'il eût eu recours aux vraies remèdes sauvages du J. E. P. RACICOT qui, n'étant composés que d'herbes et de racines, guérissent toutes les maladies quelles qu'elles soient. Ces remèdes, aujourd'hui d'une efficacité proverbiale, guérissent toutes les maladies, lors même que tous les autres remèdes auraient failli et quelle qu'en ait été la durée. Vous tous, qui souffrez, soyez mettre un terme à vos souffrances en recourant à ces fameux remèdes sauvages, qui pourront vous être expédiés, si vous ne pouvez vous rendre à l'enseigne du GROS SAUVAGE.

J. E. P. RACICOT,
No 25 rue Saint-Joseph, St Roch,
QUEBEC.
19 Déc. 1 an.

NOUS ALLONS DE L'AVANT LES AUTRES SUIVENT!

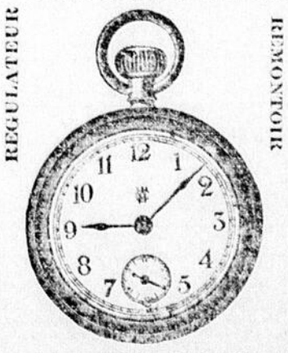

GRATIS PAS BESOIN D'ARGENT

Nous donnons une montre plaquée en nickel à remontoir et à régulateur, mouvement américain, boîtier à l'épreuve de la poussière, garantie véritablement bon chronomètre, pour la vente de deux douzaines de paquets de notre fil magique à souder, à dix cents le paquet, cette soudure répare toute espèce de ferblanterie, bronze, bijouterie, etc, sans l'emploi d'acide, de résine ou du fer à souder, mais par l'emploi d'une lampe ou d'une chandelle allumée. Assez de soudure dans un paquet de 10 cents pour réparer de 50 à 60 pièces de ferblanterie; tout le monde peut s'en servir.

Envoyez votre nom sur une carte postale mentionnant que vous désirez vendre de la soudure pour nous et nous vous enverrons les 24 paquets franco. Quand ils seront vendus envoyez-nous l'argent et nous vous enverrons la montre tous frais payés. Cette montre a obtenu une médaille à l'exposition de Paris, ainsi la plus haute récompense et un diplôme à l'exposition du centenaire de Colomb. La soudure non vendue peut être retournée et nous vous allouerons une commission en argent sur ce que vous aurez vendu. Adressez .....

GEM NOVELTY CO.
Toronto, Ont.

LE TALISMAN

Pour la lutte qui s'ouvre au seuil des mauvais jours,
Ma mère m'a fait don d'un petit portrait d'elle ;
Un gage auquel je suis resté depuis fidèle
Et qu'à mon cou suspend un cordon de velours.

Sur l'autel de ton cœur, puisque la Mort m'appelle,
Enfant, m'a-t-elle dit : je veillerai toujours.
Je veux qu'il luise en toi, gardien de tes amours
Quelque lampion d'or comme en une chapelle.

Ah ! sois tranquille en les ténèbres du cercueil :
Ce talisman sacré de ma jeunesse en deuil
Préservera ton fils des bras de la Luxure :

Tant j'aurais peur de voir un jour sur ton portrait
Couler de tes yeux doux les pleurs d'une blessure,
Mère !... et dont je mourrais plein d'éternel regret.

EMILE NELLIGAN.

Causerie Fantaisiste

Un concours encore pour "Le Coin de Fanchette"!

Il est écrit que nous ne pouvons jamais avoir trop de bonnes choses et puisque les concours ont eu ici des résultats si fructueux, c'est qu'on les aime, ne nous en privons donc que le moins possible.

Cette fois, il prendra un caractère tout particulier, il ne se généralisera pas indifféremment à l'un et à l'autre sexes, mais sexes tout à fait exclusif. Il s'adressera aux bonnes ménagères, ou aux bonnes petites filles désireuses de le devenir.

C'est la meilleure recette qui remportera le prix. Maintenant, il y a recette et recette. Je vous expliquerai prochainement ce que je veux en même temps que je donnerai les conditions à celles qui désirent concourir.

J'espère que toutes les habituées du "Coin de Fanchette" vont se faire un devoir de fournir chacune leur recette. Il leur sera facile de choisir dans les menus quotidiens des repas ; les moins élaborés sont souvent les meilleurs.

Enfin, nous verrons.

—o—

Dans un des faubourgs de Londres, les épiciers sont en querelle. L'un d'eux avait annoncé sur son établissement que la grande actrice anglaise Ellen Terry est née dans cette maison, avant qu'elle fut transformée en épicerie ; le voisin, marchand de cassonade aussi eut cette idée générale et avait collé presque en même temps que son rival cette affiche engageante pour la clientèle.

Il est improbable naturellement que les deux aient raison, mais la réclame a été si grande et le résultat des recettes si satisfaisant qu'un troisième épicier, une rue plus loin, réclame aussi, en faveur de sa boutique, le privilège d'avoir été le témoin de la naissance d'Ellen Terry.

On s'attend maintenant à ce que la grande actrice ait vu le jour pour la première fois dans la plupart des épiceries des nombreux faubourgs de Londres.

—o—

Saviez-vous que dormir est tout un art?

Et que les esthétiques doivent maintenant se poser cette question : Sur quel côté dois-je dormir?

Remarquez que cette question n'est pas aussi fin de siècle qu'on pourrait le croire. Il y a quelques siècles, un célèbre médecin français avait même écrit tout un traité à ce sujet. Il déclarait que l'on droit "dormir sur le costé droit au premier sommeil, afin que la viande descende au fond de l'estomach. Puis au second sommeil, ayant demeuré quelque quatre heures, ou environ sur ledit costé droit, on doit se retourner sur le gauche, afin que le foye se pause et estende mieux sur l'estomach... Le dormir sur le dos engendre bien souvent pierre et sable ; le dormir à plat ne vaut rien. Parler et ronfler de nuit est une très grande incivilité."

"Outre, conclut-il, que c'est chose salubre que de suivre ces conseils, c'est aussi grande civilité, et j'en ay veu advenir du contraire beaucoup de débats et de querelles..."

Dormons donc bien ou sinon nous passerons pour impolis. Ceux et celles qui voudront s'assurer s'ils observent bien les règles données plus haut, pourront faire comme Calino, demeurer toute une nuit sans dormir afin de s'en assurer.

—o—

Marquer dans un livre la place où la lecture a été interrompue cause presque toujours un léger embarras auquel cependant il est bien aisé de remédier. Le petit couteau à papier a l'inconvénient de glisser entre les feuillets ou de former une épaisseur qui déforme les volumes reliés.

Le signet, ce mince filet vert dont on ornait tous les volumes autrefois, est presque toujours hors d'usage. On ne peut songer à corner les pages, ce qui déshonore un livre.

Il faut avoir simplement des bouts de rubans souples, larges de trois doigts environ, assez longs pour dépasser le livre en le fermant. En le reprenant on le glisse à la fin, de manière à l'avoir toujours sous la main.

C'est bien peu de chose, et cependant cela vous délivre du petit ennui de feuilleter ou de chercher n'importe quelle marque lorsqu'on cesse de lire.

On peut préparer à l'avance un certain nombre de ces rubans. Ils serviront également à marquer les passages que l'on désire relire. C'est beaucoup plus commode, plus soigné et plus pratique que tout autre système. (Journal élégant.

—o—

Les personnes qui ont des livres à envoyer à l'Oeuvre des Livres Gratuits sont priées d'adresser directement au bureau des Livres Gratuits, bureau des Postes de Montréal. Les lettres devront porter la suscription suivante : Madame Pandurand, 914 rue Sherbrooke, Montréal. Car je ne suis que la plus humbles des ouvrières à la vigne du Seigneur et toute chose qui m'est envoyée relativement à cette oeuvre court le risque de subir quelque retard.

FRANÇOISE.

RECETTES PRATIQUES

TRAITEMENT DES VERRUES

Qui de nous, propriétaires de verrues grandes ou petites, n'aspire à se débarrasser de ces locataires aussi tenaces que gênants ?

D'après le "Cosmos", il suffirait pour cela de prendre à chaque repas une pincée de magnésie.

Ce traitement, qui est, paraît-il, aussi certain qu'inexplicable, a été signalé pour la première fois en 1858 par Lambert, de Hagueneau, il doit être continué longtemps, ajoute l'auteur, — non sans quelque raison, croyons-nous.

Ce système, s'il n'est pas aussi efficace que l'antique fil de soie, a du moins un grand avantage à nos yeux ; s'il ne débarrasse pas le patient de ses verrues, il le rafraîchit au moins en le purgeant tout doucement et sans secousses.

PROCEDE POUR CONSERVER AU CAFE SON AROME

On conserve facilement, au café la totalité de son arôme en le versant, dans le brûloir, au moment où le café est à peu près à son point de torréfaction, du sucre candi pulvérisé ou du sucre en poudre.

Ce sucre fond par l'effet de la chaleur acquise du café s'étend et forme un vernis à la surface de chaque grain, pendant que l'on donne au brûloir quelques tours qui achèvent la torréfaction.

Cette opération arrête presque subitement la dilatation et conserve l'arôme, en accélérant le refroidissement.

Cette recette, des plus simples et par laquelle le café en graine conserve pendant très longtemps son arôme est suivie pour préparer certains cafés, vendus à des prix souvent élevés

MOYEN FACILE DE CONSTATER L'IMPURETE DE L'EAU

Avez-vous des doutes sur la pureté de l'eau que vous buvez ordinairement ? Remplissez-en aux trois quarts une bouteille bien propre d'un demi-litre environ. Faites-y dissoudre une cuillerée de sucre blanc bien pur, et laissez-la bien bouchée dans un endroit chaud.

Si, au bout de quarante-huit heures vous trouvez votre eau trouble et laiteuse soyez certain de son impureté ; si elle est demeurée transparente, buvez-la sans crainte.

MOYEN DE RECONNAITRE SI LES OEUFS SONT FRAIS

Si on veut connaître immédiatement, sans les mirer, si des œufs sont frais ou non, faites dissoudre 120 grammes de sel blanc de cuisine dans un litre d'eau pure et, lorsque la solution est complète, trempez-y l'œuf dont vous voulez connaître la date ; s'il est du jour, il va au fond du vase ; s'il est de la veille, il n'atteint pas tout à fait le fond ; s'il a trois jours, il flotte dans le liquide ; s'il a plus de cinq jours, il vient à la surface, et la coque ressort d'autant plus que l'œuf est plus âgé.

Le vieil usurier Rapineau est à l'agonie. Autour de lui, ses héritiers pleurent toutes les larmes de leur corps — de crocodiles. Tout d'un coup l'avare se redresse, un éclair luit en ses yeux et il murmure sa recommandation dernière :

—Surtout, pas de poudre aux croquemorts.

POTINS INTERESSANTS

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe une société américaine, sous le nom de "Christian Scientist", dont les membres se chargent de déniger tout ce que font les médecins qui emploient les méthodes ordinaires pour traiter leurs malades, et en même temps prétendent guérir toutes les affections par des prières, du reste, d'après eux, la maladie n'existe pas, ce sont les médecins qui la créent.

Il y a quelques jours, un Américain du nom de Harold, qui avait été un des disciples des "Christian scientist", était tombé malade, sa famille appela un médecin qui prescrivit la diète la plus absolue, mais ses co-religionnaires qui le veillaient, le pourrirent de champagne et de gâteaux en faisant leurs prières. Le résultat ne se fit pas attendre. 24 heures après, il était mort; un procès s'en suivit, mais il est inutile de vous dire que le tribunal acquitta les inculpés. Je n'ai pas lu le jugement, mais il est certain que, dans les considérants, on doit démontrer, de la façon la plus claire, que le malade n'aurait pas succombé si l'effet de la médication des affiliés n'avait pas été annihilée par la visite du médecin.

—:—

Puisque nous parlons d'Amérique et des Américains, il paraît qu'à Richmond une nouvelle méthode de taille des cheveux a remplacé toutes les autres. Un peigne métallique est introduit dans les cheveux, on fait passer un courant électrique dans le peigne qui est porté au rouge et les cheveux tombent en moins de temps qu'il ne faut pour vous le dire.

Les journaux scientifiques qui nous arrivent de là-bas font les plus grands éloges de la méthode. Plus de contagion par les peignes, rapidité, propreté, etc., etc. Il paraît même que les cheveux étant grillés au point d'intersection, il ne s'échappe pas de suc capillaire comme par les autres méthodes, de sorte que la chevelure se trouve beaucoup moins affaiblie.

Il ne nous parlent pas de l'odeur qui se dégage pendant l'opération, je doute qu'elle soit très suave.

—:—

Vous savez sans doute que les grands maîtres de la médecine invitent leurs confrères, moins grands maîtres qu'eux, à une série de dîners d'hiver, histoire de se rappeler à leurs bons souvenirs et aussi pour entretenir leur renommée.

Il est de mode, cette année, chez les chirurgiens, qu'après le dessert le maître fasse faire des projections au cinématographe où il se montre à ses invités dans ce qu'il est convenu d'appeler une belle opération. Ces projections ont plu tant et tant aux dames, que la mode s'en est répandue en dehors du monde médical, et maintenant toute maîtresse de maison qui se respecte ne donne plus une soirée sans montrer le fameux X... opérant une laparatomie sur une femme en 12 minutes 5 secondes ou 7 faisant une trépanation en 4 minutes 12 secondes.

Avis à celles de nos lectrices qui ont la prétention d'être dans le mouvement.

C'est parmi les honnêtes femmes que l'on trouve des enchanteresses ; les autres ne sont que des sorcières.

X.

Le Coin de... Fanchette

QUESTIONS ET REPONSES

Que pensent en general les hommes du luxe des femmes dans leur toilette : au point de vue moral, esthetique, economique ?

LE LUXE DES FEMMES AU POINT DE VUE MORAL.

Celles qui soignent beaucoup leur toilette soignent peu la vertu.—(Caton.)

C'est le vice des femmes que le luxe dans la parure. Les lois de Lacédémone ne permettaient de porter des robes de grand prix qu'aux femmes publiques. C'était leur part comme aux autres la vertu et l'honneur.—(Pierre Charron.)

Dans une rivière de diamants j'ai vu se noyer l'honneur de bien des femmes.—(Adolphe d'Houdetot.)

Si la pilule était bonne on ne la dorerait pas. (Prov. espagnol.)

Femme, de l'aveugle, pour qui te pares-tu?—(Prov. espagnol.)

On sait dans quel but se parent les filles de joie; mais qui me dira dans quel but se parent les femmes honnêtes?—(Charivari.)

Plus les femmes mettent de temps à s'habiller moins elles en mettent à se déshabiller.—(X.)

LE LUXE DES FEMMES AU POINT DE VUE DE L'ESTHETIQUE.

Une femme serait au désespoir, si la nature l'avait faite telle que le luxe et la mode l'arrangent.—(de Ferrière.)

Dans la toilette d'une femme, trop de magnificence est un défaut; la richesse cache la beauté.—(Duparcy.)

Toute parure nuit à une jolie femme, tout ce qui la cache la dépare.—(Laclos.)

Femme qui trop se pare gâte la figure de Dieu.—(Proverbe.)

L'orgueil passe tous les autres défauts, comme une parure bizarre et éclatante relève la laideur d'une personne.—(Duclos.)

LE LUXE DES FEMMES AU POINT DE VUE ECONOMIQUE.

Une femme, quelques grands biens qu'elle porte dans une maison, la ruine bientôt, si elle y introduit le luxe avec lequel nul bien ne peut suffire. — Fénélon.)

Les belles femmes en évidence, dont les toilettes coûtent si cher, représentent trop souvent, les marionnettes les plus sinistres de la tragédie humaine, on entrevoit une perspective infinie de banqueroutes et de suicides dans les plis de leurs robes incommensurables.' (Arnould Frémy.)

Que de robes de velours et de soie ont des frôlements plaintifs.—(G. Le Baube.)

Le luxe des femmes est monté de telles proportions, qu'il faut être bien riche, bien amoureux pour en avoir une à soi. Il n'y a plus moyen d'aimer que les femmes des autres.—(Alphonse Karr.)

Ventre de son et robe de velours. —(Proverbe.) CH. B

J'ai bien souvent entendu dire aux hommes qu'ils aimaient le grand luxe chez leur maîtraisse et la simplicité chez leur femme légitime.

Ces chers messieurs!—Laurence de la R.

Je suis toujours écoeuré lorsque je bois que, pour la généralité des femmes, le luxe est une question vitale.

Un grand amour de la toilette est l'indice d'un cerveau creux. Ouvrière ou princesse, la femme a tout à perdre en s'y lançant à corps perdu. Elle dissipe en futilités un temps et une énergie qui pourraient trouver un emploi plus noble et plus utile.

Certes, une femme luxueusement habillée attire toujours les regards, car peu sont insensibles aux séductions de la toilette. Mais, la réflexion aidant, on passe, en haussant les épaules, se disant qu'avec l'or ainsi dépensé on pourrait donner du pain à bien des gens qui n'en ont pas.

Fatalement, le luxe de la toilette conduit à la gêne. On veut que tout, appartement, mobilier, train de vie, soit en rapport avec les costumes que l'on porte, et si l'on est petit bourgeois ou petit employé, on passe sa vie à gagner péniblement un argent qui fond dans vos mains. Pour y arriver, on se prive de bien des choses et l'on se restreint sur d'autres.

Espérons que les générations futures, où sera réalisée la réforme de l'éducation féminine, verront disparaître le fléau du luxe dans la toilette.—Pireirgas-Ibres.

Cet éternel changement et ce luxe que décident seuls les grands courtiers font de la femme actuelle une poupée perpétuelle.

Jamais elle ne sera prise au sérieux si cet état de choses continue. Cette coquetterie maladive empêche d'apercevoir pour beaucoup, le but de la vie. Que de réflexions et de journées perdues qui pourraient tourner au profit de l'humanité.—Une jeune Lectrice.

—Conversation entendue.

LES CONSEILS DU MIROIR

CONTRE LES RIDES.

Ce qu'il faut faire pour se préserver des rides :

1. Avoir des habitudes hygiéniques bien régulières ;

2. Veiller à sa santé, à la régularité des fonctions de tous les organes; prendre des repos prolongés ;

3. Avoir une vie calme, exempte de soucis et de chagrins ;

4. Eviter tous les tics et toutes les contorsions du visage, y compris les éclats de rire ;

5. Laisser les traits du visage se détendre, par l'occlusion des paupières, dès que l'on sent la moindre fatigue intellectuelle ou qu'une attention soutenue pour un travail a amené une trop grande tension de l'esprit ;

6. Eviter à la peau du visage toute transition brusque de température; se laver par conséquent toujours avec une eau portée à la température du corps;

7. Prendre garde à la sécheresse occasionnée dans l'atmosphère par les poêles et feux de cheminée en hiver, par la chaleur en été ; y remédier dans les appartements par des évaporations ou des pulvérisations d'eau, de façon à entretenir l'air ambiant dans un état hygrométrique satisfaisant ;

8. Se bien garder de vouloir masquer les rides au moyen de pâtes et d'onguents, à la manière des pâtriers qui ramalent un mur en bouchant les fissures avec du plâtre ; on ne fait que les aggraver et les rendre absolument ineffaçables par suite de l'accentuation donnée ainsi aux plis déjà formés.

POUR LE TORTICOLIS.

Cette contraction douloureuse des muscles du cou est un petit malaise qui, par sa répétition trop fréquente, peut presque devenir une infirmité. Souvent même, il finit par occasionner une inclinaison de la tête soit à droite, soit à gauche qui, non seulement est disgracieuse, mais est encore pénible.

Pour combattre le torticolis, on enveloppera le cou avec de l'ouate ou des bandes de flanelle, après qu'on aura renouvelé trois ou quatre fois par jour des frictions avec une pommade composée de 30 grammes d'axonge et de 4 grammes d'iodure de potassium.

PENSEES D'ALBUM

Il faut être enclume ou marteau dans ce monde, il faut que le cœur se brise ou se bronze.

—:—

CHAMFORT.

L'attente! quel charme et quelle angoisse, quel délicieux martyre ! on va, on vient, on regarde, on écoute, on dévore les minutes, la vie est comme suspendue pour reprendre son cours qu'on ait embrassé cette mère, cette sœur, cette amie, qu'on ait entendu sa voix, vu briller son regard et senti battre son cœur.

Z. FLEURIOT.

—:—

Attendre et espérer, n'est-ce pas là le dernier mot de toutes les illusions perdues comme de toutes les affections brisées.

A. de VIGNY.

—:—

L'eau est l'élément triste. Pourquoi ? C'est que l'eau pleure avec tout le monde.

LAMARTINE.

HYGIENE DE LA BOUCHE

Nous avons eu déjà l'occasion de dire et nous ne saurions trop répéter à nos lectrices que la bouche est généralement le miroir de la bonne ou de la mauvaise santé, de la propreté ou de la négligence. Un dentiste, bon observateur, juge, à son inspection, si la personne jouit d'une bonne santé, si elle est saine et si elle a eu une enfance maladive. Sur le chapitre de la propreté ou de la négligence, tout oeil un peu scrutateur juge sévèrement.

Parmi les personnes qui prennent habituellement peu de soin de leur bouche, les unes allèguent qu'elles ne la soignent jamais dans la crainte d'altérer les dents; d'autres, qu'elles se servent d'eau pour les rincer, parce que, à ce qu'elles croient, il faut respecter l'émail, susceptible d'être altéré par les dentifrices ordinaires ou par les instruments du dentiste, ce qui est une erreur courante et funeste. En général, les dents de première dentition n'ont besoin d'aucun soin de propreté, à moins qu'elles ne soient affectées de carie; alors, dans ce cas seulement, on doit recommander aux enfants de les frotter souvent pour prévenir les progrès de cette affection.

A l'âge de dix à douze ans, on doit faire prendre aux enfants l'habitude de se frotter journellement les dents avec une brosse très douce imbibée d'eau pure. Mais, vers l'âge de dix-huit à vingt ans, les élixirs et poudres dentifrices, dispensables pour l'entretien de la bouche préparés convenablement, deviennent inhérents et la conservation des dents, parce qu'à cette époque de la vie, l'eau pure ne suffirait pas à empêcher la formation du tartre, s'accumulant plus ou moins promptement suivant les divers tempéraments. Le tout est de bien choisir ses dentifrices, de façon à ce qu'ils ne contiennent aucune substance chimique susceptible d'altérer ces organes au lieu de les conserver.

En réalité, pour préserver les dents de la carie et entretenir sa bouche dans un état parfait de santé et de propreté, il faut d'abord suivre un régime hygiénique approprié à son tempérament et ne pas négliger les exercices physiques du corps, en second lieu faire une inspection rigoureuse et souvent réitérée de ses dents à l'aide d'un petit miroir à bouche, et enfin éviter sur cette partie l'action des acides, le trop grand froid, l'usage des remèdes violents et les imprudences.

Il sera donc bon au point de vûe de la dentition de se soumettre au régime suivant: d'abord, en se levant, il faut racler sa langue avec un de ces petits appareils spéciaux en écaille mince qu'on nomme un gratte-langue et que vendent tous les magasins de nouveautés et les grands bazars. Ensuite on se rincera la bouche avec quelques gorgées d'eau tiède en hiver, aromatisée de gouttes d'un dentifrice quelconque.

On se frottera les dents et les gencives dans le sens de leur longueur et de leur largeur, seul moyen de parvenir à bien nettoyer les premières et à raffermir les secondes. On se rincera ensuite la bouche à plusieurs reprises. On devra toujours tenir sa brosse bien propre de manière, qu'après avoir été lavée, elle ne puisse donner aucune teinte à l'eau claire; il ne faut pas qu'elle soit trop usée.

Nous avons dit ce qu'il fallait penser de l'usage des cure-dents et que ceux de plume devaient être préférés. Quant à l'inspection des dents que nous recommandons de faire au moins une fois par semaine, elle se pratique en se mettant devant une glace; à l'aide d'un petit miroir à bouche, grâce à la combinaison des deux glaces, on peut facilement regarder en tous sens toutes ses dents les unes après les autres. On passe le cure-dents dans les interstices et on les frappe doucement avec un corps dur pour juger si l'on éprouve pas quelque sensation désagréable qui proviendrait d'une carie naissante.

J'insiste en terminant sur la nécessité d'allier toujours pour les soins de la bouche une poudre ou une pâte dentifrice à l'élixir qui sert à parfumer l'eau. Cette dernière liqueur agit surtout comme un tonique à l'égard des gencives, lorsqu'elles sont attaquées de gonflement, frappées d'atonie et qu'elles ont perdu cette belle couleur rosée qui fait si bien ressortir la blancheur des dents.

Les dentifrices en poudre ou en pâtes, agissent d'une façon mécanique à l'égard des dents et servent à enlever, chaque matin, ce limon visqueux et jaunâtre qui se forme principalement pendant la nuit sur les dents et qui, abandonné à lui-même, forme ce dépôt de matière calcaire qu'on appelle le tartre, dont la présence enflamme les gencives, déchaussent les dents et devient une des causes communes de la carie et de la perte de la dentition.

Les pensées mélancoliques ont beaucoup de charmes tant qu'on n'a pas été soi-même profondément malheureux ; mais quand la douleur dans toute son âpreté s'est emparé de l'âme, on entend plus tard tressaillir certains mots qui jadis n'existaient en nous que des rêveries plus ou moins douces.

Mme DE STAEL.

—:—

Quand on me fait une offense, je tâche d'élever mon âme si haut qu'elle ne parvienne pas jusqu'à elle.

DESCARTES.

LA FEMME CHEZ ELLE

Petits soucis de la vie

Beaucoup de personnes font trop de bruit au sujet d'une bagatelle, se tourmentent elles-mêmes et rendent la vie des autres amère par leur mécontentement perpétuel.

Elles détruisent toute joie, et exagèrent le moindre mal jusqu'à à en faire une montagne formidable.

N'est-il pas risible de leur entendre dire avec le plus grand sérieux, qu'elles ne peuvent malheureusement sortir à cause de la poussière ou de quelques gouttes d'eau qui tombent; ou elles redoutent le soleil, le vent. Tremblent, grelottent, dans leur chambre bien chauffée, rien qu'à la pensée du froid qu'il fait dehors.

Une autre sera au désespoir pour un oubli dans le service et en entretiendra pendant des heures ses amies, son mari, ce qui, entre parenthèse, est très maladroit; car il ne faut jamais ennuyer son mari des soucis du ménage.

Enfin, mille autres petits détails de nulle importance seront grossis, amplifiés et prendront l'apparence d'affaires capitales.

Gardons-nous donc d'attacher de l'importance aux petites contrariétés que nous ne pouvons éviter.

A force d'être ennuyée, on finit par devenir ennuyeuse soi-même.

Un esprit qui ne se laisse pas attrister par des bagatelles finit par ne plus les apercevoir, tandis que ceux qui semblent prendre plaisir à se préoccuper de ses mille petits ennuis parviennent à les changer en soucis véritables qui envahissent leur vie et les privent d'une grande partie de leur bonheur.

Bien des personnes se plaisent trop à rêver à tout ce qu'elles feraient si elles étaient riches, puissantes, douées de facultés éminentes ou de talents extraordinaires, au lieu de songer à faire consciencieusement ce qu'il est réellement en leur pouvoir de faire.

Il n'y a personne au monde qui ne puisse faire quelque bien et acquérir des connaissances et de l'instruction.

Savez-vous, mes chères lectrices, que Southey (un savant anglais) a fait un calcul amusant sur tout ce que l'on pourrait apprendre en employant régulièrement à l'étude seulement dix minutes par jour. Dans le courant de cinquante années on pourrait arriver à la connaissance de sept langues, différentes, au point de les lire avec facilité.

ETES-VOUS PALE

Faible, maigre et sans vie ?

Faites usage SANS RETARD des "PILULES CARDINALES" du Dr Ed. Morin.

Elles sont incontestablement supérieures pour votre cas.

Méfiez-vous des contrefaçons, —elles sont nombreuses. 4-18 m—1 a

Concierge(ries).

Le concierge de Mme Z... lui disait :

—C'est inconcevable, chère madame, je ne vous vois jamais passer devant ma loge, vous rentrez donc toujours en "tapis noir."

Le Lit de Poupée

NOUVELLE

Il était là, bien défraîchi, bien déverni, avec ses rideaux taillés dans un vieux lé de jupe d'indienne fanée, ses matelas rapiécés, à carreaux de différentes grandeurs, et son oreiller entouré d'une dentelle qui offrait aux regards beaucoup plus de jours que dans son état primitif : il était là, sur le pavé, devant la boutique du brocanteur. Une petite fille vint à passer, un pain noir dans les bras, toute frissonnante sous la bise glaciale de décembre. Elle serrait tant qu'elle pouvait autour de ses maigres épaules son petit châle usé et déteint, et son jupon rentrait entre ses jambes à chaque pas qu'elle faisait, tant il était mince et léger. Elle marchait vite et paraissait pressée ; pourtant elle s'arrêta devant la boutique du brocanteur, et se mit à considérer le lit de poupée. Au bout d'un instant, j'entendis sortir de sa petite poitrine un soupir si profond que je ne pus m'empêcher de la regarder attentivement. Elle avait les yeux pleins de larmes.

Le brocanteur s'avança alors et la reconnut.

"Tu vois, dit-il à la petite fille, il n'est pas vendu ; je n'en ai encore trouvé que dix sous.

—C'est bien peu, dit-elle d'un air de regret. Pourtant, donnez-le pour ce que vous en trouverez ; je voudrais avoir l'argent ce soir."

Et elle s'en alla. Evidemment, c'était elle qui faisait vendre ce lit ; évidemment encore, elle ne le faisait pas de son plein gré : quel besoin pressant la forçait donc, la pauvre petite, à vendre ce misérable joujou, peut-être sa seule joie? Elle aurait vendu son châle que cela m'eût, je crois, fait moins de peine. Je la suivis.

A vingt pas de là, dans une ruelle, nous entrâmes tous deux, elle devant, moi à quelques pas derrière, dans une pauvre maison. Elle monta l'escalier, ouvrit une sorte de mansarde et entra. Je m'arrêtai derrière la porte.

"Tu es restée longtemps, Marie ; les petits avaient faim, dit une voix de femme.

—Voilà le pain, maman, je le coupe. Tenez, mes chéris. Et toi, mange un peu, maman, je t'en prie. Voilà ta soupe prête ; le bouillon a chauffé pendant que j'étais dehors. Mange-là, elle te fera du bien. Tu vas mieux, n'est-ce pas, ma chère maman ?

—Oui, je vais mieux ; je suis sûre que demain je pourrai travailler. Donne-moi donc cette chemise commencée, que j'essaye si je serais capable de coudre.

—Oh! pas sitôt ; vois, tes mains tremblent encore. Elle est bien avancée d'ailleurs, ta chemise. ...

—Je vois cela, mon enfant : tu y auras travaillé la nuit, pendant que tu me veillais. Mais tu ne sais pas ajuster les morceaux, et j'aurais pourtant bien voulu la finir ; tu l'aurais reportée ce soir, et l'on t'aurait payé la façon. Enfin il faut y renoncer.

—Marie, dit une voix d'enfant, — c'était certainement un enfant joufflu qui avait la bouche pleine, —Marie le petit Jésus viendra-t-il cette nuit mettre quelque chose dans mon soulier?

—Et moi un sucre d'orge, riposta l'autre.

—Et une feuille de soldats à cheval.

—Et moi une belle poupée.

—Oh, non! Louise, c'est trop; nous ne sommes pas riches.

—Mais le petit Jésus est riche, répliqua la petite.

—Le petit Jésus donne ce qu'il veut, et il faut être content de ce qu'il donne, et le remercier, entends-tu, Louise?" dit la voix de Marie.

J'avais fini par découvrir une fente dans la cloison et j'y appliquai mon oeil curieux. Il n'y avait rien d'extraordinaire dans ce que je voyais : une chambre de pauvres ouvriers, proprement tenue, mais meublée misérablement. Deux petits enfants jouaient devant l'âtre où brûlaient quelques débris de démolitions, et une femme pâle et maigre, assise devant la fenêtre, les deux mains allongées sur ses genoux, avait tout l'air d'une convalescente. Marie avait ôté son châle et serrait le reste du pain.

La petite Louise avait réfléchi.

"Alors, si le petit Jésus ne me donne pas de poupée, tu me prêteras la tienne, Marie. Je vais la faire dormir, pour qu'elle soit sage et qu'elle ait aussi quelque chose dans son soulier. Où est son lit? Je ne le trouve pas son lit, Marie.

—Couche-la dans le tien, répondit la sœur ainée d'une voix si tremblante que le mère s'en émut.

—Où est donc le lit de ta poupée?" demanda-t-elle à son tour.

Marie se jeta à son cou, lui chuchotant quelques paroles mêlées de sanglots. La mère l'entoura de ses bras, la serra contre son coeur, et se mit à pleurer, elle aussi.

Je n'en vis pas davantage ; je n'avais plus qu'une pensée :

"Pourvu que le lit de la poupée ne soit pas vendu!"

Il ne l'était pas ; une femme le marchandait ; elle en offrait quinze sous.

"J'en donne cinq francs! m'écriai-je en m'approchant.

—Il est à vous, monsieur, dit le brocanteur en s'inclinant tout étonné.

—Connaissez-vous l'enfant qui vous l'a vendu? et sa famille est-elle honnête ?

—Oh! très honnête ; mais les temps sont durs, et un homme a bien de la peine à faire vivre une femme et trois enfants avec une journée de quatre francs. La femme coud pour le monde, pendant qui la fille aînée fait le ménage et soigne les petits ; elle n'a que dix ans, cette enfant-là, et c'est déjà courageux comme une mère de famille, voyez-vous. Comme cela, ils pouvaient mettre les deux bouts ensemble sans faire de dettes ; mais la femme a été malade, et avec le médecin, les drogues, etc., ils en sont à manger leur pain sec à présent.

—C'est bien ; mettez le lit à part, je viendrai le prendre ce soir. Voici cinq francs pour la petite ; elle ne tardera sans doute pas à revenir."

Le marchand me fit un signe d'intelligence, en cachant le lit dans un coin. Il avait vu Marie sortir de sa maison.

Elle vint ; et tout en faisant semblant de regarder je ne sais quoi à l'étalage, je pus voir son étonnement joyeux lorsque le brocanteur lui mit dans la main la grande pièce blanche. Une ombre pourtant passa sur ses traits : il est permis de pleurer ce qu'on sacrifie, et le sacrifice n'en est pas moins beau. Mais elle étouffa vaillamment son regret, serra la pièce dans sa main, et partit en courant.

Je partis aussi, mais lentement, à pas comptés. Je combinais dans mon esprit, avec le recueillement que comportait un pareil projet, le menu d'un excellent réveillon. Un pâté ? du boudin ? non, ce serait trop lourd pour une convalescente. Mais un beau poulet rôti,... c'est cela ! avec deux bouteilles de bon vin, un gros pain blanc, des oranges, et un gâteau en forme de tour féodale, haut, profond et tout rempli de crême... Voici l'heure : mes provisions sont rangées dans le petit lit, qui leur sert de corbeille, au grand étonnement du commissaire qui en porte sur sa tête ; moi je suis aussi chargé que lui, de joujoux, d'un sac d'école pour le petit Jacques, à qui je veux payer ses mois, d'une poupée neuve pour Marie, et d'un paquet d'étoffe où la chère enfant, avec l'aide de sa mère, pourra trouver de quoi habiller toute la petite famille. Il s'y trouvera même un joli morceau de perse rose pour faire des rideaux neufs au petit lit.

Je frappe à la porte. "Qui est là?"

—Ouvrez ! c'est de la part du petit Jésus !" Et Marie ouvre bien vite, tenant encore à la main le soulier de Louise, où elle était en train d'installer une poupée à côté d'un bâton de sucre.

Je vous laisse à penser la surprise, la joie, le réveil enchanté des deux petits, le bonheur de Marie, qui mit sa poupée neuve auprès d'elle à table, mais qui reconcha bien vite l'ancienne dans son vieux lit reconquis, et enfin le récit qu'il fallait faire au père revenu tard de son travail, et qui ne savait rien. Ce n'était pas un homme bien éloquent, et il ne nous fit pas de longs discours ; mais il embrassa sa fille, et ses yeux étaient tout humides pendant qu'il me serrait les mains à me les écraser, en me disant :

"Eh bien, monsieur, voyez-vous, vous êtes un brave homme !"

Aujourd'hui la petite Marie est une jeune femme. La dernière fois que je suis allé chez elle, c'était pour un baptême, et elle m'a tendu en souriant sa petite fille dont j'allais être le parrain.

"Voilà l'héritière du lit de poupée ! m'a-t-elle dit.

—Je me charge de lui en raconter l'histoire, ai-je répondu, dès qu'elle sera capable de comprendre ce que veut dire dévouement et sacrifice.

—Et reconnaissance, a ajouté la jeune mère ; elle apprendra en même temps qu'il y a partout des bons coeurs, et que la parole de l'Evangile est quelquefois vraie, même dès ce monde : "Donnez, et il vous sera donné."

NOUVELLE COIFFURE DE THEATRE, composée d'une torsade de velours et d'ailes diversement nuancées, fixées par un bijou.

PERDUE ET RETROUVEE

Si votre santé vous a abandonné, pour céder la place à quelque maladie de la gorge ou des bronches, prenez du BAUME RHUMAL et elle viendra bien vite reprendre sa place. 13-2

Mesdames
Le Fil qui porte cette étiquette
CLAPPERTONS
SIX CORD
MACHINE 30 COTTON
Donne toujours satisfaction.

LA JUSTICE SATISFAITE!

Vendredi a 8.04 h. les deux assassins d'Isidore Poirier ont expie leur crime sur la potence

ILS ONT MONTÉ SANS FAIBLESSE SUR L'ECHAFAUD ET ONT ETE LANCÉS ENSEMBLE DANS L'ETERNITE

Les adieux déchirants des condamnés

Le bourreau se saisit de ses victimes—Tentative désespérée de la foule pour pénétrer dans l'enceinte de la prison—La police intervient—Un agent de la force provinciale fait feu pour effrayer les curieux—L'exécution—Un mouvement d'hideuse curiosité réprimé par le Rév. Père Meloche—L'enquête du Coroner—Les cadavres des deux suppliciés transportés à Saint-Canut

L'horrible tragédie de St-Canut vient d'avoir son dénouement.

En nous découvrant devant ces deux cadavres que l'échafaud nous jette aussi brutalement, inclinons-nous devant la majesté suprême de la loi dans ses châtiments les plus terribles.

Car, c'est la Justice qui venge l'honneur du mari outragé, le meurtre d'un brave citoyen, commis dans des circonstances spécialement révoltantes.

"Tu ne tueras pas."

La justice des hommes a fait son devoir et à l'heure où nous écrivons ces lignes, Dieu a sondé les reins et les coeurs des deux malheureux.

Quelle leçon ! quel enseignement !

L'exemple est terrible, mais il était nécessaire.

Et sous le poids d'une douloureuse impression, la foule qui a assisté à l'exécution, comme celle qui entourait les murs de la prison de Ste-Scholastique, comme celle qui se pressait devant nos bureaux, remportera une leçon bienfaisante de cette lugubre tragédie.

Ci-après est le récit circonstancié du dernier épisode de ce drame qui a passionné tout le pays et en particulier le district de Terrebonne, depuis au-delà d'une année :

Ste-Scholastique, 10.—Les assassins d'Isidore Poirier ont expié ce matin leur crime.

Il était 8 heures et 4 minutes, lorsque le bourreau a fait tomber la trappe fatale dont la chûte mettait fin à deux existences.

Cordélia Viau et Sam Parslow s'étaient préparés avec soin et piété au châtiment. Depuis hier, ils étaient restés sans cesse en compagnie du Père Meloche, de M. l'abbé Contant, de M. l'abbé Colin et des deux religieuses. Hier après-midi, Cordélia Viau a mandé son avocat, M. Leduc, pour lui remettre une

LETTRE D'ADIEU.

qu'elle lui avait promise. Cette lettre était ainsi conçue :

"Ste-Scholastique, Q., mars 9 1899.

"De ma prison, à M. J. D. Leduc.

"Je vous remercie du plus profond de mon coeur de ce que vous avez fait pour moi. Adieu.

(Signé)

"Dame CORDELIA VIAU."

L'écriture était d'une fermeté qui montre que la condamnée voyait avec tranquilité approcher son dernier moment. Quant à Parslow, il a écrit hier, un testament qu'il a cacheté et remis à son avocat, M. Ethier, pour être donné au frère du condamné. Les prisonniers ont été admis auprès de la nuit en prières, dans leur cellule respective. A minuit et demi, on les a fait coucher. Parslow a dormi d'un sommeil paisible jusqu'à 4 heures, mais sa complice n'a presque pas dormi. A 4 heures, les parents des prisonniers ont été admis auprès d'eux. Parslow a reçu la visite de ses frères et de sa soeur, tandis que le père de Cordélia Viau et sa soeur pénétraient auprès d'elle.

A cinq heures, les deux condamnés ont été amenés dans les couloirs de la prison pour assister à la messe. Ils ont été placés de façon à ne pas se voir. Parslow s'est agenouillé sur le plancher au commencement de la messe, et il est resté quelques instants comme affaissé. Il a ouvert ensuite un livre dans lequel il lisait des prières, mais ses mains tremblaient, et par le mouvement qu'il faisait de temps en temps pour s'essuyer les yeux, on voyait que ceux-ci étaient mouillés de larmes. Les deux condamnés ont communié à la messe ainsi que leurs parents qui avaient obtenu la permission de se tenir auprès d'eux. Après la communion, Parslow est resté longtemps comme plongé dans une méditation profonde. Sa tête était penchée et ses mains jointes sur sa poitrine. On avait approché de lui une chaise pour qu'il s'y appuyât, mais il a négligé de s'en servir.

Après avoir fini sa messe, le R.P. Meloche s'est agenouillé à côté de Parslow à qui il a fait de la lecture. Le prisonnier écoutait, yeux clos, dans un pieux recueillement, mais bientôt le prêtre ferma le livre et puisa dans son coeur dévoué et sensible les consolations et les exhortations à donner au condamné. Pendant que le prisonnier se recueillait ainsi après la communion, l'abbé Contant disait une autre messe.

Lorsqu'elle finit, on reconduisit les prisonniers dans leur cellule respective, et leurs parents furent encore admis auprès d'eux.

Pendant la messe, les deux cercueils préparés pour les suppliciés ont été apportés à la prison. A 7 hrs on décida de faire retirer les visiteurs et alors il se passa des

SCENES DECHIRANTES.

On vit la soeur de Parslow, prête à défaillir, l'enlacer dans ses bras, le couvrant d'affectueuses caresses et lui disant adieu avec des sanglots. Elle sortit enfin de la cellule du prisonnier, puis, comme saisie plus fortement par l'idée de ne plus le revoir jamais, elle entra de nouveau et recommença ses adieux désolés. Les frères du condamné étaient aussi extrêmement affectés. Ils avaient les yeux rougis par les veilles et par les larmes, et ils pleuraient sans discontinuer.

De son côté le vieux père de Cordélia Viau, âgé de 82 ans, la quittait, mais il y avait dans cette séparation quelque chose de plus triste encore que dans celle de la famille Parslow. C'est que le vieillard, à cause de son âge ne paraissait pas comprendre toute l'étendue du malheur qui le frappait.

Depuis cinq heures du matin, une foule énorme a stationné autour de la prison. Vers 6.30 heures, ceux qui avaient reçu des cartes d'admission purent entrer et il y eut bientôt pas moins de cinq cents personnes groupées autour de la potence pour assister à l'exécution.

A 7 heures on offrit à déjeuner aux deux condamnés, mais

ILS NE PURENT MANGER

Cordélia Viau prit seulement une tasse de café et Parslow du café avec du brandy.

A ceux qui lui portaient de la nourriture, Parslow s'est informé de l'état de Cordélia, et lorsqu'on lui a dit qu'elle allait bien et qu'elle était prête à affronter la mort, il a paru en éprouver une vive satisfaction.

Au même moment, Cordélia Viau disaient aux deux religieuses qui la réconfortaient:

"Que j'ai hâte d'en avoir fini. Je voudrais que nous fussions à aujourd'hui, plutôt que d'être à ce matin."

Elle s'est plainte de la lenteur du temps, une heure avant de monter sur l'échafaud.

A huit heures moins le quart le bourreau Radcliffe s'est rendu auprès des condamnés et leur a lié les bras. Le cortège s'est formé. L'échafaud était élevé à environ cinquante pieds du mur de la prison et non loin du mur d'enceinte. La plateforme ou devaient prendre place les condamnés était à quelques 15 pieds au-dessus du sol, et l'on y arrivait par un escalier d'environ 20 degrés, muni de chaque côté d'une rampe. Toutes les pièces du gibet étaient peinturées de brun. Au milieu de la plateforme on avait installé un paravent partant du sommet, pour empêcher que les condamnés ne puissent se voir. Les deux cordes, d'un diamètre d'environ un pouce, étaient attachées l'une à côté de l'autre au sommet de la machine, et l'autre extrémité, terminée par le noeud fatal, reposait sur la rampe de la plateforme. Au-dessous de celle-ci on avait entouré toute la construction de tentures noires pour empêcher les assistants de voir le corps des suppliciés après leur chûte.

LA PRISON ASSIEGEE

Pendant que les assistants, groupés en rangs serrés autour de l'échafaud, attendaient l'arrivée du cortège des suppliciés, la foule qui stationnait à l'extérieur, prise d'un désir fou de voir le supplice, fit une tentative désespérée pour entrer avec effraction dans la cour de la prison. Heureusement que l'on avait prévu cette éventualité. La veille, le shérif, craignant que la porte d'enceinte n'eut pas la solidité nécessaire, avait fait clouer en travers une énorme barre de fer qui en décuplait la force de résistance.

De plus, on avait ajouté à l'intérieur des pièces de bois solidement fixées par une extrémité au sol congelé et par l'autre à la barre, de façon à rendre presqu'impossible d'enfoncer la porte par une poussée extérieure, quelque puissante qu'elle fût.

Or lorsque la foule anxieuse fut saisie de cette envie unanime d'être en vue de la potence, plusieurs centaines d'hommes se munirent d'une échelle très longue et, s'en servant comme d'un bélier, ils frappèrent à coups redoublés, avec une force terrible, contre la partie centrale de la grande porte. On crut un instant que le passage allait être forcé, tant les coups avaient de violence. Les vastes panneaux s'entr'ouvraient à chaque nouveau coup, mais la barre de métal les remettait en place, agissant comme un ressort.

INTERVENTION DE LA POLICE

Au premier signal de cette audacieuse attaque, plusieurs officiers de police s'élancèrent à la rencontre de la foule en désordre, et après des efforts assez longs, ils réussirent à faire entendre raison aux perturbateurs, non toutefois, sans avoir été obligés d'en constituer un prisonnier. Cette dernière mesure, un peu rigoureuse, eut un excellent effet sur l'esprit populaire soulevé, et le calme se rétablit.

Cet incident a causé pendant quelque temps sur les personnes qui se trouvaient à l'intérieur, une inquiétude réelle et qui avait sa raison d'être. Si la porte eût été enfoncée, il est à peu près certain que l'irruption de la foule dans l'enceinte peu vaste de la cour de la prison aurait déterminé une panique, et peut-être les agents de police auraient-ils été obligés de se servir de leurs revolvers pour rétablir l'ordre.

Comme la foule venait d'être ramenée au calme, à l'extérieur, un gamin profita de l'éloignement des constables pour se hisser avec l'aide d'un arbre, jusqu'au sommet du mur d'enceinte. Un agent de la police provinciale qui se tenait au pied de l'échafaud, aperçut le jeune indiscret, et pour l'effrayer, il tira de sa gaine son revolver et fit feu en l'air. L'assistance ne parut pas trouver de bon goût cette manière d'agir de l'agent, qui se pavanait en ce moment en riant sur les degrés inférieurs de l'échafaud.

LE CORTEGE FUNEBRE EN MARCHE

A huit heures précises, le cortège des condamnés débouchait dans la cour de la prison. En tête marchait le shérif Lapointe, portant la toge violette et la tête couverte d'un chapeau haut de forme. Il avait l'air très affecté, et ses jambes vacillaient lorsqu'il gravit les degrés de la potence.

Derrière lui venait Cordélia Viau, soutenue par le Père Meloche. Elle était forte et ses traits, à part les traces de fatigues qui y étaient profondément empreintes, réflétaient le calme.

Puis venaient MM. les abbés Contant et Colin, accompagnant le condamné Parslow, et lui dérobant, par hasard ou intentionnellement la vue de Cordélia Viau.

Celle-ci monta rapidement et presque sans aucun aide, les vingt dégrés du gibet, mais Parslow eut besoin d'être soutenu un peu par les deux prêtres. Il ne faiblit pas cependant, et, malgré le tremblement très apparent de ses membres, la pâleur de ses traits et le vague sentiment de terreur que trahissaient ses yeux, il est certain qu'il a montré plus d'énergie et de courage qu'on ne s'y attendait.

Le bourreau Radcliffe fermait le cortège.

SUR L'ECHAFAUD

En arrivant sur la plateforme il commença les terrifiants préparatifs de l'exécution.

Il plaça d'abord Sam Parslow sur la trappe à bascule, le dos appuyé contre le paravent derrière lequel avait été conduite la condamnée à mort.

Radcliffe consolida ensuite les courroies qui liaient les bras de Parslow, et en ajouta d'autres aux jambes.

Il lui enveloppa ensuite la tête du sinistre bandeau noir, puis attacha au cou le noeud préparé d'avance.

Pendant ces préparatifs, deux des prêtres, en surplis et la tête couverte de la barrette, priaient à haute voix. Le Père Meloche, lui, s'était tenu près de Cordélia Viau, qu'il exhortait à voix basse à conserver son courage jusqu'à la fin.

Quand le bourreau en eut fini avec Parslow, il fit le tour du paravent et arriva à la femme Viau, qu'il mit dans la même position que le premier. Puis il la lia comme l'autre avec des courroies, et lui rabattit sur la tête le capuchon et noua la corde.

Pendant que Radcliffe préparait la femme Viau, le Père Meloche était revenu auprès de Parslow, et lui murmurait des paroles réconfortantes. Parslow faisait de sa tête enfouie dans le sac noir, un signe pour indiquer qu'il comprenait.

Tous ces préparatifs n'avaient pris que trois minutes, mais trois minutes avaient paru dix fois plus longues à l'assistance anxieuse, et qui sait de quelle longueur elles parurent aux deux infortunés, objets de ce supplice ignominieux!

Tout était prêt enfin. Une dernière prière des abbés Contant et Colin, une suprême exhortation du Père Meloche, parlant du ciel aux condamnés, et l'on vit le bourreau s'approcher précipitamment du crochet qui tenait la bascule en position, enlever la cheville qui empêchait de mouvoir la machine, puis d'un mouvement brusque, faire tomber la trappe.

LANCES DANS L'ETERNITE

Les deux formes humaines qu'elle supportait disparurent en moins d'une seconde, et l'on entendit le bruit sec et sourd des cordes qui se tendirent.

Au bord de l'ouverture béante, les prêtres s'agenouillèrent et prièrent. Le Père Meloche pleurait.

Un mouvement se fit dans l'assistance, et plus de deux cents hommes se précipitèrent au pied de l'échafaud pour soulever les draperies noires qui dérobaient la vue des suppliciés. Ce mouvement de curiosité hideuse excita à bon droit l'indignation du Père Meloche. S'adressant à la foule : "Vous devriez avoir honte, dit-il d'une voix tonnante. "Messieurs, je vous en conjure, ayez un peu de respect, ayez un peu de décence et de pitié."

Les gens s'arrêtèrent interdits de ce reproche qu'ils sentaient mérité, mais bientôt la curiosité aveugle l'emporta et l'on vit ce groupe arracher les voiles de deuil et s'arrêter devant le spectacle des deux formes inertes des suppliciés.

Sur l'échafaud, le Père Meloche et les deux autres prêtres continuent leurs oraisons pendant quelques minutes, puis se retirent.

LE BOURREAU CONTEMPLE SON OEUVRE

Radcliffe était descendu aussi, et debout au bord de l'excavation au-dessus de laquelle étaient suspendus les deux corps, il les considérait, froid, mais sans forfanterie.

Soit par suite d'un hasard ou d'un calcul du bourreau qui aurait fixé les cordes d'une manière spéciale, les corps, suspendus, avaient conservé la même position relative que sur l'échafaud, et se tournaient le dos.

Le docteur Ulric Forget, médecin de la prison, et le docteur Lamarche, vinrent examiner les suppliciés. Ils déclarèrent que la mort avait été instantanée dans le cas de la femme, mais leur avis fut que Parslow n'expira que plusieurs minutes après la chûte.

Quelques minutes après l'exécution, les agents ordonnèrent à tous les assistants de se retirer, mais il ne fallut pas moins d'une demi-heure pour faire évacuer les lieux. Les gens étaient avides de voir ce hideux spectacle, et craignaient d'en perdre la moindre partie.

L'ENQUETE DU CORONER

Le coroner Mignault, arrivé depuis le matin seulement, institua aussitôt l'enquête ordonnée par la loi en pareil cas. Il rassembla un jury composé des personnes suivantes : Henri Groulx, maire de Ste-Scholastique ; François Blondin, Hyacinthe Drouin, Wilfrid Larose, J. N. Laprès, Félix Raymond, Louvigny de Montigny, J. A. Gauthier, Alphonse Deguire, Nérée Robillard, William F. Renaud et Henri Hains.

Après avoir prêté le serment d'usage, les jurés furent conduits auprès de l'échafaud pour voir les cadavres. Ceux-ci avaient été décrochés par le bourreau, qui les avait étendus sur des planches jetées sur la neige. Des médecins, penchés sur les cadavres, les examinaient.

Le corps de Cordélia Viau avait une légère ecchymose à un angle de la bouche, d'où suintait du sang.

Au cou, la corde avait creusé une marque profonde, violaçant les chairs corchées par endroits. Les mains étaient d'une blancheur de cire.

Le corps n'avait pas encore à ce moment de rigidité. La femme était vêtue d'une robe noire.

Le corps de Parslow reposait à quelques pieds de celui de Cordélia Viau. Il était vêtu de l'habit brun que Parslow porte depuis longtemps, sinon depuis son incarcération.

L'enquête du coroner est une affaire de formalité et celle-ci n'a pas été longue. Le coroner a produit, en un dossier, la sentence du juge Taschereau, condamnant Parslow et la Viau à la peine capitale, l'ordre du juge au shérif de faire exécuter cette sentence, le certificat de décès des deux suppliciés signé par le docteur Forget, et un ordre du shérif donnant des instructions au coroner de tenir une enquête.

On a ensuite entendu quelques témoins dans le but d'établir sous la garantie du serment, l'identité des personnes exécutées avec celles qui avaient été condamnées à mort.

Le docteur Forget a déposé en outre que la mort, qui dans les deux cas, était due à une rupture de la colonne vertébrale, s'était produite instantanément aussi dans les deux cas.

VERDICT DU JURY

Les jurés se sont déclarés satisfaits de la preuve et ont rendu un verdict prononçant "que Cordelia Viau et Sam Parslow, étaient morts, le 10 mars 1899, ayant été exécutés selon la loi, par suite d'une condamnation à mort portée contre eux, parce qu'ils avaient commis un meurtre.

Ainsi que nous l'annonçions hier, le procureur-général a permis de rendre les corps des suppliciés à leurs familles respectives.

UNE GRAND'MESSE PENDANT L'EXECUTION

Pendant l'exécution, une grand'messe se chantait aussi à l'église, pour les condamnés à mort. M. le curé de Ste-Scholastique avait invité chaleureusement, dimanche, ses paroissiens à assister à cette messe. Sa recommandation n'a pas été parfaitement écoutée, et il y avait ce matin plus de gens de Ste-Scholastique en face de la prison qu'à l'église.

Radcliffe a accompli son ministère tête nue. Il était vêtu d'un paletot noir, d'un gilet de même couleur et d'un pantalon brun.

On assure que le bourreau, contrairement à son habitude, opérait ce matin avec répugnance, parce qu'il y avait une femme au nombre des condamnés.

Il a déclaré qu'il aimait mieux exécuter trois hommes qu'une femme, ce qui est une manière un peu étrange de montrer de la sensibilité, mais cela vaut toujours mieux, il semble, que le cynisme de l'exécuteur qui a scandalisé, l'année dernière, les habitants de Joliette.

Même une personne qui était présente lorsque le bourreau a attaché les bras de la condamnée, a affirmé que Radcliffe était réellement ému. En outre il paraît que la nuit dernière il redoutait tellement sa tâche de ce matin, à cause de la même raison, que l'on a craint qu'il ne faiblit et refusât ses services au dernier moment.

Radcliffe a logé à la prison, n'ayant pu se faire recevoir dans aucun hôtel.

LES CORPS TRANSPORTES A ST-CANUT

Aussitôt après l'enquête du coroner, celui de Parslow a été placé dans le cercueil préparé pour lui et un corbillard l'a emporté à St-Canut où on a immédiatement fait chanter un "Libera". Le corps a été inhumé aussitôt dans le cimetière de la paroisse.

Par une coincidence regrettable, lorsque le corbillard portant le corps de Parslow est parti de la prison, une centaine d'hommes, réunis à l'hôtel Lacombe, en face de la prison, ont entonné en choeur une chanson.

M. Ethier, avocat de Parslow, a accompagné les restes de son infortuné client à St-Canut et assisté aux funérailles.

Le corps de la femme Viau est resté un peu plus longtemps étendu sur le sol dans la cour de la prison. Des curieux s'en approchaient, et, à l'insu de la police, ils lui enlevaient des mèches de cheveux qu'ils emportaient comme un souvenir de l'exécution.

Le corps est parti de la prison à 11 heures et lorsqu'il a traversé le village, le corbillard a été hué par un groupe de la foule.

Le corps de la femme Viau sera exposé aujourd'hui dans la maison de son beau-frère, à St-Canut. Demain auront lieu les funérailles, et l'inhumation.

On a vainement essayé de faire comprendre aux parents de la suppliciée qu'il vaudrait mieux l'enterrer immédiatement; on a tenu à la garder un jour à cause d'une promesse qu'on lui avait faite.

Cordélia Viau, en effet, avait ressenti apparemment une plus grande frayeur de la fosse que du gibet. A son beau-frère, elle a dit ces jours derniers pour l'inciter à recevoir son corps chez lui : "Tu ne me trouvais pas assez convenable pour me recevoir chez toi ; me recevras-tu vendredi ?

A d'autres personnes, elle a dit : "Il me semble qu'il serait raisonnable de garder mon corps exposé jusqu'à lundi."

Elle avait peur de l'inhumation.

Venance Poirier, frère de la victime pour que pareille scène ne se renouvel-Henri, a assisté à l'exécution des meurtriers de son frère.

Jeudi, il a visité l'avocat Ethier et lui a dit qu'il ne lui en voulait point d'avoir plaidé pour les meurtriers. "Je comprends, a-t-il dit, que vous parliez pour eux et non contre nous."

Poirier a rappelé ensuite comme la famille de la victime s'était constamment tenue dans l'ombre et s'était abstenue de montrer de l'animosité contre ceux qui l'avaient plongée dans le deuil. "Nous sommes satisfaits que la femme Viau soit pendue, a ajouté M. Poirier, et ce n'est que justice ; mais nous n'aurions pas été mécontents de voir la sentence de Parslow commuée.

Vendredi, avant l'exécution, l'envoyé du "Cultivateur" a rencontré M. Poirier qui lui a dit: "Si vous parlez de moi dans votre journal, dites bien que je ressens de la sympathie pour les malheureux qui expient leur crime; dites que j'ai beaucoup de sympathie.

Il a été rapporté que des amis des suppliciés avaient proféré des menaces sérieuses contre MM. Mathieu et McKay, les avocats de la couronne, et le juge Taschereau, qui a prononcé la condamnation. On assure que les gens en question auraient exprimé le dessein d'incendier les maisons de ces trois fonctionnaires, parce qu'ils avaient accompli jusqu'au bout un pénible devoir.

A 8 heures et 5 minutes, la cloche de l'église de Ste-Scholastique a sonné les glas des condamnés, et encore à huit heures et quart.

Cordélia Viau a réitéré encore hier ses aveux à l'avocat Leduc, dans le même sens qu'elle les lui avaient faits le premier jour qu'elle a eu recours à ses services, le 5 décembre 1897. Elle a avoué qu'elle était présente quand le crime a été commis et qu'elle a encouragé Parslow en disant, après que Poirier eut reçu une première blessure: "Maintenant que tu as commencé, il faut finir." Parslow alors a frappé à coups redoublés, comme un forcené, un avengle.

Cordélia Viau a demandé à son avocat, au shérif et à plusieurs autres de lui faire chanter une grand'messe.

Elle disait ce matin avoir ainsi obtenu la promesse de sept grand'messes. "Je n'aurai peut-être pas besoin de toutes ces messes, ayant eu le temps de me préparer à mourir ; alors je les offrirais à mon pauvre mari."

Ste-Scholastique, 11.—Le corps de Cordélia Viau a été exposé hier, dans la maison de son frère, à St-Canut. Ses funérailles ont lieu aujourd'hui.

A Ste-Scholastique, on est mécontent de ce que rapporte un journal de ce matin, au sujet de certaines scènes qui se seraient passées hier après-midi. Ce rapport est déclaré aussi faux que malveillant.

Ste Scholastique, Q., 13.— Contrairement à l'attente générale les noms de Sam Parslow et de Cordélia Viau n'ont même pas été mentionnés en chaire, hier, dans les églises de Ste Scholastique et de St Canut. Certain journal avait prétendu que les curés de ces églises prononceraient un sermon dans lequel il serait question des deux suppliciés.

Les hôteliers de Ste Scholastique ont recommandé deux grand'messes pour Sam et Cordélia.

R.P. MELOCHE, S. J., DIRECTEUR SPIRITUEL DES CONDAMNES

(Photographie Laprès et Lavergne, coin des rues St-Denis et Ontario).

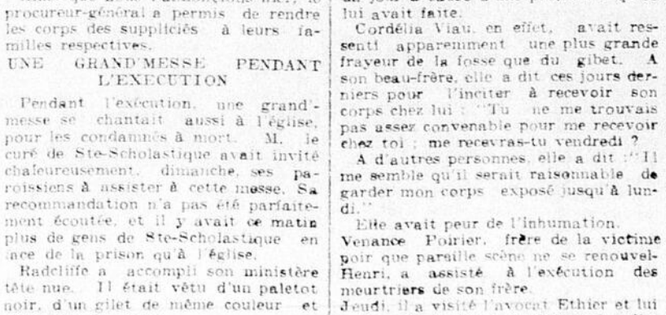

La prison de Ste-Scholastique, dans la cour de laquelle Sam Parslow et Cordélia Viau ont été pendus.

(Photographie Lapès et Lavergne, coin comdes rues St-Denis et Ontario).

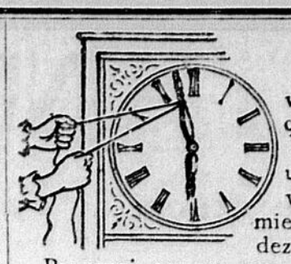

Le Delai

vole du temps et tout le bon emploi que l'on devrait faire de ce temps.

Peut-être vous empêche-t-il de faire usage de la **Pearline.** Les autres vous ont parlé de l'aise et de l'économie qu'elle procure, mais vous en retardez l'usage.

Pourquoi ne pas vous servir de la **Pearline** pour la première chose que vous laverez ou blanchirez, soit votre figure et vos mains. La **Pearline** n'endommage rien et nettoie tout.

583

DES MILLIONS Font maintenant usage DE LA PEARLINE

Nous allons de l'avant; les autres suivent.

Remontoir

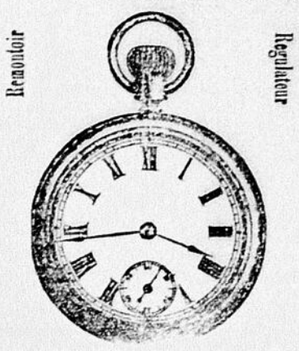

Regulateur

GRATIS

Pas d'argent requis

Nous donnons gratis cette montre à remontoir et régulateur combinés, pour la vente de deux douzaines de paquets de graines de fleurs, à dix cents le paquet. Ces graines sont mises en paquets pour nous par une des maisons de commerce les plus anciennes et des plus dignes de confiance du Canada, et nous garantissons que les paquets sont entiers et authentiques, et que les graines sont de la meilleure qualité. Envoyez votre nom écrit lisiblement sur une carte postale, et nous vous enverrons les graines franco. Quand vous les aurez vendues, envoyez-nous notre argent, et nous vous expédierons la montre, tous frais payés. Cette montre a un remontoir et un régulateur ; le boîtier est plaqué en nickel et à l'épreuve de la poussière, mouvements américains. C'est un chronomètre garanti. Cette montre a reçu une médaille à l'exposition de Paris, et a mérité le meilleur prix et le meilleur certificat à l'exposition universelle de Chicago.

Nous donnons aussi des bagues, des violons, des coutenaux, des accordéons, des guitares, et un grand nombre d'autres cadeaux de prix, comme vous le verrez dans la liste illustrée des cadeaux, qui vous sera envoyée avec les graines. Les graines non vendues peuvent être retournées.

Adressez, GEM NOVELTY CO., Toronto, Ont.

Gratis pour un Jour d'Ouvrage

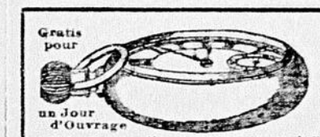

Vous pouvez gagner cette MONTRE de prix avec une chaîne et un médaillon en vendant vingt épingles à écharpe en topaze à 15 cents chaque, ou une montre de dame avec crochet en vendant vingt-quatre. Envoyez votre adresse et nous vous enverrons les épingles, frais de poste payés, avec notre liste de primes. On n'exige aucune argent. Ces épingles se vendront tout seules, car la topaze a tout le brillant des meilleurs diamants et n'a jamais été offerte en vente à ce prix. Nos montres sont très belles d'apparence, très bien faites, et pleinement garanties. Les épingles non vendues peuvent être renvoyées. Mentionnez ce journal.

THE GEM PIN CO., TORONTO, CANADA.

INCENDIE A QUEBEC

Québec, 11.—Ce matin, à 8.30 heures, un incendie assez considérable a eu lieu chez A. Learmonth & Co., mécaniciens, rue St Valier. Dommages, $6,000; assurances, $3,000. La bâtisse avait trois étages dont deux ont été brûlés.

L'ENFANT NE PEUT S'EN EMPECHER

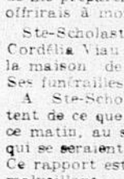

Quand un enfant fait mal de propos délibéré, on a raison de le corriger.

Mais quand les rognons du petit sont faibles — ne peuvent pas prévenir l'émission des urines la nuit —il est mal de le gronder et de le punir.

Des milliers d'enfants ont été fouettés pour avoir mouillé leur lit qui ne peuvent cependant s'en empêcher.

Les parents commencent à comprendre que c'est une maladie qu'il faut guérir—non une mauvaise habitude qui demande d'être corrigée, et donnent à leurs enfants

LES PILULES DE DOAN POUR LES ROGNONS

qui donnent de la force et de la santé aux rognons et préviennent tout dérangement ultérieur.

Mme Young 15, rue Garish, Halifax N. E., a guéri son petit garçon en lui donnant les Pilules de Doan pour les Rognons. Voici ce qu'elle dit :

"Mon petit garçon, âgé de 13 ans, a été pendant plusieurs années affligé de faiblesse dans la retention de ses urines, et ne semblait avoir aucun contrôle sur elles.

"Entendant parler des pilules de Doan pour les Rognons, je m'en suis procuré une boîte, et dois avouer qu'elles l'ont merveilleusement soulagé. Il a maintenant fini de prendre sa seconde boîte et je sens qu'elles l'ont guéri.

"Il est content de voir qu'il peut retenir son urine, car il était très affligé de souffrir de ce grave inconvénient."

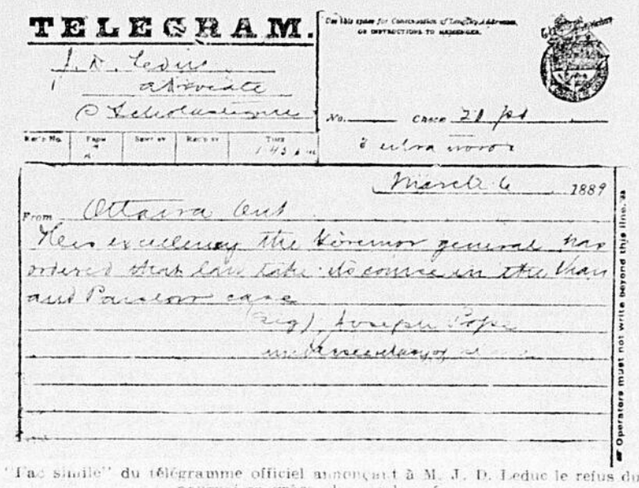

"Fac simile" du télégramme officiel annonçant à M. J. D. Leduc le refus du pourvoi en grâce des condamnés.

St Scholastique le 9 Mars 1899

Monsieur J. D. Leduc

Je vous remercie du plus profond de mon coeur pour tout ce que vous avez fait pour moi

Priez pour moi

Adieu

Votre reconnaissante

Dame Cordelia Viau

FAC SIMILE DE LA LETTRE D'AD IEU DE CORDELIA VIAU A SON DEFENSEUR, M. L EDUC.

Monsieur J. D. Leduc

St Scholastique

Comté des deux Mts

L'enveloppe de la lettre.

UNE PAGE ENSANGLANTEE!

Le drame de Saint-Canut reconstitué depuis son origine effroyable jusqu'à son terrible denouement

Les auteurs de l'effroyable tragédie de St-Canut, ont payé la dette de sang qu'ils ont contractée envers la société. C'est le dénouement sinistre d'un roman tissu d'horreurs qui a commencé par un crime pour se continuer par les longues péripéties de trois procès où Cordélia Viau et Sam Parslow ont tenté en vain de défendre leur tête.

A la suite de cette expiation exemplaire qui vient d'être infligée aux deux coupables, il est à propos de reconstituer le drame qui depuis quinze mois a causé une si profonde impression dans tout le pays. Le tableau du crime commis et du terrible châtiment qui l'a frappé, pourra inspirer de salutaires réflexions à ceux que leurs passions perverses poussent vers le même abîme.

Un lundi de la fin de novembre 1897, Isidore Poirier fut trouvé la gorge ouverte dans la maison qu'il habitait à St-Canut. On crut d'abord que le malheureux s'était suicidé, et le premier mot échappé pour accréditer cette opinion, fut prononcé par la veuve Poirier, pénétrant la première, avec un voisin nommé Bouvrette.

L'hypothèse d'un suicide ne tint pas longtemps. Elle était trop hautement démentie par l'aspect de la chambre où fut trouvé gisant le cadavre. Les murs, le plancher, le lit, étaient inondés de sang et l'on discerna dans ces flaques hideuses des empreintes accusatrices. Et que d'autres indices, qui criaient la vérité : le nombre des blessures, sept, profondes et larges, qu'aucun homme n'aurait pu s'infliger seul; l'arme, un couteau de boucherie, mal aiguisé, que Poirier n'aurait évidemment pas choisi pour se détruire, lorsqu'il avait sous la main un rasoir ; cette large entaille à la main, montrant que l'homme avait saisi fortement l'arme par la lame, et trahissant une lutte désespérée ; le caractère connu de Poirier, que l'on avait vu la veille content et joyeux, heureux de vivre ; la disparition mystérieuse de la clef de la maison, l'attitude de certains témoins.

L'autopsie vint lever les derniers doutes et démontrer avec la plus complète évidence que Poirier avait été assassiné lâchement.

A LA RECHERCHE DES AUTEURS DU CRIME.

Par qui ? La rumeur publique seule osa chuchoter dès les premiers moments, les noms des coupables, tant la supposition paraissait odieuse.

Isidore Poirier, exerçant la profession de menuisier, habitait à St-Canut une jolie maisonnette en bois qu'il avait construite lui-même et à laquelle il s'était attaché de donner un cachet de coquetterie. Il était marié à Cordélia Viau, depuis sept ans et n'avait pas d'enfant.

En apparence du moins, le ménage Poirier vivait en bonne intelligence, mais en réalité la conduite de la femme ne laissait pas, à cause de sa légèreté, que de causer à Poirier des chagrins qu'il réprimait difficilement. Aussi Isidore Poirier, homme paisible et doux, généralement estimé, prenait-il de temps à autre un peu de boisson pour noyer des chagrins domestiques. Et encore, le fait n'a jamais été établi d'une façon absolue. Dans tous les cas, si Poirier buvait un peu on n'a jamais pu dire que c'était un ivrogne.

Sa femme, Cordélia Viau, était une assez jolie personne, assez bien élevée, musicienne, écuyère et passablement écervelée. Si cette femme avait épousé un autre homme qu'un ouvrier, elle aurait peut-être vécu heureuse en rendant son mari heureux ; mais elle aspirait à sortir de la sphère modeste dans laquelle elle vivait, et ses actions qui dénotaient de la hauteur à l'égard de ses voisins lui avaient aliéné toutes les bienveillances. Organiste à la paroisse, elle considérait la population de St-Canut du haut de sa grandeur et blessait souvent les justes susceptibilités des gens du village. De plus, sa conduite, qui n'était pas irréprochable, avait provoqué des réclamations nombreuses. Les paroissiens avaient été jusqu'à demander à M. le curé Pinault de l'expulser de la paroisse.

On voit que la femme Poirier n'était pas dans son village en odeur de sainteté.

Disons maintenant quelques mots sur Sam Parslow. C'était un journalier de St-Canut, célibataire, très estimé de la population. Malheureusement pour lui, c'était un homme faible, qui s'était laissé dominer par la femme Poirier qui lui avait inspiré une passion violente. Cette passion scandalisait bien du monde, et c'est surtout à ce sujet qu'on avait prié M. le curé d'intervenir et de faire cesser ces relations coupables par un moyen ou par un autre.

DECOUVERTE DU CADAVRE

C'est le lundi matin, 22 novembre, que l'on découvrit le cadavre de Isidore Poirier. Voici dans quelles circonstances :

Ce jour-là, Mme Poirier revenait de chez son père, où elle avait passé la nuit du dimanche au lundi, laissant, d'après sa version, son mari ivre à la maison. Elle tenta, dit-elle plus tard à un voisin, M Bouvrette, d'ouvrir sa porte, mais la porte étant fermée elle pensait que son mari était parti pour St-Jérôme, où il travaillait à la construction de la nouvelle église. Alors, sans s'inquiéter davantage, elle se rendit à l'église de St-Canut et s'installa à l'orgue pour la célébration d'un mariage. Après la cérémonie, elle se rendit chez M. Bouvrette lui racontant ce que nous venons de tracer et lui demanda son assistance pour pénétrer dans la maison.

En voisin complaisant M. Bouvrette suivit la femme Poirier, et, avec son consentement, entra par une fenêtre et, de l'intérieur, put ouvrir facilement la porte.

—Pendant que vous êtes là, dit la femme Poirier, allez donc, je vous prie, dans la chambre à coucher. "Moi, je ne peux pas y aller, j'ai peur."

M. Bouvrette ouvrit la porte de la chambre à coucher et il aperçut, étendu en travers du lit, le cadavre d'Isidore Poirier, portant au cou une plaie épouvantable.

Mme Poirier, qui l'avait suivi, s'écria alors avec un accent de terreur exagérée:

—Ah! le malheureux! il s'est suicidé!

Puis elle se mit à crier comme une folle, affectant un désespoir sans bornes.

M. Bouvrette, très ému lui-même, la prit par le bras, s'efforçant de la calmer. Il y parvint assez facilement et l'entraîna chez lui. Depuis, elle ne voulut jamais retourner chez elle.

M. Bouvrette alla ensuite prévenir le curé, qui fit mander le coroner.

LES PREMIERS SOUPÇONS

La nature et le nombre des blessures que portait le cadavre de Poirier furent le premier indice qui fit naître les soupçons.

De plus, l'aspect de la chambre indiquait manifestement qu'une lutte terrible avait eu lieu entre la victime et l'assassin. Les murs étaient jaspés de gouttes de sang et le parquet presque complètement couvert de larges taches d'un rouge noirâtre. Au pied du lit on remarquait une flaque de sang coagulé qui semblait indiquer que la victime avait reçu à cet endroit un coup terrible. C'est probablement là que l'assassin avait tranché la gorge du malheureux, d'une oreille à l'autre. Cinq taches de sang sur la muraille, évidemment faites avec les doigts, indiquaient que le défunt avait dû prendre un point d'appui contre le mur. Une autre preuve frappante qu'il y avait eu lutte, c'est l'empreinte des deux talons de bottes qui s'incrustaient dans le vernis fraîchement appliqué sur le parquet. Ces empreintes étaient d'un pouce et demi plus large que les talons des chaussures de la victime.

Plus loin, on trouva une lampe brisée. Cette lampe n'avait pas dû être allumée, attendu qu'elle était vide et que l'on ne trouva pas la moindre trace d'huile. Dans une autre chambre, on trouva une autre lampe maculée de sang. De tels indices accusaient trop visiblement un meurtre pour qu'on puisse persister dans l'idée d'un suicide. Il ne s'agissait donc plus que de découvrir le meurtrier. C'est à quoi s'attacha le coroner Mignault.

PERQUISITIONS

On rechercha tout d'abord de reconstituer les faits qui avaient marqué la journée du dimanche. On questionna donc la femme Poirier et Sam Parslow, qui avait été vu ce jour-là chez le défunt, attelant le cheval, vers cinq heures du soir. On avait également remarqué à cette heure, Isidore Poirier qui, sortant de la maison, avait parlé à Parslow, lequel avait remis le cheval à l'écurie, pour l'atteler de nouveau quelque temps après.

La femme Poirier et Sam Parslow, pouvaient donc fournir de précieuses indications. Mais avant de les questionner, on questionna M. Bouvrette qui fit connaître à l'enquête les détails relatifs à la découverte du cadavre, détails que nous avons donnés plus haut.

Puis ce fut le tour de quelques voisins qui avaient vu le défunt à la sortie de la messe et après les vêpres.

Après avoir entendu ces témoins,on introduisit Sam Parslow devant le magistrat. C'est un homme de 34 ans, de bonne apparence.

Il déclara que le jour de la mort d'Isidore Poirier il était resté chez le défunt toute l'après-midi, jusque vers 4.30 heures. Puis Parslow entra dans quelques détails sans valeur au sujet des propos échangés entre la victime et lui au cours de cette journée. Une seule chose importante se dégage de ce récit, c'est que Sam Parslow s'attacha à démontrer que Poirier s'était suicidé.

A ce moment, M. le coroner Mignault montra à Sam Parslow le couteau qui avait servi à commettre le crime.

Avez-vous, lui demanda-t-il, déjà vu ce couteau chez M. Poirier?

Sam Parslow regarda le couteau souillé de sang et répondit avec assurance:

—Je n'ai jamais vu ce couteau, ni chez Poirier, ni ailleurs.

Il est à remarquer que déjà les soupçons planaient sur Sam Parslow, et le coroner le lui avait dit, en ajoutant:

—Je vous préviens que ce que vous direz pourra servir contre vous. Je ne vous force pas à parler, mais je prends notes de vos déclarations.

LA RUMEUR PUBLIQUE DESIGNE LES DEUX COUPABLES

Ainsi, dès le début de l'enquête, des soupçons sérieux pesaient sur Sam Parslow et la femme Poirier.

Celle-ci, depuis longtemps était l'objet de tous les commérages et d'une sourde réprobation. Sa conduite, si légère qu'elle confinait au scandale, faisait d'elle un objet odieux pour la population.

Dès qu'on connut le crime, il n'y eut qu'un cri: C'est elle, c'est la femme Poirier qui a tué son mari ou qui l'a fait tuer par Sam, son amoureux.

Ainsi, dès le commencement des recherches, la clameur publique désignait les deux vrais coupables.

Voyons maintenant sur quoi était fondée cette opinion générale.

Mme Poirier était organiste à l'église de son village. Son mari dirigeait le chœur, et Sam Parslow était un des bons chanteurs de la maîtrise. C'est à cette circonstance, sans doute, qu'est dûe l'intimité coupable qui s'est établie entre Sam et la femme Poirier. Cette intimité datait déjà de trois ans à l'époque du crime. Au commencement de leurs relations, Isidore Poirier alla travailler aux Etats-Unis. En son absence, sa femme s'afficha carrément avec Sam, dédaignant les bons avis et les conseils que les amis de son mari lui donnaient. Au printemps de l'année 1897, Isidore Poirier revint au pays, où il ne tarda pas à apprendre la conduite de sa femme. Il s'ensuivit des querelles intestines qui menacèrent un moment de provoquer un divorce entre les deux époux. A cette époque, la division du ménage Poirier était la fable de toute la paroisse. Malheureusement Poirier était faible et trop débonnaire; il ne poussa pas les choses plus loin et sa femme sortit victorieuse de la lutte, c'est-à-dire qu'elle conserva le privilège de recevoir Sam Parslow à son foyer. Poirier se résigna et accueillit même Sam comme un ami et oublia tous les griefs qu'il avait contre lui.

LA FEMME POIRIER DONNE SON TEMOIGNAGE

L'enquête du coroner se continua durant plusieurs jours. Après avoir rendu son témoignage, Sam Parslow parut fort inquiet. Il assistait néanmoins aux séances et s'efforçait de faire bonne contenance.

Le jeudi, ce fut le tour de la femme Poirier de répondre aux questions du coroner.

Voici le texte exact de sa déposition.

"Dimanche dernier, vers les sept heures, nous nous sommes levés, mon mari a fait le train tandis que je préparais le déjeuner. Il est sorti et je lui demandai de ne pas être longtemps, car le déjeuner était prêt. Il m'a dit qu'il allait chez Bouvrette chercher la presse à tabac. Il est revenu et après en avoir pressé, il a déjeuné et s'est lavé. En déjeunant, je me suis aperçu qu'il avait pris de la boisson. Je lui ai dit:

"Je crois que tu as pris de la boisson."

Il m'a répondu: oui, et il alla chercher une bouteille dans l'écurie. Il m'a dit qu'il avait eu bien de la misère durant la semaine et qu'il voulait se remettre. Il a frappé sa tasse dans sa soucoupe et l'a cassée en disant qu'il avait trop de misère et que cela finirait bientôt. Il a pris un second coup. Il a bien déjeuné. Il paraissait bien gai. Il a voulu me "traiter" et j'ai refusé. Nous sommes allés ensuite à la messe. Après la messe, Sam Parslow est venu chez nous avec mon mari, ils ont pris deux coups, puis nous avons dîné.

"Mon mari n'a pas beaucoup mangé et il pleurait. Après dîner nous nous sommes assis sur le fauteuil. M. Hall est venu frapper et j'ai dit à mon mari d'aller se coucher. Je suis allée ensuite ouvrir la porte et mon mari a sorti de sa chambre. Il a "traité" M. Hall.

"Sam Parslow est venu chez nous dimanche vers 1.30 heure et il est reparti de suite. Mon mari s'est couché, et je suis allée aux vêpres, au cours desquelles j'ai demandé à Sam Parslow de venir atteler ma jument. Il est venu par en arrière et a attelé. Je suis sortie et lui ai demandé de ne pas entrer, mais de dételer mon cheval. Mon mari est alors venu me dire d'aller chez mon père, et j'ai dit à Sam d'atteler de nouveau. Mon mari est allé chercher à l'écurie un flacon de gin. Je suis partie de suite et mon mari est venu me conduire en arrière. J'avais demandé à Parslow de rester avec mon mari pour coucher. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas. Mon mari avait l'habitude de boire et de s'enivrer. Je suis arrêtée chez ma soeur, madame Powers, et lui ai donné un paquet contenant une paire de pardessus venant de Montréal et je me suis rendue chez mon père.

"J'ai passé la nuit chez mon père, et j'en suis partie vers les six heures et demie, lundi matin. Je suis arrivée à ma résidence et j'ai vu que les toiles étaient toutes baissées. J'ai frappé aux deux portes de devant et de derrière : et j'ai supposé qu'il était couché ou absent. J'ai alors enlevé mon châle et me suis rendue chez M. Bouvrette pour me chauffer.

"J'ai demandé à Mme Bouvrette si elle avait vu mon mari. Elle m'a dit que non. M. Bourassa m'a alors dit : Je vais aller chercher votre jument pour la ferrer, comme votre mari me l'a dit. Il était huit heures et dix. Je n'ai pas dit à M. Bouvrette d'aller chercher ma jument. Après cela, je me suis rendue à l'église et la messe finie, je suis revenue chez moi. Je n'avais pas la clef de la maison. Je l'avais laissée à mon mari. M. Bouvrette avait frappé aux châssis et avait fait le tour de la maison pendant la messe. Je lui ai demandé d'apporter un tourne-vis pour enlever le châssis double et il a ouvert la fenêtre. Je lui dis alors d'ouvrir la porte. Je suis entrée dans la maison pour déposer mes livres de musique. Je ne me rappelle pas avoir demandé à M. Bouvrette d'aller voir où était mon mari, parce que j'avais trop peur. En revenant, il m'a dit de ne pas aller le voir.

"J'ai foncé sur lui et j'ai vu la chemise de mon mari pleine de sang. M. Bouvrette m'a alors dit : Venez chez nous, je vais aller chercher quelqu'un. Je me suis rendue chez lui. J'ai remarqué que mon mari était sur le lit. Je ne sais pas si la porte de la chambre était fermée."

Q. Quand Parslow est-il parti de chez vous ?

R. Il a dû partir après moi, mais je ne l'ai pas vu partir. Je ne pense pas que quelqu'un puisse entrer dans la maison par en dehors ; il faut que la porte soit ouverte à l'intérieur.

Q. Parslow avait-il une clef de votre maison ?

R. J'avais l'habitude de laisser la clef soit sur l'harmonium, soit sur la table, ou à une place à portée de la main.

En lui montrant le couteau, le coroner demande au témoin :

Q. Connaissez-vous ce couteau ?

R. Oui, il m'appartient : il devait être avec les autres couteaux dans le tiroir du "sideboard". Je ne m'en suis presque jamais servie. La dernière fois que je l'ai vu, il était bien propre et en bon ordre.

La femme déclara encore que son mari avait menacé deux fois de se suicider, et elle avoua que la vie de Poirier était assurée pour une somme de $2,000, payable à elle-même.

INDICATIONS DES AUTRES TEMOINS

Tous les autres témoins entendus, et ils étaient nombreux, donnèrent des indications de nature à faire peser les soupçons les plus graves sur la femme Poirier et sur Sam Parslow. A partir de ce moment, on ne perdit pas de vue ces deux personnages et l'on confia au détective McCaskill, qui venait d'opérer si intelligemment à Rawdon, le soin de donner un corps à ces soupçons.

Un petit détail à noter en passant. Sur la recommandation du curé Pinault, la femme Poirier réclama le corps de son mari et chargea un M. Gilbert Lauzon, qui se rendait à St-Jérôme, d'acheter un cercueil, en lui recommandant d'acheter ce cercueil le " meilleur marché possible."

Ajoutons que les autorités refusèrent de remettre le cadavre à la femme,et qu'elles le livrèrent à la famille du défunt.

Le premier soin du détective McCaskill, après avoir pris connaissance des témoignages fournis à l'enquête et après avoir questionné un peu partout, fut de prier le coroner de se rendre chez M. Bouvrette, où se trouvait Mme Poirier, afin de l'interroger en particulier, pour en arriver à une quasi certitude sur son compte, et aussi pour connaître l'emploi de son temps, de midi à six heures du soir, le dimanche 21 novembre.

Le coroner Mignault se rendit donc auprès de la femme Poirier, et voici, extraite du procès-verbal, la relation de sa visite.

" A dix heures et quelques minutes, à la demande du détective McCaskill, je suis allé trouver Madame Poirier chez madame Bouvrette. Elle me dit : " **M. Mignault,** ne pourriez-vous pas me permettte d'aller chez moi pour chercher du linge ? J'ai besoin de mouchoirs et d'habits pour l'enfant que nous élevions." Cet enfant est chez la mère de la femme Poirier. Je lui dis : "C'est bien, vous allez venir avec moi, nous allons nous y rendre. D'ailleurs, je voudrais vous parler privément et il y a trop de monde ici." Elle mit son chapeau et sa mante et nous partîmes.

EN PRESENCE DE LA VICTIME

" Dès que nous fûmes dehors, je lui dis : " Madame Poirier, tout le monde vous accuse. On dit que vous aviez des relations illégitimes avec Sam Parslow ; c'est une chose connue et prouvée. Il est inutile pour vous de nier. Voulez-vous, s'il vous plaît, nous rendre compte de votre conduite, le dimanche 21 dernier, depuis le midi jusqu'à six heures ? " Elle me dit : " Je suis allée aux vêpres et j'ai accompagné le chant à l'orgue. Je suis revenue chez moi ensuite."

" Au moment où elle terminait ces paroles, nous arrivions vis-à-vis la porte de sa demeure. Elle entra la première dans la maison, et je la suivis. Arrivée près de la porte de la chambre où le crime a été commis et où se trouvait encore le cadavre de son mari, elle hésita un moment. Le corps du défunt était entièrement recouvert d'un drap blanc. Elle finit par entrer cependant et se rendit directement au bureau dont elle ouvrit le tiroir et où elle prit quelques mouchoirs et autres objets. Je lui demandai alors si elle voulait voir le cadavre de son mari.

" Elle pleurait à ce moment ou du moins tenait son mouchoir sur ses yeux. En réponse à ma question, elle fit un signe affirmatif de la tête. Je levai le drap et elle jeta sur la figure blême et mutilée de la victime un regard sec, presque dur.

" Je lui demandai de sortir de nouveau dehors, que j'avais encore à lui parler. Elle me suivit sans dire mot. Au moment où nous mettions le pied sur le seuil, l'unique cloche de l'église tintait tristement dans l'air humide le glas funèbre d'Isidore Poirier. Chaque tintement descendant du clocher comme un sanglot semblait avoir un retentissement dans le coeur de cette femme et je vis des larmes abondantes rouler le long de ses joues. Désirant continuer l'entretien que j'avais commencé, je lui dis : " Voulez-vous continuer à me rendre un compte exact de ce que vous avez fait dimanche l'après-midi."

" Avant de la laisser répondre je la prévins qu'elle était libre de se taire, si elle le désirait. Elle me dit : " En revenant des vêpres, je me suis rendue chez moi, puis je suis partie pour aller chez mon père."

" C'est tout ce qu'elle voulait dire.

" A maintes reprises, je l'ai pressée d'avouer qu'elle avait participé au crime. Je lui disais que sa culpabilité était évidente et que tôt ou tard la vérité serait connue. Vingt fois peut-être, elle a été sur le point de faire des déclarations. Elle s'arrêtait en face de moi, semblant prendre une décision suprême, mais toujours l'aveu s'arrêtait sur ses lèvres.

" Enfin je tentai le grand coup et lui demandai en la regardant bien dans les yeux :

" Etes-vous coupable, oui ou non ?

" Elle répondit : Non.

" Je lui demandai encore : " Sam Parslow est-il coupable ? "

" Elle nia de nouveau et ajouta : " Les histoires que l'on a fait courir sur mon compte et sur le compte de Sam sont fausses. Parslow n'est pas mon amant."

Il fut impossible au coroner de rien arracher de plus à la femme Poirier.

L'ARRESTATION

Le coroner, cependant, se basant sur les déclarations des témoins entendus à l'enquête et sur les contradictions constatées dans les témoignages des deux principaux témoins, Sam Parslow et Cordélia Viau, veuve d'Isidore Poirier, conclut qu'il y avait preuve suffisante pour motiver l'arrestation de ces deux témoins.

En conséquence, le détective se rendit à son tour chez Mme Bouvrette et dit à Mme Poirier :

— Madame, quelque pénible que soit mon devoir, je dois l'accomplir sans faiblesse. Après avoir pris connaissance des témoignages donnés à l'enquête, je suis dans l'obligation de vous arrêter, vous soupçonnant de n'avoir pas été étrangère à la mort de M. Isidore Poirier, votre époux.

En entendant ces paroles, la femme Poirier devint d'une pâleur mortelle. Ses traits se contractèrent et ses yeux prirent une expression de frayeur excessive. Cette émotion cependant ne fut que passagère ; elle reprit bientôt son calme habituel et dit d'un air décidé : "C'est bien."

Pendant ce temps, le grand connétable Brazeau allait opérer l'arrestation de Sam Parslow, qui demeurait chez son frère Georges.

Lorsque Sam vit arriver l'officier de police, il sourit tristement et demanda : —"Qu'y a-t-il de nouveau ?"

Le grand connétable répondit :

"Sam, j'ai reçu ordre ce matin de vous arrêter."

—Je m'y attendais, reprit Sam simplement, je suis prêt à vous suivre.

Le grand connétable lui mit alors les menottes et lui dit : Venez.

SCENE ATTENDRISSANTE

Il se passa alors une scène attendrissante. Jusque-là, Samuel Parslow était demeuré impassible. Mais, lorsque vint le moment de dire adieu à sa vieille mère, à ses soeurs, à son frère; lorsque vint le moment de quitter cette maison paternelle où se sont écoulées son enfance heureuse et sa jeunesse insouciante, où il a goutté toutes les joies que l'on trouve au sein de la famille, son flegme apparent disparut pour faire place à une vive émotion.

De grosses larmes commencèrent à couler sur ses joues. Il reporta son regard sur les vieux meubles de la chambre qui devait lui rappeler un monde de souvenirs, puis se rapprochant de sa vieille mère qui sanglotait, il lui dit d'une voix à peine perceptible :

"Mère, ne pleure pas, je reviendrai bientôt, car je ne suis pas coupable, j'ai confiance que justice me sera rendue."

Le grand connétable et son prisonnier rejoignirent alors le coroner, le détective et la femme Poirier, et tous les cinq partirent pour Ste-Scholastique.

En chemin, le détective essaya de converser avec la prisonnière, mais elle se renferma dans un mutisme complet et refusa absolument de répondre à aucune question. Lorsqu'ils arrivèrent à la prison, le détective était convaincu qu'elle ne consentirait jamais à faire une confession du crime.

LES AVEUX DE CORDELIA VIAU.

Lorsque la femme Poirier fut mise en cellule, une réaction se produisit chez elle. Sa crânerie disparut, et elle envisagea nettement les conséquences et les suites de son aventure. Comme la plupart des coupables, elle céda à la défaillance du premier moment et n'eut plus de tranquillité qu'elle n'eut fait des aveux.

Elle fit demander le détective McCaskill.

Celui-ci arriva bientôt.

—Vous m'avez fait demander, dit-il, que puis-je faire pour vous ?

Alors, la femme Poirier, sans préambule aucun commença ainsi sa confession :

—"C'est Sam Parslow qui a tué mon mari. Il y a six mois, il avait acheté un revolver et me dit qu'il le tuerait avec. Je ne le voulus pas, car je craignais que cela fit trop de bruit. Je lui dis nous allions nous faire prendre tout de suite.

"La semaine dernière, il a aiguisé un couteau en disant : "Je vais te débarrasser de lui, quand bien même je perdrais ma tête". Dimanche après-midi, je partis pour aller chez mon père et laissai Parslow seul avec mon mari. Lorsque je revins, je m'aperçus que les toiles étaient baissées, alors je ne doutai plus que Sam avait accompli son projet."

Le détective, craignant qu'elle ne vint renier sa confession, lui dit : "C'est bien malheureux de voir une belle femme comme vous enfermée dans une cellule étroite et noire ; je vais vous conduire dans une belle chambre, un salon." Elle parut contente et dit : "C'est correct."

M. McCaskill alla prévenir immédiatement le coroner Mignault et le grand connétable Brazeau et les amena dans la chambre privée du juge, les faisant placer derrière un rideau de manière à ce qu'ils ne fussent pas vus. Il alla ensuite chercher la femme Poirier et l'amena dans la chambre. Et là, en présence de MM. Mignault et Brazeau, dissimulés derrière le rideau, la femme Poirier répéta ce qu'elle venait de dire, disant absolument la même chose et même un peu plus long, comme on pourra le voir plus loin dans les notes du coroner.

Le détective McCaskill fit reconduire la prisonnière dans sa cellule. Elle manifesta ouvertement son mécontentement de voir qu'on l'avait trompée, mais elle ne parut pas se douter qu'elle venait de faire ces déclarations devant témoins.

A la suite de cette scène, le détective McCaskill fit venir Sam Parslow dans la même chambre, où le coroner lui donna connaissance des aveux de la femme Poirier. Pour cela, il lui lut les notes qu'il avait recueillies, caché derrière le rideau, en quelque sorte sous la dictée de la coupable. Voici ces notes :

"C'est Sam Parslow qui a tué mon mari Isidore Poirier avec un couteau à boucherie. Le couteau appartenait à mon mari et à moi.

"Parslow et moi voulions tuer le défunt depuis le jour de l'an 1897. Je lui ai dit d'abord que le couteau dont il s'est servi n'était pas suffisant pour tuer mon mari d'un seul coup, je lui conseillai d'acheter un revolver. A propos de ce revolver, il y eut une longue discussion entre nous. Je disais que le revolver ferait trop de bruit et lui n'osait pas s'en servir. Dimanche, le 21, après vêpres, vers quatre heures, pendant que j'étais dans la maison, Sam est entré avec le couteau dans la chambre où était mon mari. Je ne savais pas qu'il avait apporté ce couteau avec lui. Je suis partie avant cela pour aller chez mon père. Je ne lui ai pas aidé."

CONFESSION DE SAM PARSLOW

En entendant cette lecture, Sam Parslow demeura atterré,il devint très pâle, hésita un moment, puis, semblant prendre une résolution subite, il fit à son tour les aveux les plus complets.

Voici en quels termes Sam fit le récit du meurtre :

"Isidore Poirier était couché sur le travers de son lit ; je lui ai donné un coup de couteau sur la gorge, mais je ne croyais pas l'avoir tué. Elle m'aidait ; elle était assise à la droite et moi à la gauche de Poirier, près des oreillers. Je me suis servi d'un couteau de boucherie pour lui couper le cou.

"Après avoir frappé, je suis sorti. J'avais peur. Elle m'a suivi. Je ne me rappelle pas avoir donné plus d'un coup de couteau au défunt."

Le prisonnier parut alors hésiter et déclara qu'il ne se rappelait plus rien autre chose.

Le coroner lui demanda alors : — "Sam étiez-vous en amour avec Mme Poirier ?"

—"Oui, répondit Sam, mais je ne croyais pas qu'elle se marierait avec moi.

"Je lui ai dit que je donnerais ma tête pour la sauver du trouble dans lequel elle se trouvait. J'admets avoir acheté un revolver dans l'intention de tuer Poirier. Je l'ai tué parce que j'aimais Cordélia et je croyais que son mari lui était à charge. Je voulais l'en débarrasser.

"Quand j'ai pris le couteau pour aller tuer Poirier, "j'étais comme magnétisé." Je ne voulais pas y aller, et j'y allais quand même. La femme m'a dit :

"Sois brave il ne faut qu'un bon coup. N'y vas pas de main morte."

"Je n'ai pas remarqué si elle le tenait; j'ai vu seulement qu'elle était assise sur le lit de l'autre côté de son mari.

"Le couteau dont je me suis servi appartenait à Cordélia. Je l'avais aiguisé quelques jours auparavant.

"Il n'a pas été question entre nous de police d'assurance. Un jour cependant, elle m'a dit : "Si Isidore mourait, je serais heureuse et toi aussi. Nous pourrions vivre à l'aise, et je n'aurais plus à m'occuper des millets à rencontrer dont parle mon mari.

"Elle ne m'a jamais dit que son mari était méchant pour elle, mais elle m'a souvent laissé entendre que sa présence la faisait souffrir. Elle m'a dit une fois: "C'est un bon à rien il n'est bon qu'à boire.

"Le revolver que j'ai acheté pour tuer Poirier, je l'ai caché chez mon frère Georges, sous la couverture, sous les entrais à gauche.

"Les habits que je portais sont aussi chez mon frère Georges.

"Aucun de mes parents n'était au courant du complot que je faisais avec la femme Poirier. Le jour où j'ai connu cette femme a été un jour de malheur pour moi.

"Elle a toujours fait de moi ce qu'elle a voulu. Après être sorti de la chambre, je ne sais plus ce que j'ai fait, je ne me rappelle de rien."

Tels sont, mot à mot, les aveux de Sam Parslow.

On voit que ces aveux, ainsi que ceux de la femme Poirier, n'ont rien de spontané et ne sont pas dictés par le remords. Chez la femme, ça été ce besoin de ronipre la solitude de la première heure d'incarcération qui lui a ouvert la bouche. Ce phénomène est très connu, et surtout très commun. Quant à Sam, il fut forcé de suivre l'exemple de sa complice.

MOBILE SORDIDE

Un reporter du 'Cultivateur' a pu voir les deux accusés dans leur cellule et s'entretenir un moment avec eux. Par le rapport qu'il fait, nous allons voir que l'aveu ou plutôt la dénonciation de la femme Poirier n'a été inspiré que par un mobile sordide.

—"J'ai fait des aveux, répondit-elle à notre correspondant, parce que j'ai cru que tout était découvert. J'étais sous l'impression que Sam s'était compromis à l'enquête du coroner. Comme je l'ai dit, le meurtre de mon mari était prémédité depuis longtemps. Il y a près d'un an que Parslow parlait de cela, et chaque fois que la conversation tombait sur ce sujet, je lui disais:—"Tu n'es pas capable de le tuer, tu es trop lâche."

"Deux ou trois fois il a combiné des plans pour faire tomber mon mari dans son piège pendant que ce dernier travaillait à St-Jérôme. Parslow trouvait des prétextes pour le faire venir à St-Canut. Chaque fois il a manqué son coup. Je ne croyais pas qu'il le tuerait. Je le pensais faible. Lorsque je partis le dimanche après-midi pour me rendre chez mon père, il me dit: "Embrasse ton mari avant de partir, c'est la dernière fois que tu le vois vivant. Je n'ai porté aucune attention à ses paroles et je suis partie. En revenant, lundi matin, je le vis, et il me dit: "Tout est fini."

"Je commençai alors à croire qu'il avait dit la vérité la veille.

"Je me rendis néanmoins jusque chez moi et frappai aux deux portes. Lorsque je vis que mon mari ne répondant pas, je me mis à trembler. C'est alors que je me rendis à l'église pour jouer à un mariage. Dans le temps je savais que mon mari était mort. Je n'aimais pas mon mari, mais je m'efforçais d'être bonne pour lui.

"Je n'ai jamais aimé non plus Sam Parslow. Je le laissais me fréquenter, parce que je savais qu'il m'aiderait. Il était mon esclave et je lui faisais faire tout ce que je voulais.

"Je ne me suis jamais querellé avec Sam. La seule dispute que nous ayons eue ensemble a été au sujet du revolver dont il avait l'intention de se servir pour tuer mon mari. Je lui avais dit :

"Si tu le tues avec un revolver, tu vas te faire prendre immédiatement.

Il me répondit :

"Je m'en fiche, pourvu que tu sois tranquille.

"Sam Parslow savait que je ne l'aimais pas beaucoup. Il a déjà été question d'assurance entre nous. Il savait que mon mari avait une police d'assurance. Il me dit une fois :

"Quand ton mari sera mort tu auras ton argent et tu seras heureuse.

"Je crois lui avoir dit que nous partagerions cet argent.

Quant à sa présence au moment du meurtre, après avoir hésité longtemps, la prisonnière dit qu'elle était dans la maison, mais non dans la chambre.

"Je crois, dit-elle, que la bataille a commencé au fond de la chambre, près du bureau. J'ai entendu le bruit des bottes sur le plancher, mais je n'ai entendu aucun cri.

Mais tout à coup la femme Poirier reprit :

"Je ne vous ai pas dit que j'étais dans la maison ; je ne peux, je ne veux pas vous l'avoir dit, et je ne le dirai jamais.

"Lorsque Sam Parslow parlait de tuer mon mari, je lui disais : Si tu le tues, tu irais te déclarer immédiatement, tu es trop faible pour garder un secret de cette sorte.

"Il m'a dit :

"Tu verras que je saurai bien me défendre ; je ne me laisserai pas prendre comme ça.

La prisonnière revient alors sur la question de son départ, le dimanche après-midi. Elle insiste en disant :

"Lorsque je suis partie, mon mari est venu me conduire à la porte, il n'est pas sorti complètement dehors cependant. Madame Bouvrette n'a pu l'apercevoir, parce qu'un arbre lui cachait la vue."

"La prisonnière demande ensuite d'une voix inquiète ce qui se passait au dehors.

Le reporter ne répondit pas à cette question ; il se borna à lui offrir quelques consolations et se rendit au cachot de Sam Parslow.

Comme entrée en matière, le reporter lui demanda :

—Avez-vous bien dormi, cette nuit, Sam ?

—Il m'a été impossible de dormir un seul instant, répondit Parslow. Je ne puis expliquer dans quel état je suis. Je ne sais pas comment j'ai pu me décider à tuer Poirier. C'était mon ami. J'aimais la femme à la folie et elle m'a souvent dit qu'elle était malheureuse d'être mariée avec Poirier. Elle ne m'a jamais dit que son mari était méchant pour elle, mais elle ne l'aimait pas. C'était un homme très doux, même quand il était en boisson. Il aimait beaucoup sa femme et la traitait en enfant gâtée.

"Je n'ai jamais eu connaissance qu'il lui ait refusé quelque chose. Je n'ai jamais cru que Cordélia Viau me donnerait de l'argent si je le tuais. D'ailleurs ce n'est pas pour avoir de l'argent que j'ai commis le crime. Je savais que la femme ne m'aimait pas extraordinairement, mais elle semblait se plaire en ma compagnie.

"Nous sommes sortis souvent et chaque fois nous discutions des moyens à prendre pour nous débarrasser de Poirier. Je ne puis m'expliquer le sentiment que j'éprouvais en présence de cette femme. Elle me fascinait. Chaque jour, je prenais la ferme résolution de briser avec elle et de ne jamais plus retourner la voir et je n'ai jamais pu être fidèle à mes résolutions. Souvent j'ai pleuré après des remontrances que me faisait mon frère Georges.

Depuis le jour de l'an, j'avais l'idée fixe de tuer Poirier. Je redoutais le moment où l'occasion se présenterait, mais je sentais qu'il me fallait fatalement en arriver à ce résultat. Maintenant, l'affaire est finie, et il me semble que je sors d'un rêve. Je me rappelle parfaitement tous les détails du crime et cependant je ne puis y croire.

" Madame Poirier m'a laissé entendre qu'elle m'épouserait, puisqu'elle me disait : "Quand nous pourrons demeurer ensemble, nous arrangerons notre affaire de telle et telle manière." Elle m'a souvent parlé dans le même sens. C'est elle qui m'a poussé au crime, parce qu'elle me disait qu'elle était malheureuse. J'aurais fait n'importe quoi pour cette femme,

" Je répète de nouveau que Mme Poirier était avec moi lorsque j'ai commis le crime. Elle était assise sur le lit à côté de son mari et m'a suivi quand je suis sorti."

Après quelques mots de charitable pitié, le reporter de la "Patrie" laissa Sam Parslow en proie à ses réflexions et à ses remords.

LE PROCES DE CORDELIA VIAU

Au milieu de janvier de l'année dernière s'ouvrait à Ste-Scholastique le procès de Cordélia Viau, "accusée d'avoir de complicité avec Sam Parslow, assassiné son mari." La cour était présidée par Son Honneur le juge Taschereau.

M. J. D. Leduc et M. A. E. Poirier, avocats, comparaissaient pour la défense, et la poursuite fut représentée par MM. Mathieu et McKay.

Les jurés qui furent appelés à décider du sort de la malheureuse furent :

Joseph Charbonneau, David Gascon, Benjamin Baulne, J. Desjardins, Pier

Le shérif Lapointe appelé comme témoin par la couronne M. Mathieu lui demanda s'il avait eu connaissance d'un certain article du "Witness", qui accusait les avocats de la couronne de ne pas faire leur devoir. Le témoin a répondu qu'il en avait entendu parler, mais que jamais il n'a informé les avocats de la couronne, ni personne, qu'il avait reçu une pareille confession, comme disait l'article du journal en question.

M. Mathieu—Voulez-vous nous dire, M. Lapointe, si vous avez reçu d'elle quelque aveu et confession et ce qu'elle vous a dit ?

M. Leduc demande la permission d'examiner le témoin avant qu'il donne une réponse à cette question. Au cours de cet examen le shérif Lapointe a admis que c'est après lui avoir promis le secret que la prisonnière a consenti à lui faire des aveux et il est convaincu que jamais elle n'aurait parlé si elle n'avait pas eu confiance en lui. Cependant il ne lui a fait aucune promesse, aucune menace et ne lui a pas fait croire qu'en lui faisant des aveux elle améliorait sa position. Il ne lui a promis que le secret.

M. Leduc fit alors objection à ce que ces aveux soient admis comme preuve parce que la prisonnière a parlé sous l'impression que le shérif était tenu de garder le secret.

Voici en substance la décision du juge Bossé qui s'est occupé formellement de la question et qui réflète l'opinion de la majorité des juges de la cour d'Appel, j'y lis ce qui suit : "Après avoir cité plusieurs auteurs sur cette question et, comme conséquence, l'abjuration de dire la vérité, n'est plus considérée comme une objection à l'admissibilité de l'aveu. Le même l'appel au sentiment religieux, la communication confidentielle, et la promesse de garder le secret, l'obtention de l'aveu sous cette promesse de secret, ou par artifice, ou fraude, la crainte provenant de l'accusation du crime, ou la confession en réponse à des observations, assumant la culpabilité. Dans tous ces cas, l'on ne peut dire que l'admission ait eu pour cause la crainte d'un mal corporel ni l'espoir d'un avantage."

Ce passage de l'opinion du savant juge est décisif. Ainsi, si l'aveu a été donné sous la promesse du secret, ou, comme confidence, je ne vois pas de raison pour empêcher la preuve, je dois me guider là-dessus et permettrai l'aveu."

La question étant à nouveau lue au témoin, il répond ce qui suit : "Deux ou trois mois après son premier procès, l'accusée me parlait de l'empreinte du soulier : "Cette empreinte n'est pas de moi, dit-elle. Elle a dû venir d'autres personnes, car je me suis chaussée le matin de mes pardessus et je les ai gardés tout le temps ; je ne les ai ôtés que le dimanche soir, chez mon père." Je lui fis alors remarquer : "Mais vous étiez donc là?" Sur ce elle me dit :

"Si vous voulez garder le secret, je vais tout vous raconter.

Parslow a donné le premier coup à Poirier qui s'est levé tout droit debout et là ils se sont pris ensemble et ont tombé sur le plancher. C'est là que Parslow lui a fait la blessure que mon mari avait au bras.

Nous l'avons laissé par terre et nous avons cru qu'il était fini, mais tout à coup Poirier s'est levé debout seul, et a tombé à la renverse sur le lit dans l'état où il a été trouvé le lundi matin. Nous ne l'avons dérangé en rien. Puis il est mort.

Parslow avait du sang à sa chemise et il est monté en haut, a pris une chemise de mon mari et fait brûler la sienne dans le poêle. Quant aux agrafes qui ont été trouvées par M. Désormeau, ce n'est pas nous qui les avons mises là, ça doit être eux autres."

En réponse à d'autres questions M. Lapointe dit.—Elle a ajouté que cela s'est fait après les vêpres et que "ça allait vite." Son mari dormait quand Parslow lui a donné le premier coup.

En transquestion M. Lapointe n'a rien ajouté de nouveau, et il a répété seulement qu'il avait toujours promis le secret à la femme Viau. Trois jours après il lui a fait répéter ses déclarations pour voir si elle dirait la même chose.

L'audition de ce témoignage a causé une profonde sensation en cour, et tous les auditeurs avaient l'air épouvantés et apprenant tous les détails de ce crime affreux.

Le procès se continua. Tous les témoins vinrent y répéter la version donnée au premier procès, en présence d'un auditoire presque aussi nombreux et aussi attentif. Les avocats de la défense renouvelèrent leur appel aux jurés; ceux de la poursuite, leur appel à la justice, et le juge, devant la preuve aussi accablante qu'au premier procès, prononça un réquisitoire aussi sévère.

Les jurés rendirent unanimement un verdict de coupable, et le lendemain, le juge Taschereau condamna Cordélia Viau à mourir sur l'échafaud.

UNE PAGE ENSANGLANTEE !--Suite

Pour le second procès, M. l'avocat Poirier s'est démis, pour des raisons qui n'intéressent aucunement le public. Mais il n'en continue pas moins à aider la défense ainsi qu'on a pu le constater par ce que nous avons écrit ces jours derniers.

PROCES DE PARSLOW

Le 19 décembre, on commença le procès de Parslow.

Voici les noms des jurés qui furent appelés à le juger:

François Xavier Guénette, de St-Jérôme ; Napoléon Gagnon, de Ste-Anne; Achille Major, de Ste-Anne ; Eucharist Lavergne, de Lachute; Dolphis Bélisle, de St-Janvier; Félix Beauséjour, de St-Sauveur; Georges Campeau, de St-Hermas; Arthur Desjardins, de Ste-Scholastique ; Alphonse Proulx, St-Placide ; Sévère Rochon, Ste-Monique ; Félix Carrière, St-Sauveur.

MM. J. A. C. Ethier, M.P., et Odilon Desmarais, M.P., se chargèrent de la défense, et sous ce rapport Parslow n'eut rien à envier à sa complice Ses avocats firent pour le sauver de l'échafaud plus qu'on était en droit d'attendre d'eux. Ils essayèrent de prouver que le malheureux avait été comme hypnotisé par sa terrible complice; ils n'y réussirent point.

Le 29 décembre, le verdict du jury prononçait que Parslow était coupable, et, séance tenante, le meurtrier était condamné à mort.

Les jurés, cependant, trouvaient que Parslow avait à son crédit des circonstances atténuantes. Il avait été faible par amour, contre une femme à la volonté de fer qui le commandait, le traitait en esclave et n'avait pour lui aucune pitié. Sa seule ambition était de faire de lui un instrument pour arriver à être débarrasser de son mari.

Parslow était coupable du meurtre, mais c'est elle qui avait été l'instigatrice du crime.

REQUETE DU JURY EN FAVEUR DE PARSLOW

Les jurés décidèrent donc de montrer à son égard plus d'indulgence, et ils signèrent aussitôt la requête dont voici le texte:

"Nous, soussignés, composant le jury appelé à juger Samuel Parslow, subissant actuellement son procès sous accusation de meurtre de Isidore Poirier, déclarons immédiatement, avant de laisser le Palais de Justice, où nous venons de rendre notre verdict de culpabilité contre le dit Samuel Parslow, que nous étions tous unanimes à recommander fortement l'accusé à la clémence de la Couronne et que si nous ne l'avons pas fait en rendant notre verdict, c'est parce que le juge, dans sa charge, nous a dit que nous n'avions pas le droit de le faire et que nous ne pouvions pas rendre autre chose qu'un verdict de culpabilité ou de non-culpabilité pur et simple, sans y attacher aucune recommandation.

Même dans la Cour, nous déclarons que nous avons envoyé le grand connétable Brazeau demander au juge si nous ne pouvions pas faire cette recommandation, et la réponse qui nous a été rapportée est qu'il nous le dirait en Cour.

En conséquence, nous avons rendu notre verdict sous telle recommandation.

Mais maintenant, avant même de quitter la Cour, nous déclarons que nous étions disposés à faire telle recommandation en disant que nous recommandions avec toute la force possible à Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, d'accorder la clémence qui appartient à Sa Majesté ou à ses représentants, au malheureux Samuel Parslow et de commuer la sentence de mort qui vient d'être portée contre lui, en vertu du verdict que nous venons de rendre dans les conditions que nous venons de mentionner.

Nous espérons que notre recommandation sera prise en considération sérieuse et qu'on lui donnera toute la portée qu'elle peut avoir en pareille circonstance.

Palais de Justice du district de Terrebonne, ce vingt-huit décembre 1898, à cinq heures et quelques minutes, après avoir prononcé leur verdict."

Suit la signature des membres du jury.

LE RECOURS EN GRACE

Il ne restait plus aux condamnés qu'une chance de salut: le recours en grâce auprès du gouverneur-général. Cette chance fut tentée.

Sans trêve, depuis la condamnation, on travailla à dresser des requêtes au ministre de la justice, mais le public signait évidemment sans éprouver, au fond, de sympathie pour les assassins dont on implorait la grâce.

La mère de Cordélia Viau, une octogénaire, poussa le dévouement maternel jusqu'au point de parcourir le district de Terrebonne pour y solliciter de porte en porte des signatures en faveur de sa fille infortunée. Elle se rendit même jusqu'auprès de Mgr Bruchési pour implorer son intercession.

Mgr Bruchési consola la pauvre femme, et, se rendit à Ste-Scholastique, le 2 mars courant, porter les secours et les encouragements suprêmes de la religion aux meurtriers. Il les confessa le soir de son arrivée, et, le lendemain matin, il célébra, dans les murs de la prison, une messe à laquelle communièrent les deux condamnés.

Le 4 mars, le conseil des ministres se réunit, à Ottawa, pour prendre en dernière considération les requêtes du recours en grâce. L'hon. David Mills, ministre de la justice, qui avait étudié le volumineux dossier avec une grande sollicitude, vu l'atrocité avec laquelle le crime avait été commis, ne crut pas devoir recommander au gouverneur-général en conseil d'exercer la prérogative royale.

Le 6 mars, le gouverneur-général rendait sa décision conformément aux recommandations du ministre de la justice.

Cette nouvelle fut aussitôt communiquée au shérif Lapointe, et aux avocats des deux condamnés qui l'apprirent à ceux-ci.

Nous publions ci-après le texte des deux sentences de mort prononcées par l'hon. juge Taschereau contre les deux complices :

SENTENCE DE MORT

PRONONCEE CONTRE

Cordelia Viau

Cordélia Viau, vous venez d'entendre prononcer le verdict terrible qui vous rend responsable de l'assassinat de votre mari, Isidore Poirier. Ce crime sans nom, dont les détails sont révoltants, dont l'histoire est presqu'inécoutable et dont je ne rappellerai pas ici toutes les atrocités, on l'a retracé jusqu'à vous, l'épouse de ce martyr auquel vous aviez promis au pied des autels, amour, fidélité et dévouement! Dans le libre espoir de compromettre votre amant, votre complice présumé, de faire subir, à lui seul toutes les conséquences du forfait commis, et de vous échapper vous-même, vous avez cru devoir dès le début de votre incarcération, faire des demi-confidences à un officier de Justice, répétées devant d'autres témoins, et librement confirmées par vous plus tard. Vous avez admis avoir connu depuis longtemps les projets meurtriers de cet amant, qui vous avait initiée aux détails de son sinistre dessein, vous avez confessé n'avoir rien fait pour l'en détourner, si bien qu'un jour, lorsqu'il vous apprit lui-même, qu'il s'était fait votre instrument et que votre mari avait péri de sa main, vous n'en avez pas été surprise.

Vous paraissez croire qu'un semblable aveu de votre part scellerait le sort de votre complice, et vous assurerait l'impunité, calcul criminel et insensé. Car vous étiez encore plus coupable d'après votre propre aveu, que l'instrument qui s'était offert à vous. C'était pour vous débarrasser suivant votre propre expression, de votre pauvre mari, que cet homme méditait son crime, et loin de l'en dissuader, vous lui fournissiez toutes les occasions de le commettre ainsi que la preuve l'a révélé.

En admettant que vous ayiez dit toute la vérité en faisant ces premiers aveux cyniques, vous êtes coupable également, au même degré, que l'exécuteur de vos désirs, et moralement vous l'êtes peut-être plus que lui. Mais ces premiers aveux sont-ils seuls, étaient-ils réellement complets? Malheureusement pour vous, la preuve dans les deux procès que vous avez subis, démontre que depuis longtemps vous cherchiez à vous défaire du compagnon de votre vie, que vous aviez pesé médité d'avance tous les risques à encourir, tous les moyens de le mettre à exécution, l'instrument même qui devait servir à cette fin. Votre mère, vos frères, vos sœurs, vos amis ne cessaient pendant tout ce temps, de vous crier de mettre fin à vos relations coupables et aux scandales qu'elles produisaient. Efforts impuissants! Vous restiez volontairement l'esclave de cette femme qui vous conseillait le crime, vous repoussiez les avis de tous ceux qui vous rappelaient à la vertu.

Est-il étonnant qu'après vous être ainsi engagé et entêté dans le vice, vous n'avez pas reculé lorsqu'est arrivé le moment de frapper, en la présence et sur l'ordre de votre complice, l'infortuné mari dont l'unique tort était de se dresser encore dans toute la majesté de l'époux légitime, entre vous et la malheureuse qui portait son nom ? Il vous est échappé au cours de vos aveux un mot bien significatif : "On devait se marier ensuite ? " Vous n'étiez donc pas seulement que l'instrument de cette femme ? D'abord inspiré par elle, le crime était devenu votre préoccupation commune, et pour vous, une passion personnelle et honteuse en était devenue le mobile et une possession légitimée, mais toujours monstrueuse, en était le but.

J'ai parlé de vos aveux. Ils ont été complets, concluants et sans réserve. Ils rendaient inutile la preuve circonstancielle que, par elle-même, dans l'opinion de la cour, aurait suffi à retracer le crime jusqu'à vous.

Ce crime odieux, sans précédent dans nos annales judiciaires, vous allez l'expier par la plus terrible des peines. On vous a défendu avec zèle et habileté; mais pour vous, comme pour votre complice, le dénouement était inévitable.

Il vous reste à vous recueillir devant Dieu, à obtenir la grâce du repentir et l'assurance du pardon céleste qui n'est refusé à personne et à vous préparer au grand passage de l'éternité. Mettant votre unique espérance en ce Dieu de toute justice comme de toute miséricorde ayez le courage de m'entendre prononcer la sentence de la loi.

"Samuel Parslow, vous êtes condamné à retourner dans la prison commune de ce district et à y être détenu dans un lieu sûr, et séparé de tous les autres prisonniers jusqu'au 10 mars prochain, et là et alors, dans l'enceinte des murs de cette prison à être pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive! Et que Dieu ait pitié de votre âme!"

SENTENCE DE MORT

PRONONCEE CONTRE

Sam Parslow

Samuel Parslow, votre tour est arrivé de vous entendre condamner pour votre participation au crime épouvantable dont votre amante Cordélia Viau était convaincue, il y a quelques jours. Vous, l'enfant d'une famille honorable, le jeune ouvrier jusqu'alors sans reproches avez connu et aimé criminellement dans un jour de malheur cette misérable qui avait commencé une carrière de vice et de honte. Vous vous êtes livré à elle tout entier, vous avez immolé sur l'autel d'un amour adultère tout ce que votre cœur pouvait contenir de pur, de tendre et de généreux, toutes les traditions d'une brave famille, toutes les inspirations d'une vieille mère. Vous n'avez pas l'excuse d'un égarement passager, d'une folie subite engendrée par la passion. Le temps ne vous a pas manqué pour réfléchir et pour revenir à vous-même. Depuis des mois, vous connaissiez les projets meurtriers de cette femme, qui vous jetait dans l'âme, goutte par goutte le poison de sa propre turpitude, le venin de son dessein terrible, et lentement, comme à loisir, et sans résistance, vous acceptiez ce dépôt de crime et de mort. Vous discutiez avec elle, non pas le projet lui même, mais les moyens de le mettre à exécution, l'instrument même qui devait servir à cette fin. Votre mère, vos frères, vos sœurs, vos amis ne cessaient pendant tout ce temps, de vous crier de mettre fin à vos relations coupables et aux scandales qu'elles produisaient. Efforts impuissants! Vous restiez volontairement l'esclave de cette femme qui vous conseillait le crime, vous repoussiez les avis de tous ceux qui vous rappelaient à la vertu.

Est-il étonnant qu'après vous être ainsi engagé et entêté dans le vice, vous n'avez pas reculé lorsqu'est arrivé le moment de frapper, en la présence et sur l'ordre de votre complice, l'infortuné mari dont l'unique tort était de se dresser encore dans toute la majesté de l'époux légitime, entre vous et la malheureuse qui portait son nom ? Il vous est échappé au cours de vos aveux un mot bien significatif : " On devait se marier ensuite ? " Vous n'étiez donc pas seulement que l'instrument de cette femme ? D'abord inspiré par elle, le crime était devenu votre préoccupation commune, et pour vous, une passion personnelle et honteuse en était devenue le mobile et une possession légitimée, mais toujours monstrueuse, en était le but.

J'ai parlé de vos aveux. Ils ont été complets, concluants et sans réserve. Ils rendaient inutile la preuve circonstancielle que, par elle-même, dans l'opinion de la cour, aurait suffi à retracer le crime jusqu'à vous.

Ce crime odieux, sans précédent dans nos annales judiciaires, vous allez l'expier par la plus terrible des peines. On vous a défendu avec zèle et habileté; mais pour vous, comme pour votre complice, le dénouement était inévitable.

Il vous reste à vous recueillir devant Dieu, à obtenir la grâce du repentir et l'assurance du pardon céleste qui n'est refusé à personne et à vous préparer au grand passage de l'éternité. Mettant votre unique espérance en ce Dieu de toute justice comme de toute miséricorde ayez le courage de m'entendre prononcer la sentence de la loi.

"Samuel Parslow, vous êtes condamné à retourner dans la prison commune de ce district et à y être détenu dans un lieu sûr, et séparé de tous les autres prisonniers jusqu'au 10 mars prochain, et là et alors, dans l'enceinte des murs de cette prison à être pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive! Et que Dieu ait pitié de votre âme!"

POUR VIVRE 100 ANS

Se purger régulièrement en prenant les

Pilules de Viel

Et fortifier l'estomac, le foie et les reins par l'usage du

SIROP VEGETAL DE VIEL

MADAME LOUISE FAUTEUX, DE MONTREAL

Guerie de Dyspepsie et Constipation par ce Remede Combiné dont les effets sont une MERVEILLE

Voici bientôt les chaleurs de l'été. Cette saison pleine de dangers pour les personnes dont le sang n'est pas purifié, le système nettoyé par une bonne purgation prise à temps. Afin d'éviter toutes les maladies propres à cette saison, prenez les " Pilules Viel ". Elles sont célèbres par leur vertu purgative et la force extraordinaire qu'elles donnent au système en général. Après vous être purgé suffisamment, faites usage du "Sirop Végétal de Viel". Cette préparation tant vantée vous donnera une nouvelle vigueur—imprégnant à l'estomac, au foie et aux reins cette énergie dont ils ont besoin pour leur parfait fonctionnement.

On recommande encore cette préparation combinée aux personnes souffrant de dyspepsie, maux de tête, langue chargée, constipation, jaunisse, insomnie, douleurs dans le dos, dans les côtes, névralgie, rhumatisme, manque d'appétit, mauvaise digestion, palpitations, boutons, clous, plaies, etc., etc.

Voici le certificat d'une dame des plus distinguées de Montréal. Lisez-le avec attention, il vous fera voir, une fois de plus, la supériorité de ce remède sans rival:

"Je souffrais depuis longtemps de dyspepsie et de constipation, nous raconte Mme Fauteux. J'étais rendue au point de ne pouvoir plus rien prendre. Il va sans dire que j'avais consulté et suivi les avis et prescriptions du médecin, et tout cela sans succès bien marqué.

"J'étais devenue triste et mélancolique, vaquant misérablement aux soins du ménage. Un jour que je souffrais beaucoup, l'idée me vint d'essayer le "Sirop Végétal et Pilules de Viel" que je voyais annoncés depuis longtemps dans les journaux. Je pris d'abord les "pilules" qui me purgèrent parfaitement, les faisant suivre du "sirop" qui agit merveilleusement sur tout mon système. Après avoir fait usage pendant un certain temps de ce remède magistral, je fus guérie de ma dyspepsie et constipation."

Essayez toujours ce remède avant tous les autres pour dyspepsie, etc. Se vend partout.

Ceci n'est pas une Blouse Neuve

c'en est une vieille, mais elle paraît aussi bonne qu'une neuve parce qu'elle a été LAVEE ET TEINTE en une seule opération avec le

Maypole Soap

FABRIQUE EN ANGLETERRE

POUR TEINDRE A LA MAISON

Rien de ce qui a été inventé jusqu'à présent n'approche du Maypole Soap. IL LAVE ET TEINT en une seule opération. Brillant, bon teint, propre et ne se fane pas. Vendu chez les pharmaciens, toutes les couleurs. Si votre fournisseur ne tient pas le Maypole Soap envoyez-nous dix cents en timbres-poste pour une tablette, véritables dimensions, de n'importe quelle couleur.

Depot Canadien, 8 Place Royale, Montreal.

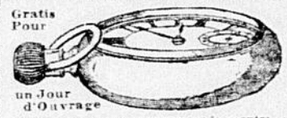

Gratis Pour un Jour d'Ouvrage

NOUS DONNONS cette belle montre avec une chaine et un médaillon à toute personne qui vendra 2 douzaines de boutons pour collets, têtes en or et queues émaillées, à 10 cts chaque, ou une montre de dame avec crochet pour la vente de 3 douzaines. *On ne demande pas d'argent. Vous ne courez aucun risque.* Ecrivez-nous et nous vous enverrons les Boutons, frais de poste payés, avec notre liste de grosses primes. Vendez les Boutons, remettez nous l'argent et nous vous enverrons la montre, *sans charge aucune.* On peut remettre les boutons qui n'auront pas été vendus. Si on le préfère on peut obtenir une commission libérale. Soyez le premier dans l'arène. Envoyez aujourd'hui même votre nom et votre adresse. *En écrivant mentionner ce journal.*

LEVER BUTTON CO., Toronto, Ont.

Nous attirons . . . l'attention

du public sur nos facilités exceptionnelles pour la fourniture de . . . .

SACS EN PAPIER

DE TOUS GENRES

Dans vos meilleurs intérêts, examinez nos marchandises avant d'acheter ailleurs . . .

La CIE E. B. EDDY, Limitée

HULL, MONTREAL, TORONTO

Nous Recevons...

tous les jours de grandes quantités de Tapis, de Rugs et d'Articles de tout genre pour couvrir le plancher, pour le commerce du printemps. Nous avons un vaste assortiment de Tapis Velours Russe, Wilton, Axminster, etc., beaux dessins et belles couleurs, Rugs et Rideaux de toute nuance et de toute dimension. Nos départements de Prélarts et de Nattes sont complets dans les moindres détails. Les articles achetés maintenant seront emmagasinés jusqu'au printemps si ou le désire.

THOMAS LIGGET

1884 rue Notre-Dame ❋ 2446 rue Ste-Catherine

ET OTTAWA, ONT.

Nous allons de l'avant, les autres suivent !

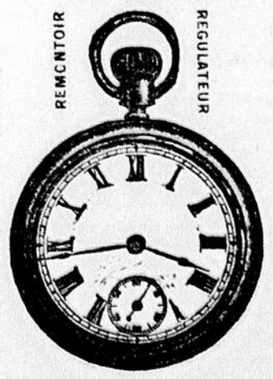

Gratis Montre avec Chaine et Médaillon.

PAS D'ARGENT DEMANDE

Nous donnons cette montre à remontoir et à régulateur plaquée en nickel, mouvement américain, garantie pour tenir le temps, pour la vente de deux douzaines de boutons de collets à ressort à 10 cts chacun pour nous.

Envoyez votre adresse sur une carte-postale, spécifiant que vous désirez vendre des marchandises pour nous et nous vous enverrons 2 douzaines de boutons par la malle, frais de transport payés. Quand ils seront vendus, envoyez-nous l'argent, $2.40 et nous vous enverrons **la Montre, la Chaine et le Médaillon, tous frais payés.** Rappelez-vous que la montre que nous donnons est à remontoir et à régulateur, et de beaucoup supérieure aux montres qui se remontent et se règlent par derrière, comme une horloge, et qui sont offertes par d'autres. Indiquez clairement l'adresse de votre bureau de poste. Adressez :.....

GEM. NOVELTY CO, Toronto Ont.

Mentionnez ce journal.

LE Dr F. SCOTT

Décédé subitement

Ottawa, Ont., 9.— Le Dr Wm. Francis Scott, habitant Hull depuis sa naissance est mort subitement ce matin, d'une syncope du coeur. Il était couché de bonne humeur hier soir, après avoir pris quelque nourriture.

Le docteur avait été gradué à l'université McGill en 1879 et pratiqua ensuite sa profession à Hull. Il était chirurgien-major du 43e bataillon auquel il appartenait depuis vingt ans. En 1883 il fut échevin à Hull, poste qu'il occupa jusqu'en 1890, année où il fut élu maire de la même ville. En 1891 il refusa de se représenter de nouveau et fit un voyage autour du monde avec sa famille. Il fut réélu maire en 1897 et occupa ce poste jusqu'en 1898.

Le Dr Scott avait épousé Mlle Jennie Coutlée il y a douze ans et laisse une fille de 3 ans. Sa mort a causé un regret universel car le Dr Scott était très estimé des citoyens de Hull. Il sera inhumé dimanche prochain avec les honneurs militaires.

LES ANARCHISTES

Prétendent parvenir à la destruction de la société; une chose qu'ils n'arriveront pas à détruire, c'est la réputation du BAUME RHUMAL, elle est trop solidement assise. 15-2

DE VRAIS SAUVAGES

La conduite indigne d'un régiment américain licencié

Atlanta, Ge., 9 — Les soldats du 10e régiment, composé de nègres, qui ont été licenciés hier à Macon, partaient à peine de cette ville, en chemin de fer, qu'ils se mettaient à tirer des coups de revolver par les fenêtres des wagons. Les balles sifflaient de tous côtés. A Macon, un enfant de 16 ans a été blessé au bras. A chaque station, les nègres s'amusaient à tirer sur les gens qui se tenaient sur le débarcadère.

C'est à Griffon, Ge., où la première section du train s'est arrêtée à 2.30 hrs p. m., qu'ont eu lieu les désordres les plus graves. Les nègres, ivres, ont tiré plus de 200 coups de revolver en criant comme des sauvages.

Les gens de Griffin, une fois cette section partie, se concertèrent pour recevoir la deuxième. Le maire donna l'ordre à la compagnie de soldats de se rendre à la gare. Ils furent accompagnés du shérif et de près de 100 citoyens. La deuxième section arriva à 5.15 hrs au milieu de détonations de revolvers, mais en présence des troupes, les nègres se tinrent cois quand le train s'arrêta. Cependant ils se mirent à tirer sur les maisons quand la section se remet en route. Les soldats et les citoyens leur répondirent par une salve générale. Un employé de chemin de fer reçut une blessure fatale et un nègre fut légèrement atteint.

MGR CLARI

Décédé à Paris

Paris, 9.—Le nonce du pape à Paris, Mgr Clari, a été frappé d'une attaque d'apoplexie, hier après-midi. Sa

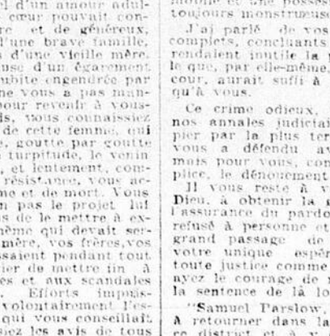

Mgr Clari, nonce apostolique près le gouvernement de la République Française qui vient de mourir d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

condition est des plus graves et très alarmante.

Paris, 9.—Mgr Clari, nonce du pape, frappé d'apoplexie hier, est décédé.

AU YUKON

Isolation et telegraphe—Richesse des mines—La commission d'enquête—La temperature

Le correspondant particulier de Dawson du "Globe" écrit du 1er février :

Faire 600 milles par rivières et par lacs jusqu'à Skagway, est un long et hardi voyage. Peut-être, n'y a-t-il pas d'autre territoire civilisé qui soit si inaccessible pendant six mois que l'est le Yukon.

Il n'est presque pas d'endroits au monde, que l'on ne puisse atteindre.

Mais au Yukon pendant huit longs mois des dangers de tous genres, des barrières énormes de glaces, des courants irrésistibles, et cent autres embarras non moins périlleux rendent les voyages dans ces parages, incertains et excessivement difficiles. Mais l'hiver prochain nous espérons avoir un service télégraphique qui fera une révolution dans les affaires.

La nouvelle que la charte octroyée par le Parlement Canadien au télégraphe du Yukon avait été acquise par une compagnie à la tête de laquelle sont des hommes comme James Roche et Sir John Pender a été chaudement accueillie, le commissaire Ogilvie ne pense pas que ce soit là une tâche bien difficile.

Il est difficile d'apprécier la valeur des mines.

Il n'est pas un financier ou un expert qui n'ait pas examiné ce territoire sans en constater la richesse. L'or n'est pas confiné en un seul endroit mais sur toute la surface du territoire.

La commission d'enquête s'ouvre le 6 février, tout Dawson informé du fait est sur le qui vive. Cette enquête est bien vue, l'habileté et l'intégrité du commissaire Ogilvie étant trop bien connues, pour ne pas intéresser vivement le public.

Voici la température de janvier, selon le thermomètre étalon, au bureau du Commissaire.

(Le signe — veut dire au-dessous de zéro).

	Min.	Max.
Jan. 1	—41	—24
Jan. 2	—34	—23
Jan. 3	—34	—31
Jan. 4	—35	—31
Jan. 5	—41	—32
Jan. 6	—41	—12
Jan. 7	—13	6
Jan. 8	—14	6
Jan. 9	—25	4
Jan. 10	—26	4
Jan. 11	—28	—18
Jan. 12	—33	—22
Jan. 13	—22	—21
Jan. 14	—27	—6
Jan. 15	—18	—17
Jan. 16	—25	—22
Jan. 17	—25	—28
Jan. 18	—30	—23
Jan. 19	—30	—21
Jan. 20	—12	—5
Jan. 21	—5	2
Jan. 22	—29	—21
Jan. 23	—31	—20
Jan. 24	—35	—30
Jan. 25	—45	—26

Les mineurs des plaines et les résidents sur les collines en arrière de la ville n'y croient en rien, puisque leurs propres instruments marquent cinq et même dix degrés plus bas.

SOUFFREZ-VOUS DE LA GRIPPE

Ou de quelques autres maladies de la gorge ou des poumons ?

Prenez le "Vin Morin Créso-Phates", c'est le seul remède qui vous guérira.

Conseillez-le à vos amis malades de la Grippe. Se vend partout.

4-18 m —1 a

UNE CONFLAGRATION

Berne, 10.—Le village de Reid, dans les montagnes, a été complètement détruit par le feu, la nuit dernière.

LE TELEGRAPHE AU YUKON

Départ de l'expédition chargée de construire une ligne entre Lac Bennett et Dawson

LES TRAVAUX SERONT SOUS LE CONTROLE IMMEDIAT DU DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Ottawa, 13 mars.

L'expédition que le gouvernement a décidé d'envoyer au Yukon pour y construire une ligne de télégraphe depuis le lac Bennett jusqu'à Dawson, est partie samedi l'après-midi, par le train de Winnipeg, à deux heures et demie.

L'expédition est en charge de M. J. B. Charleson, surintendant général des Travau xPublics, et de M. J. Charles Taché, l'un des ingénieurs du département des Travaux Publics. M. Aurèle Boyer est l'assistant-ingénieur. M. Gobeil agira en qualité de secrétaire des chefs de l'expédition.

M. Richardson, le constructeur des lignes télégraphiques du Pacifique Canadien, ainsi que M. Grimes, de la même compagnie, accompagnent aussi l'expédition, en qualité d'aides. A part cela, sont partis une dizaine d'hommes qui agiront, soit comme manoeuvres, soit comme courriers, soit comme cuisiniers.

L'expédition est sous le contrôle direct et immédiat du département des Travaux Publics.

Une foule nombreuse s'était rendue à la gare pour souhaiter bon voyage aux officiers en charge de l'expédition. Il y avait, entre autres, l'hon. M. Tarte, qui a voulu serrer la main à ses employés avant leur départ ; M. Gobeil, député ministre des Travaux Publics ; M. L. N. Champagne, député de Wright ; Dr Vallade, M. Hutchison, député d'Ottawa ; M. Thomas Ahearn, président de la compagnie Electrique d'Ottawa ; l'échevin Scott, l'échevin Champagne, M. George Brophy, et la plupart des employés du département des Travaux Publics.

Une fois arrivée à Vancouver, l'expédition s'apprêtera à partir sans délai pour le Lac Bennett, afin de pouvoir commencer les explorations et les travaux de la ligne télégraphique avant le départ de la g ace sur les rivières.

On calcule que MM. Charleson, Taché, Boyer et les autres seront absents quinze ou dix-huit mois.

PARLEMENT PROVINCIAL

Québec, 9. —La séance d'hier matin a été consacrée à l'incident Bouffard On a ensuite pris l'ordre du jour.

M. Plante. — Ordre de la Chambre pour la production de toute correspondance échangée entre les gouvernements provincial et fédéral, au sujet de l'exposition universelle de Paris, à laquelle il était de la plus haute importance que la province soit bien représentée.

Il regrette que la province n'ait pas demandé un crédit plus grand que $3,000.

L'hon. M. Dechêne dit qu'il a été très difficile pour les colonies d'obtenir entrée à l'exposition et que par conséquent il était impossible pour la province d'avoir une exposition séparée.

L'hon. M. Langelier.—Ordre de la Chambre pour la production des rapports et correspondances relatives à la seigneurie de Lauzon.

La séance est levée et la Chambre se réunira de nouveau à 3 heures de l'après-midi.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Québec, 9.—L'hon. Chs. Langelier demande communication de toute correspondance relative à l'établissement d'abattoirs en cette province.

Le député de Lévis fait un long discours pour démontrer combien l'établissement d'abattoirs serait utile à l'agriculture qu'il révolutionnerait.

Si la compagnie ne remplit pas ses engagements le gouvernement n'est pas tenu à tenir les siens et si elle tient ses promesses la vente des peaux et des déchets couvrira amplement le prix de la garantie.

Il dit que les promoteurs du projet se proposent en outre d'exporter du beurre, du fromage, des oeufs, etc., et d'établir des relations suivies et actives avec l'Angleterre. Il est d'avis que Lévis est l'endroit pour l'établissement de ces abattoirs et il donne longuement les motifs qui militent en sa faveur.

M. Bickerdike parle en faveur du projet.

M. Garneau est favorable aux abattoirs. Le gouvernement a encouragé l'industrie laitière, il devrait encourager celle de la viande de boucherie.

L'hon. M. Dechêne admet que la Province pourra vendre plus de beurre, de fromage et de viande en Angleterre mais pour cela il est essentiel de produire une meilleure qualité d'articles.

Pour le moment, il est inutile pour les cultivateurs de songer à faire de l'élevage de bétail aux prix établis.

Quoique les abattoirs seraient une excellente chose, il est d'avis qu'il ne faut pas aller trop vite en besogne, mais d'attendre que le gouvernement ait pu faire un choix entre les projets différents qui lui sont soumis.

Le gouvernement étudiera la question et si une compagnie fait une proposition acceptable il ne négligera rien pour assurer l'établissement d'abattoirs.

L'hon. M. de Boucherville a proposé que la taxe spéciale de 2 1-2 p. c. par rayon, imposée aux magasins à rayons, soit réduite à 1 p. c. Cette motion est adopté par le vote suivant:

Oui—Archambault, Chapais, Ouimet, Methot, Sharples, De Boucherville, Rolland, Audet, Pelletier, Girouard, Larue, Cornier, Garneau, Lanctot, Sylvestre, Perodeau, Turner—17.

Non—Hon. MM. Gilman, McCorkill, Ward—3.

Adopté.

L'hon. M. Gilman a proposé que la clause 361, qui impose une taxe spéciale sur les poteaux, les fils, les rails, etc., soit rayée de la charte. Adopté sur la division suivante :

Oui—Garneau, Bryson, Gilman, Cornier, McCorkill, Perodeau, Turner, Ward, De Boucherville, Sharples, Ouimet—11.

Non—Chapais, Archambault, Methot, Rolland, Audet, Pelletier, Girouard, Larue, Lanttot, Sylvestre—10.

Le bill subit alors sa troisième lecture et est adopté.

Au commencement de la séance, M. Leblanc attire l'attention de la chambre sur l'insuffisance du service médical à l'asile des aliénés de Verdun.

M. Atwater parle dans le même sens et l'hon. M. Robidoux démontre que le gouvernement a fait tout en son possible pour cet asile.

En réponse à M. Plante, l'hon. M. Robidoux dit qu'il n'y a pas de prisonnier attendant son procès dans la prison du district de Bedford. Il y aura une session de la cour criminelle le 16 avril, s'il y a lieu. La cour criminelle siégera à Beauharnois le 8 mars 1900 s'il y a lieu.

Après avoir remis les dépôts sur certains bills, la Chambre laisse passer en première lecture les amendements faits par le conseil législatif au bill des tramways. Seconde lecture à la séance du soir. La Chambre vote ensuite les subsides à Sa Majesté pour l'année fiscale et les honorables MM. Robidoux et Marchand répondent à M. Leblanc que le gouvernement aurait grand plaisir à déclarer l'attitude que le goovernement veut prendre "re" la réforme du Sénat, si avis avait été donné en temps utile.

M. Lalonde a proposé un amendement pour faire réinsérer la clause concernant le marché Bonsecours et obligeant la cité de faire tous les ans les améliorations réclamées pour les cultivateurs qui vont vendre leurs produits sur les marchés de Montréal. Le vote sur cet amendement a été de 16 voix contre 16, mais M. l'Orateur a voté contre et l'amendement a été rejeté.

La question de la réforme du Sénat doit venir devant l'Assemblée cet après-midi. M. Gouin fera l'interpellation suivante : " Le gouvernement a-t-il donné son attention à la réforme du Sénat annoncée par le premier ministre de la province au mois de janvier dernier; approuve-t-il cette réforme; est-il d'opinion que l'acte de l'Amérique Britannique du Nord doit être amendé et que les intérêts de la province de Québec seraient mieux sauvegardés si cette réforme était adoptée?"

Il n'y aura probablement ni discussion, ni vote sur cette question. L'honorable premier ministre saisira seulement l'occasion pour faire des déclarations.

Prorogation du Parlement

La solennité de la prorogation de la session a eu lieu à neuf heures vendredi soir.

Affluence considérable.

Son Honneur le lieutenant gouverneur a donné congé à nos législateurs en ces termes :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif.

Messieurs de l'Assemblée Législative.

J'éprouve une satisfaction réelle à vous témoigner ma haute appréciation des importants travaux législatifs que vous venez de terminer. La diligente application que vous avez apportée à l'accomplissement de vos devoirs publics est une garantie de l'efficacité des lois que vous venez de soumettre à ma sanction.

Messieurs de l'Assemblée Législative.

Je vous offre mes plus sincères remerciements pour la générosité avec laquelle vous avez bien voulu voter à Sa Majesté les subsides nécessaires au service public durant la prochine année financière.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative

Je me fais un devoir, au moment de clore cette session, de vous offrir mes voeux les plus sincères pour le bonheur et la prospérité de vos familles et je prie le Tout Puissant de continuer à vous inspirer les sentiments généreux et patriotiques dont vous avez fait preuve jusqu'ici, afin que vous puissiez faire bénéficier la population de cette province de tous les avantages d'une sage législation.

L'ASSOCIATION LIBERALE FRANCAISE DU MANITOBA

La semaine dernière a eu lieu à Winnipeg, la première convention annuelle de l'Association des Libéraux français du Manitoba. Voici les noms des délégués à cette convention :

Winnipeg. — N. Chevrier, H. d'Hellencourt, C. Simon, L. Verhoeven.

St-Boniface. — S. A. D. Bertrand, E. Guilbault, L. J. Collin, J. N. Sénez, C. Henri Royal.

Lorette.— W. Lagimodière, C. Menu, A. Gauthier, J. Richard.

Ste-Anne. — A. Harrison, F. Benoit, D. Shank.

St-Vital. — J. Riel, S. St-Germain, H. Martel.

St-Jean-Baptiste. — Nap. Comeault, Jos B. Dupras, F. Parent, L. Ayotte.

St-Malo. — A. Naud, G. Desjardins, A. Bourgeois.

St-Adolphe. — J. N. Camyré, J. A. McDougall.

St-Pierre — J. D. Tourond, H. Carrière.

St-Pie— A. Fortier, M. Dansereau.

St-Norbert.— O. Pigeon, C. H. Pacaud.

St-Claude.— G. Courtois, J. Basset, G. Trémorin.

St-Eustache. — J. Préfontaine, N. Patenaude.

St-François Xavier. — N. Page, E. Daigneault.

Pigeon Lake.— J. Forget, N. Baron.

Quant aux délibérations, nous en avons donné un résumé dans nos dépêches d'avant-hier.

VINGT ANS DE PRISON

Brantford, Ont., 10—James Steves, un vagabond, accusé d'avoir tué un de ses compagnons au cours d'une rixe, à la gare de Paris, Ont., a été reconnu coupable d'homicide et condamné à vingt ans de prison.

Un estomac sain signifie une tête libre. — La haute pression d'une existence toute de nervosité que les hommes d'affaires de l'époque actuelle sont obligés de mener éprouve leur vitalité au grand détriment de leur santé. Ce n'est que par le traitement le plus soigné qu'ils sont en état de se conserver alertes et actifs pour leurs diverses occupations. Un grand nombre d'entre eux connaissent la valeur des Pilules Végétales de Parmelee en régularisant l'estomac et, conséquemment, en gardant la tête libre.

LETTRE D'OTTAWA

Ottawa 14 mars 1899.

Sir James Edgar, président de la Chambre des Communes, est arrivé à Ottawa hier matin et a pris possession de ses appartements avec sa famille.

Comme il fallait s'y attendre, une nuée de solliciteurs et de solliciteuses l'attendait à son bureau. Les applications pour des situations de messagers, de pages et d'employés sessionnels de toutes sortes sont peut-être plus nombreuses encore cette année qu'elles ne l'ont été dans le passé. Mais comme les situations sessionnelles se donnent au commencement de chaque Parlement, et sont permanentes pour le temps que dure ce Parlement, il y a peu de vacances, et par conséquent, parmi les nombreux applicants qui se sont rendus depuis hier chez sir James Edgar, il y a eu beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.

Il y a une vacance parmi les sténographes officiels du Hansard causée par la mort du Dr Bradley, qui était le chef du personnel. Cette nomination doit se faire par le Comité des Débats, et l'Orateur de la Chambre n'a rien à y voir.

Il y a déjà plusieurs candidats sur les rangs, pour succéder au Dr Bradley. C'est la coutume de donner la préférence à ceux qui ont fait un stage dans la tribune des journalistes. Depuis l'établissement du Hansard, il en a toujours été ainsi. La raison de cette coutume est très simple: c'est qu'un journaliste, dans la tribune, se familiarise avec les usages parlementaires et est, quand il entre au Hansard, plus compétent qu'un autre pour rapporter fidèlement et correctement les débats de la Chambre.

Notre ami et confrère, M. George Simpson, depuis plusieurs années l'un des correspondants parlementaires du Globe à Ottawa, et l'un des rédacteurs les plus compétents du grand journal anglais de Toronto, a posé sa candidature pour la succession du Dr Bradley. M. Simpson a déjà remplacé M. Bradley durant la session de 1897, et aussi durant la session de 1898, quand M. Bradley était absent pour cause de maladie. Si la nomination se fait au point de vue seul du mérite et de la compétence, M. Simpson sera très certainement nommé.

On parle aussi de la candidature de M. Mullen, aujourd'hui secrétaire privé de l'hon. Charles Fitzpatrick et qui qui occupe déjà une position lucrative dans le service civil depuis plusieurs années. Il a été nommé sous l'ancien régime.

La nomination du successeur de M. Bradley se fera dans les deux ou trois premiers jours de la session, c'est-à-dire lorsque le comité du Hansard aura été formé et se sera réuni.

La nomination de M. Choquette comme juge crée une vacance parmi les membres du comité du Hansard. Il est question de M. Champagne, député de Wright, et de M. Bourassa, député de Labelle, comme devant remplacer M. Choquette.

A cause des vacances qui se sont créées dans la représentation depuis la dernière session, le diagramme de la Chambre des Communes a été un peu changé. C'est sir Wilfrid lui-même qui a présidé aux changements, en autant que les députés ministériels y sont concernés. Ainsi M. Bernier, qui occupait le dernier siège sur la deuxième rangée à côté de l'hon. M. Dobell, a demandé à occuper le siège de M. Choquette, ce qui lui a été accordé.—M. Carroll, député de Kamouraska, qui occupait un siège sur la quatrième rangée, avec le Dr Migneau, prendra le siège du Dr Guay.—M. Bathune, député de Victoria, N. E., qui a toujours jusqu'ici siégé du côté conservateur, a demandé à prendre un siège du côté de la droite, et il siégera durant la session qui commence jeudi, sur la sixième rangée ministérielle, à côté du Dr Hurley, député de Hants, N. E.

M. Russell, député de Halifax, qui siégeait sur la cinquième rangée ministérielle, occupera le siège du juge Lister, sur la troisième rangée, en arrière de l'hon. M. Tarte.

M. Edwards prend le siège de feu Dalton McCarthy, et M. L. P. Brodeur celui de M. Edwards. M. Godbout prend l'ancien siège de M. Brodeur.

M. Talbot prendra le siège de M. Proulx, qui, lui, occupera l'ancien siège de M. Godbout, et M. Bell, le nouveau député de East Prince., l'île du Prince Edouard, occupera l'ancien siège de M. Talbot, qui se trouve le dernier sur la première rangée du côté de l'opposition.

M. Johnston, le successeur de M. Lister dans West Lambton, et M. Holmes, le successeur de M. Cameron, dans West Huron, prendront respectivement les sièges de MM. Gauvreau et Malouin, sur la dernière rangée du côté de l'opposition.

M. Malouin occupera l'ancien siège de M. Jameson, avec M. Gauvreau à sa droite.

M. Marcile, le nouveau député de Bagot, occupera le siège de M. Davis, député de la Saskatchewan, sur la dernière rangée ministérielle, avec M. Martineau le nouveau député de Montmagny, à sa gauche.

M. Davis prendra le siège de M. Dupré, qui, lui, siégera à l'ancienne place de M. Carroll.

Le colonel Tucker, député de St-Jean, N. B., occupera l'ancien siège du sénateur Yeo, sur la quatrième rangée ministérielle.

M. Hurley, député de East Hastings, qui siégeait à côté de M. Stubbs, député de Cardwell, prendra le siège du colonel Tucker, et M. McCarthy, le successeur de Dalton McCarthy dans North Simcoe, prendra le siège de M. Hurley, à côté de M. Stubbs.

M. Lavergne, député de Drummond et Arthabaska, remplacera M. Bernier sur la deuxième rangée ministérielle, et enfin, M. Logan, député de Cumberland, prendra le siège de M. Russell.

Du côté conservateur, on ne sait pas encore s'il y aura des changements dans la distribution des sièges, et s'il y en a, ils seront faits sous la direction de sir Charles Tupper lui-même.

MERE

Votre jeune fille est pâle, ses yeux cernés, elle manque d'appétit, triste, courbée, toujours fatiguée et irrégulière. Ne tardez pas, il est grandement temps de lui acheter une bouteille de "Régulateur de la Santé de la Femme" du Dr Larivière. Ce remède est le seul recommandé par des médecins éminents, des prêtres et des religieuses qui ont été témoins de ses effets curatifs. C'est le remède par excellence pour guérir le "Beau Mal". A vendre dans toute bonne pharmacie ou écrivez pour renseignements au

Dr LARIVIERE,
m j s. Manville, R.I.

Le Liniment Minard est en vente partout.

A TROIS-RIVIERES

Nouvelles franchises accordées à la manufacture de chaussures

Assemblée du conseil municipal

Trois-Rivières, 15— La séance du conseil de ville, tenue lundi soir a été suivie avec beaucoup d'intérêt par une foule considérable. Nos échevins ont eu à se prononcer sur la requête de la Three Rivers Shoe Co, qui demandait, à ce que, vu leurs difficultés financières, la corporation leur donnât immédiatement la propriété de la manufacture qu'elle exploite actuellement. Après quelques discussions une motion comportant que cette requête fut accordée, fut proposée par M. l'échevin Houliston. En amendement, M. l'échevin Gélinas, secondé par M. l'échevin Paquin, proposa que vu que cette requête ne rencontre pas les vues du conseil de ville, les termes du règlement déjà passé soient changés en mettant cinq ans au lieu de dix ans, le temps pendant lequel cette manufacture devra être en opération pour que la Three Rivers Shoe Co, devienne propriétaire de cet immeuble avec son outillage ; et que le nombre d'ouvriers qui devront être employés pendant ces cinq ans années soit de cent au lieu de cinquante comme il est statué dans le règlement actuellement en force ne soit pas changé. L'amendement de M. Gélinas a été finalement adopté avec cette division :

Pour — MM. Houliston, Grant, Gélinas, Paquin, Lajoie et Panneton.

Contre — MM. Godin, Bournival, Jourdain, Verrette, Lymburner et Carignan.

Le maire appele à voter vu l'égalité des voix, vota pour l'amendement et motiva son attitude. Il ne croit pas opportun de priver les citoyens de l'occasion de pouvoir se prononcer sur cette question d'intérêt public et qui semble rencontrer autant d'opposition que d'approbation. Un avis de motion devra être donné à la prochaine assemblée pour amender le règlement qui accordera la propriété de la manufacture et de l'outillage à la Three Rivers Shoe Co., pourvu que celle-ci soit en opération durant cinq années consécutives et emploie au moins cinquante ouvriers.

Sur proposition de M. l'échevin Godin, secondé par M. l'échevin Jourdain, le maire est autorisé à signer un acte de concession d'un certain lot de terre à brique dans la commune de Trois-Rivières, à MM. U. Martel & Cie et Ed. Rivard, pour le prix de deux cent cinquante piastres par arpent en superficie. Ce privilège est accordé à ces messieurs pour cinq années.

— Plusieurs requêtes pour emploi dans la police pour faire relever le niveau de certaines rues ; placer des numéros sur les maisons, sont renvoyées aux différents comités.

Le rapport du comité des finances pour un montant de $1123, est adopté sur proposition de M. l'échevin Panneton, secondé par M. l'échevin Carignan.

Les amendements aux règlements concernant les chemins et grèves, ainsi que les arrondissements de votation, et nouvelles rues sous le contrôle de la corporation, sont adoptés. Les nouvelles rues qui seront maintenant sous contrôle sont : la rue Ste-Julie, depuis la rue Ste-Geneviève jusqu'à la rue St-Thomas ; la rue Plaisante, depuis la rue St-Denis jusqu'à la rue St-Olivier ; la rue St-Denis, depuis la rue Des Forges jusqu'à la rue Bonaventure, et la rue St-Charles depuis la rue Deschamps jusqu'à la rue St-François-Xavier.

Lue une lettre de l'honorable ministre de la Milice, accusant réception de la demande faite par le conseil de ville, d'avoir la tenue du camp militaire en notre ville cette année, et informant le conseil de ville que cette demande avait été référée à l'officier commandant en chef pour être étudiée.

Le conseil est ensuite ajournée à 15 jours.

VOTRE ENTOURAGE

Un conseil donné à temps vaut souvent une fortune. Si quelqu'un de votre entourage se trouve atteint de rhume, toux, grippe ou bronchite, faites-lui prendre du BAUME RHUMAL. 17 2

Cours d'Art Gratuits

"The Canadian Royal Art Union, Limited," de Montréal, Canada, offre des cours d'art gratuits aux personnes qui les désirent.

Les leçons comprennent la leçon et la peinture d'après nature morte, modèles, et pour illustrations de magasines.

Ces leçons sont absolument gratuites et l'on peut en tout temps présenter sa demande d'admission.

"The Canadian Royal Art Union, Limited," a été fondée dans le but d'encourager l'art et de distribuer des oeuvres d'art à chacun de ses tirages mensuels qui ont lieu le dernier jour de chaque mois.

Pour plus amples détails s'adresser à "THE CANADIAN ROYAL ART UNION, LIMITED."
228 et 240 rue St-Jacques, Montréal.
PROCHAIN TIRAGE :
JEUDI, LE 30 MARS

GRATIS!

Nous donnons cet te belle montre très chaine et médaillon pour la vente de douzaines de paquets de notre Parfum exquis à 10 cents chacun, ou une montre de dame avec crochet pour la vente de 3 douzaines. *Or n'argent mon argent.* Vous ne courez aucun risque. Ecrivez et nous vous enverrons le Parfum, frais de poste payés, avec notre liste de primes. Vendez le Parfum, envoyez l'argent et votre montre vous sera envoyée aussitôt, tous frais payés. Le Parfum non vendu pourra être renvoyé. Des centaines de personnes ont gagné ainsi, en vendant nos marchandises, d'admirables prix. Pourquoi ne feriez-vous pas de même? En écrivant mentionnez ce journal.

THE HOME SPECIALTY CO.
TORONTO, ONT.

Province de Québec. District de Montréal. Cour Supérieure. No 1098. Félix Douaire, demandeur, vs Hippolyte Cabana, défendeur et Mtre Joseph Hébert, avocat distrayant. Le 27ème jour de mars 1899, à 4 heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 431 et 433 rue Craig, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en bien meubles et effets de ménage.

Conditions : Argent comptant.

NAPOLEON DEZIEL, H.C.S.
Montréal, le 10 mars 1899.

COMMERCE

L'ETAT DU MARCHE

New-York, 14.— La " Weekly Financial Review ", après avoir constaté l'amélioration du marché pendant les derniers jours de la semaine dernière, fait les considérations suivantes sur des causes diverses qui ont influé sur le marché monétaire et finacier, et qui feront encore sentir leur influence d'ici à quelques jours. Les " comètes " qui pointent à l'horizon plus nombreux que jamais, tendent à raffermir le marché.

L'armi les compagnies industrielles, le Sugar Trust est le point de mire ; on croit avec assez de raison qu'une entente est intervenue entre ce syndicat et les raffineries qui n'en font pas partie, pour réglementer les prix et mettre fin à la concurrence. Une autre cause qui a milité en faveur des haussiers, c'est l'état favorable présenté aux actionnaires par la compagnie de chemin de fer de Pennsylvanie. Les dividendes n'ont absorbé que la moitié des profits nets de l'année. Les taux d'es. compte demandés par les banques durant la dernière quinzaine qui s'étaient élevés à 4 et 4½ p.c., sont redescendus au taux normal de 2½, grâces à des rentrées considérables.

L'état hebdomadaire publié par les banques pour les trois prochaines semaines ne seront probablement pas très satisfaisantes, vû que quantité de fonds vont retirés de ces institutions pour faire face aux échéances du 1er avril prochain. De plus les rapports mensuels des diverses compagnies de chemin de fer pour le mois de février qui paraîtront sous peu ne seront guères plus satisfaisants, les tempêtes de neige qui ont sévi pendant ce mois ayant fait baisser les recettes.

TAUX DE TRANSPORT DU PRINTEMPS

Le Grand Tronc a établi les taux de fret suivants pour l'avoine expédiée par la voie de Montréal.

Quand le taux d'exportation sera 10c ou plus par 100 lbs, il faudra ajouter 2c pour les frais d'élévateur, d'emmagasinage pendant 20 jours, et de chargement à bord des navires. Quand le taux d'exportation sera moindre que 10c par 100 lbs, il faudra ajouter 3c, mais ces prix ne s'appliqueront qu'aux chargements pris aux différentes stations de la compagnie.

Les connaissements stipuleront les taux de transport ordinaires et seront réduits aux prix spéciaux ci-dessus sur preuve fournie que le chargement est destiné à l'exportation.

Le prix de transport pour les grains qui ne seront pas destinés au commerce d'exportation sera de 7c par boisseau, ce prix couvrira les frais d'élévateur, d'emmagasinage pendant 20 jours, mais ne comprendra pas les frais de chargement ou d'allège.

Une circulaire subséquente porte que ces taux prévaudront depuis le 10 du mois courant jusqu'à l'ouverture de la navigation, à savoir jusqu'au 1er mai prochain.

LES NOUVELLES TAXES D'ONTARIO

Nos lecteurs se souviennent que nous donnions il y a quelques jours un tableau des montants qu'auraient à payer les banques si le projet de loi, actuellement soumis à la législature d'Ontario était adopté, voici maintenant ce que nos principales compagnies de chemins de fer auront à débourser dans la même hypothèse.

Grand Tronc	$13,595
C P R	12,084
Michigan Central	1,890
Ottawa, Arnprior & Parry Sound	1,319
Canada Atlantic	530
Marmora Line	72
Kingston & Pembroke	515
Prince Edward County	162
Central Ontario	370
Ontario & Belmont	17
Erie & Huron	370
Napanee, Tamworth	285
Bay of Quinte	17
Noshosing & Nipissing	25
Irondale, Bancroft & Ottawa	225
Brockville, Westport & Sault Ste-Marie	225
Niagara Central	92
Lake Erie & Detroit	420
Port Arthur, Duluth & Western	425
T. H. & B.	402
Tilsonburg, Lake Erie & Pacific	92
Ottawa & New-York	275
Pembroke Southern	107

MONTREAL AMELIORE

Le rapport du Pacifique Canadien démontre que cette compagnie a fait les améliorations suivantes à Montréal, dans le cours de l'année dernière :

Double voie entre Ste-Anne et la jonction de Montréal	$49,133
Cours à Hochelaga	37,660
Cours à Outremont	16,619
Cour de la Place Viger	5,705
Cour à marchandises au Mile-End	37,451
Gare de l'Est	111,968
Hangars et cours du Square Dalhousie	26,304
Les dépenses totales encourues par la compagnie sur toute sa ligne ont été de	$8,108,583

LE COMMERCE DES FRUITS

Toronto, 14. — Il est entendu que les compagnies de chemins de fer accorderont une réduction à la Fruit Growers' Association dans les taux de fret demandés pour les chargements de raisin, et qu'une réduction semblable sera faite pour les produits de la Canners' and Packers Association.

Marche Bonsecours

Prix du Detail, Mardi, 14 Mars

BASSE COUR ET GIBIER	
Pigeons, le couple	0 00 à 0 25
Pigeonneaux	0 00 à 0 30
Canards, la livre	0 10 à 0 12
Dindons, la livre	0 11 à 0 12
Oies, la livre	0 07 à 0 08
Poulets du printemps, le couple	0 60 à 0 75
Poulets, le couple	0 50 à 0 90
Poules, la livre	0 08 à 0 10
Canards noirs, le couple	0 80 à 0 85
Faisans	0 00 à 0 00
Sarcelles	0 35 à 0 40
Oiseaux de neige	0 00 à 0 00
Cuisse de grenouille	0 00 à 0 00
Cailles, la doz	2 00 à 2 50
PRODUITS DE LA FERME	
Beurre moulé, de choix, la livre	0 23 à 0 25
Beurre de crêmerie, nouveaux	0 20 à 0 21
Bon beurre de ferme	0 19 à 0 20
Beurre en rouleau	0 15 à 0 17
Crême, la chop	0 15 à 0 20
Fromage	0 11 à 0 12
Oeufs frais	0 22 à 0 23
Oeufs de cuisine	0 00 à 0 18
Miel, la livre	0 08 à 0 09
Miel en gâteau	0 10 à 0 12
Sucre d'érable	0 07 à 0 08
Sirop d'érable	0 70 à 0 75
Sirop d'érable nouveau	0 00 à 0 00
FRUITS	
Raisins de Malaga, la livre	0 30 à 0 40
Dattes, la livre (frais)	0 00 à 0 07
Bananes, la doz	0 25 à 0 30
Ananas	0 25 à 0 40
LEGUMES	
Oignons d'Espagne, la livre	0 00 à 0 05
Poireaux	0 00 à 0 25
Radis	0 00 à 0 70
Persil	0 00 à 0 25
Artichauts	0 00 à 0 25
Choux fleurs	0 00 à 1 25
Tomates	0 20 à 0 25
Carottes	1 00 à 1 25
Sauge, la botte	0 00 à 0 12
Echalottes	0 00 à 0 30
Laitue, le pied, canadienne	0 00 à 0 05
Fèves vertes, gallon	0 00 à 0 60
VIANDE	
Boeuf, rôti	0 10 à 0 18
Boeuf à soupe	0 00 à 0 05
Boeuf, steak	0 12 à 0 12
Boeuf salé	0 08 à 0 18
Mouton, quartier de devant	0 00 à 0 02
Mouton, quartier de derrière	0 00 à 0 10
Agneau du print, quartier de dev	0 00 à 1 50
Agneau du print, quartier de der	0 00 à 2 50
Veau, quartier de devant	0 00 à 0 07
Veau, quartier de derrière	0 00 à 0 12
Porc, la livre	0 09 à 0 10
Saucisses, la livre	0 10 à 0 12
Jambon, la livre	0 11 à 0 12
Saindoux, la livre	0 09 à 0 10
Bacon, la livre	0 10 à 0 11
Graisse en seaux	1 40 à 1 65
POISSON	
Brochet, la livre	0 07 à 0 08
Hadock, la livre	0 05 à 0 07
Barbue, la livre	0 00 à 0 00
Poisson blanc, la livre	0 08 à 0 10
Morue fraîche	0 03 à 0 10
Plie, la livre, Halibut	0 12 à 0 15
Eperlan, la livre	0 08 à 0 10
Maquereau, la pièce	0 00 à 0 00
Hadock fumé, la livre	0 08 à 0 10
Saumon frais, la livre	0 15 à 0 20
Esturgeon, la livre	0 00 à 0 00
Anguille	0 07 à 0 08
Doré	0 08 à 0 10
Petite morue, Halifax le peck	0 00 à 0 20
Petite morue, Trois-Rivières	0 00 à 0 50
Harengs frais, la doz	0 00 à 0 10

PILULES ROUGES du Dr Coderre — Pour les Femmes Pales et Faibles.

LE BEAU MAL

Les Symptomes

UNE sensation de torpeur fatigante sans cause apparente, un penchant vers la mélancolie, le découragement et l'ennui, les yeux cernés de noir, des maux de tête, accès subits de chaleur, douleurs dans le dos, autour des cuisses, dans le côté gauche, douleur et sensibilité au bas-ventre comme si l'on portait un fardeau, chairs molles et prostration nerveuse, éblouissements, envies de pleurer, insomnie, perte de mémoire, mains froides et pieds froids, perte d'appétit, indigestion, leucorrhée, règles irrégulières et douloureuses, menstrues trop abondantes ou supprimées.

Le Remède

LE Composé Végétal de Julia Richard consiste en une préparation constitutionnelle composée de produits d'origine végétale, compris de façon à faire une tablette. C'est le remède le plus précieux pour la guérison des maladies de la femme, car il donne du ton, de la force et de la souplesse à tout le système, soulageant ainsi toute la kyrielle des troubles nerveux résultant du dérangement de la matrice.

Pour supprimer et guérir tous les écoulements anormaux et nuisibles que l'on remarque chez presque toutes les femmes malades, il n'y a rien de mieux que LES TABLETTES UTERINES DE JULIA RICHARD. Elles remplaceront avantageusement tous les lavements médicinaux et les injections. Elles portent le remède directement aux parties affectées et préservent d'un contact constant pendant des heures, guérissant ainsi et réglant tous les écoulements vaginaux.

J'enverrai gratuitement aux Dames qui m'en feront la demande mon livre sur " La Santé de la Femme."

JULIA RICHARD. B. de P., Boite 996, Montréal, Can.

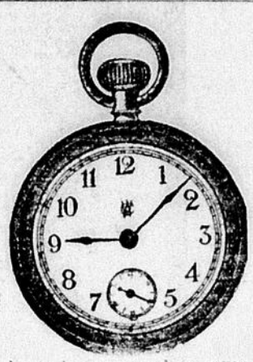

BELLES RECOMPENSES

Quand vous les aurez vendues, envoyez-nous notre argent et nous vous enverrons par retour du courrier la prime que vous choisirez. Rappelez-vous en, vendues pour nous que vous faites des affaires avec l'une des plus grandes maisons de confiance du Canada et que vous pouvez être sûr que nos promesses seront remplies de bonne foi. Vous ne courez aucun risque car les marchandises peuvent nous être renvoyées si vous ne les vendez pas. Mentionnez ce journal.

PRICE MF'G CO., TORONTO, ONT.
jno

Pour faire de l'argent chez soi.

TRAVAIL DOMESTIQUE

Nous avons besoin des services d'un certain nombre de familles pour tricotter pour nous à la maison, continuellement ou dans leurs moments de loisir. Nous fournirons une machine de $20 et la laine gratis, et nous payons pour l'ouvrage envoyé.

La distance n'est pas un empechement. On fait de $7 a $10 par semaine selon le temps consacré au travail.

Ecrivez immediatement. Indiquez les references.

CO-OPERATIVE KNITTING CO., Toronto, Ont.

GRATIS! Nous donnons ce magnifique Bracelet-Chaine pesant, en or plaqué, une élégante boîte doublée en peluche pour la vente de 12 de nos Beaux Antimacassars plus beaux dessins, il n'y en a pas deux pareils et nous envoyons les antimacassars avec notre grande liste de primes. Vendez les envoyez-nous $1.20 et nous vous enverrons immédiatement le bracelet gratis. Commission libérale si on le préfère. Les antimacassars (Doylies) non vendus peuvent être renvoyés. LINEN DOYLY CO., DEPT. Y, Toronto.

PAIN SANS LEVAIN

Ce pain est bon à manger, facile à digérer, et se mange chaud sans danger.

C'est le Pain de la Paque

Recette pour un pain :

Fleur, une chopine ; sel, une cuillérée à thé ; sucre, une cuillérée à thé ; une cuillérée rase de DWIGHT'S COW BRAND SODA, et deux cuillérées rases de crême de tartre pure ; deux patates bouillies (froides) de moyenne grosseur, et eau.

Tamisez ensemble la fleur, le sel et le sucre, le soda et la crême de tartre, ajoutez les patates et assez d'eau pour faire une pâte consistante, une chopine suffit ordinairement, la pâte devant être de la consistance usuelle pour le pain.

Mettez la pâte dans des casseroles graissées de 11½ x 8 pouces et 3 pouces de profond, et remplissez à moitié. Le pain en levant remplira la casserole. Faites cuire 45 minutes dans un fourneau très chaud, et pendant le premier quart d'heure, couvrez avec un papier pour que la croute ne durcisse pas trop vite. Faites cuire de suite. N'ajoutez pas de lait.

Essayez cette recette, mais insistez pour avoir le soda "COW BRAND" vendu seulement en paquet portant l'étiquette.

JOHN DWIGHT & CO.,
84 Rue Yonge, - - Toronto

UNE RESIDENCE HISTORIQUE

La maison d'été des gouverneurs et des commandants militaires du Canada à Sorel

Sorel n'est pas une jeune ville et cependant elle possède peu de monuments que l'on puisse décorer du titre "historique". De la domination française il ne nous reste rien, quoique Sorel ait été un poste important, commandant avec son fort la rivière Richelieu, la vieille rivière des Iroquois. Il y a quelques dix ans la compagnie Richelieu faisait raser ce vieil édifice séculaire que les uns appelaient le "Fort", les autres la "Poudrière" et qui se trouvait situé à l'angle des aujourd'hui la "maison du gouvernement" devenue humble maison de campagne est la plus proche voisine de la gare du chemin de fer desComtés-Unis.

La maison du gouverneur fut la résidence d'été des gouverneurs et des commandants militaires du Canada. C'est là que le duc de Richmond fut mordu par un renard qu'il apprivoisait, morsure dont il mourut quelque temps après, dans un obscur village près d'Ottawa.

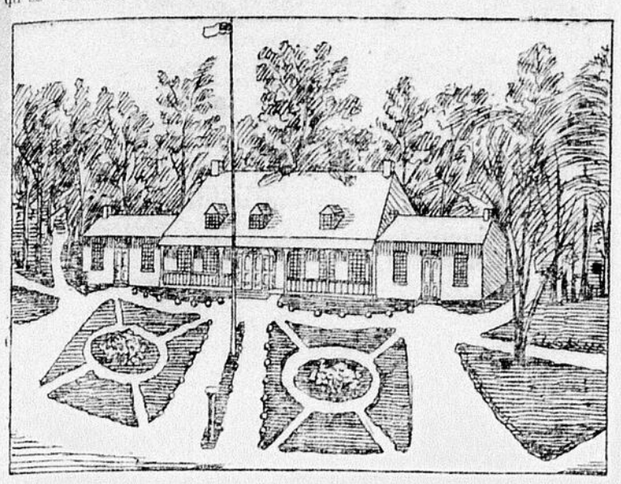

La résidence d'été, à Sorel, du DUC DE KENT, père de la reine Victoria, durant son séjour dans la province de Québec de 1791 à 1795. (Photographie C. F. Desjardins, Sorel.)

La même résidence après un siècle d'existence, photographiée en 1897 par C. F. Desjardins, Sorel.

deux rivières Richelieu et St-Laurent. Nos voisins de la campagne ont conservé l'expression "aller au fort" pour dire aller dans la partie commerciale de la ville.

De l'occupation militaire anglaise il reste encore une vieille caserne transformée en hangar par la Cie. Richelieu. J'ai dit plus haut que de l'occupation française il ne nous restait que le souvenir. De l'occupation anglaise nous avons un peu plus. Les militaires qui ont tracé les rues de Sorel les ont baptisées des noms de tous les membres de la famille royale, noms qui existent encore, tels que rues du Roi, de la Reine, du prince, George, Victoria, Augusta et ainsi de suite. Il n'y a que le nom de la rue Providentielle dont il serait curieux de connaître la source. Comme monument historique Sorel compte la "maison du gouvernement" aussi appelée parce qu'elle fut la demeure de nombreux dignitaires anglais que la mère-patrie jugea à propos d'envoyer au milieu de nous jusque vers 1860. Le vieil édifice occupé de nos jours, l'été comme maison de campagne par plusieurs de nos concitoyens, a appartenu en dernier lieu à la Cie du chemin de fer du Sud-Est.

Madame Reidesel, femme du général de ce nom, qui vint au Canada comme commandant des troupes allemandes auxiliaires, lors de la révolution américaine, dans une lettre datée de Sorel, mai 1878, donne une description de la maison qu'ils devaient occuper et qui leur était fournie par le gouvernement. Elle dit que cette maison était en bois ; elle dut être "lambrissée en briques plus tard car on ne peut avoir de toute sur le corps même de l'édifice. Des inscriptions et des noms allemands écrits au crayon, à la craie ou gravés au canif sur les murs et les poutres du premier et ailleurs prouvent que c'est bien la maison désignée par Mme Reidesel. La propriété est toujours, depuis lors, restée entre les mains du gouvernement impérial et ensuite du gouvernement du pays, qui la vendit il y a quelques vingt ans à M. Parsons. Plus tard le chemin de fer du Sorel-Est l'acquit et

C'est ici que passa plusieurs étés Lord Dalhousie, père du gouverneur-général de l'Inde, et Lady Dalhousie qui affectionnaient cette place et aimaient de plus la botanique laissa à un chemin qu'elle parcourait le plus fréquemment ce nom qu'on lui donne encore aujourd'hui: "Le chemin de la Comtesse."

Sir John Colborne, plus tard Lord Seaton, habitait la maison quand éclata la révolution de 1837, et c'est de là que partirent les premiers ordres pour la répression de cette guerre. Quelques autres commandants militaires y demeurèrent. L'un d'eux y mourut et fut enterré sous l'autel de l'église protestante de Sorel à la construction de laquelle il contribua de son argent et des souscriptions qu'il recueillit de ses amis, des coreligionnaires d'Angleterre.

M. Benjamin d'Urban, commandant des forces militaires, demeura à Sorel en 1848-49. Il arrivait d'Afrique où comme gouverneur-général il s'acquit le surnom de "Le Bon" par son administration sage et juste. Le dernier commandant militaire qui habita le manoir fut sir William Eyre.

Mais le personnage qui contribua le plus à illustrer cette maison par son passage fut le duc de Kent, père de notre gracieuse souveraine Victoria. De tous ses illustres habitants c'est le souvenir de ce dernier personnage qui a contribué le plus à perpétuer le souvenir de l'édifice même.

Cette vieille maison plus que séculaire aujourd'hui était d'après les témoignages du temps une délicieuse retraite. La photographie qui accompagne ces quelques notes concorde bien avec des vieux plans soigneusement conservés par le père de M. J. A. Chênevert, directeur du "Sorelois."

Le temps et la négligence ont fait leurs ravages sur la maison. On l'a relevé de ses ruines il y a quelques années, mais non sans en altérer considérablement l'apparence, ce que l'on pourra constater en comparant les deux photographies qui représentent le vieux manoir à plus d'un siècle de distance.

A RIGAUD

Nouveau presbytère et réparations à l'église

L'animation au moulin à farine—Les sucres—Personnels

Rigaud, 14.—Les francs-tenanciers de cette paroisse ont décidé de bâtir un presbytère neuf. Celui où loge actuellement le curé sera complètement démoli et remplacé par une splendide construction qui contribuera beaucoup à l'embellissement de notre village.

Espérons qu'une mesure aussi sage sera bientôt prise pour l'église, qui, elle aussi, demande agrandissement et réparations. Le dévoué curé, M. Fr. Reed, qui a entreprit une oeuvre jugée aussi nécessaire, saura, nous en sommes certains, mener à bonne fin son entreprise, les paroissiens ou du moins la grande partie seconderaient ses généreux efforts pour l'accomplissement de ces importantes améliorations.

—M. Elzéar Sabourin, maire de la paroisse de Rigaud, a été élu préfet du comté de Vaudreuil. M. Sabourin est un jeune homme d'une trentaine d'années seulement, et qui par sa connaissance des affaires et sa droiture de caractère a su gagner l'estime de ses concitoyens.

Nous le félicitons bien sincèrement d'être arrivé à ce poste d'honneur et de confiance.

—Une animation peu ordinaire règne dans les rues de la ville depuis quelques semaines. Des cultivateurs, éloignés de 35 et même 40 milles de distance, conduisant de grosses charges, apportent leur blé au moulin à farine de cette localité.

Nous constatons par des données justes qu'au-delà de 5,000 minots de blé ont été apportés en janvier, 4,000 en février, et que le rendement de mars surpassera les deux précédents. Les cultivateurs qui viennent de partout louent hautement la supériorité des "rouleaux hongrois" adoptés au moulin, qui fait une farine excellente, hautement apprécié et pour sa finesse et pour sa qualité.

—Mademoiselle Alvina Malette, institutrice à Ste Marthe, a été très heureuse aux concours de ces dernières. Cette institutrice est une personne d'un rare talent et qui s'est fait admirer par la méthode de son enseignement et la tenue irréprochable de son école.

Les contribuables de l'arrondissement où elle enseigne se sont réjouis avec elle du prix de $30.00 qui lui est échu comme juste récompense à ses hauts mérites.

—On a entaillé 10,000 érables dans la vaste sucrerie du domaine, la semaine dernière, mais le changement subit de température nécessitera peut-être le renouvellement de ce travail.

L'an dernier, M. Macdonald, le propriétaire de cette sucrerie, avait fait entailler le même nombre d'érables, ce qui nécessita l'emploi constant de 25 hommes, 8 chevaux et 4 appareils à réduction. Le temps des sucres qui fut très court permit cependant de fabriquer 2,000 gallons d'un sirop exquis et de premier choix.

—M. le docteur E. Lalonde, M.P.P., a fait obtenir du gouvernement provincial une somme de $5,000 pour venir en aide à la construction d'un pont, dans la paroisse de Ste Marthe. Les contribuables du pont "Thauvette" apprendront cette nouvelle avec plaisir, car il était très onéreux pour eux de réparer ce pont chaque année. Cet octroi va leur permettre de construire un pont solide et durable.

PERSONNEL.—M. Avilas Thivierge, gérant chez Egan & Son, était en promenade dans sa famille, dimanche.

—M. L. N. Dumouchel, N.P., de Montréal, était aussi à Rigaud le même jour, accompagnant les restes mortels d'un frère mort à Montréal et qui a été inhumé à Rigaud.

MAIRE ET PREFET

Notre ami, M. Pierre Denis, maire de St-Césaire, vient d'être nommé préfet du comté de Rouville. M. Denis est l'un des hommes les plus actifs et les plus entreprenants de la région. Il fait d'excellentes affaires comme marchand et depuis qu'il est maire de St-Césaire, c'est-à-dire depuis quatre ans,

M. PIERRE DENIS

(Photographie J. A. Dumas, 112 rue Vitré, coin de la rue St. Laurent.)

il a doté la paroisse d'un système d'aqueduc de premier ordre. Cet aqueduc a coûté $25,000 et les contribuables n'auront pas un seul sou de taxe à payer, les revenus étant suffisants pour payer le coût des travaux et suppléer au fonds d'amortissement.

Si toutes nos paroisses possédaient des hommes d'initiative et de progrès comme M. Denis, une transformation complète s'opèrerait bientôt dans la province de Québec.

FEU L'HON. J. G. ROBERTSON

Il était maitre de poste à Sherbrooke

Ancien trésorier provincial

Sherbrooke, 14.—L'hon. J. G. Robertson, maître de poste de cette ville, est mort hier soir. Il était malade depuis quelque temps, mais il vaqua à ses occupations jusqu'à il y a deux jours, alors qu'il fut forcé de s'aliter, mais on ne croyait pas que sa maladie était aussi grave. Hier après-midi, le malade se sentit plus mal et malgré les soins les plus empressés des médecins, il rendit le dernier soupir à sept heures. Il a succombé à une maladie de coeur suivie d'une attaque de bronchite.

Feu l'hon. J. G. ROBERTSON, ex-trésorier provincial et ex-maire de Sherbrooke.

Le défunt était le fils de feu le Rév. Gibb Robertson, qui vint au Canada en 1832 et qui fut pasteur de l'église protestante de Sherbrooke. Il naquit à Stuartfield, Aberdeenshire, Ecosse, le 1er janvier 1820 et compléta son éducation au Collège de Sherbrooke, où il fut marchand pendant plusieurs années. Pendant dix-huit ans, il remplit les fonctions de maire à Sherbrooke et fut président de la Compagnie d'assurance "Stanstead et Sherbrooke Mutual Fire Co"; secrétaire - trésorier de la ville de Sherbrooke; président de la ligue de tempérance; président de la société d'agriculture et président du chemin de fer Québec Central.

Conservateur en politique, il représenta le comté de Sherbrooke à la Chambre de Québec, à l'union des provinces en 1867, et garda son siège jusqu'en 1892, alors qu'il fut défait après une chaude lutte. Au mois de décembre de la même année, il fut nommé maître de poste. Il fit partie du Cabinet Chauveau, le 25 octobre 1869, en qualité de trésorier provincial en remplacement du juge Dunkin. Il remplit les mêmes fonctions dans les cabinets de Boucherville, Taillon, Chapleau et Ross, pendant une période de onze ans, sortant d'office le 27 janvier 1887. En 1874, il fut envoyé en Angleterre pour négocier un emprunt de $4,000,000 pour la province.

Il épousa en 1870, Mlle Mlle Mary Woodward, fille de A. G. Woodward, de Sherbrooke.

DESASTREUX INCENDIE

Salisbury, Md., 14.—Un incendie qui s'est déclaré ce matin, à 4 heures, dans la filature Jackson, No 1, a causé des dégâts considérables.

En dépit des efforts héroïques des pompiers, les flammes se sont communiquées aux bâtisses voisines. Elles n'ont pu être maîtrisées qu'à midi, grâce à l'aide des pompiers de Wilmington, Del., et de Pocomoke City, Md.

AU PRINTEMPS

Le Céleri Composé de Paine donne la santé et une vie nouvelle aux malades et aux personnes indisposées

Le printemps, avec son soleil brillant, ses jours plus longs, ses pluies chaudes et les présages d'un renouvellement de vie dans la nature approche rapidement et son arrivée sera saluée avec un véritable plaisir par les vieux et les jeunes qui jouissent d'une santé robuste et d'une activité complète du corps.

Pour des milliers de personnes la venue du printemps signifie une coupe plus pleine de souffrances et d'agonie; c'est le temps où le sombre tombeau réclame bien des victimes.

Quand un homme ou une femme sont accablés de maladies mortelles, telles que la maladie des Rognons, les maladies du foie, les maladies du sang, le rhumatisme, la névralgie, et les horribles suites de la grippe, le printemps n'a plus de charmes pour eux.

Ils se sont laissés affaisser pendant l'hiver dans un état de souffrances et d'impuissance qui mettront bientôt un terme à leur existence, à moins que sans tarder ils emploient ce remède qui donne vraiment la santé et la vie, le Céleri Composé de Paine.

Le système nerveux, faible et irritable doit être renforci, le sang inactif, impur et aqueux doit être rendu clair et actif, et tous les organes de la digestion doivent être tonifiés et rendus vraiment sains.

Le remède merveilleusement efficace de la nature, le Céleri Composé de Paine accomplit cet exploit mieux que nul autre remède. Il nourrit les nerfs et le cerveau, active le sang torpide, chasse pour toujours la maladie des rognons, les désordres du foie, le rhumatisme, la dyspepsie et les autres maladies qui font de la vie un tourment.

Les milliers de lettres de remerciements reçues des premiers citoyens du Canada sont les meilleures et les plus fortes preuves des guérisons opérées par le Céleri Composé de Paine. Quand votre vie est en danger ne vous laissez pas égarer par de vulgaires remèdes annoncés dans les journaux, car plusieurs de ceux-ci sont dangereux et nuisibles. Demandez le remède qui a guéri vos amis et vos voisins,—le remède qui donne aux gens la santé.

M. J. F. WOOD

Député et ancien ministre conservateur, mort subitement

Ottawa, 14.—Le télégraphe vient de nous apprendre la mort de l'honorable John Fisher Wood, député de Brockville aux Communes, et ancien ministre conservateur. M. Wood a été trouvé mort dans son lit, ce matin; il a indubitablement succombé à la maladie de coeur dont il était atteint depuis longtemps. C'est à Toronto, à l'hôtel Queens, qu'il est mort. C'est une perte considérable pour le parti conservateur, car l'honorable M. Wood était l'un des députés les plus importants et les plus éclairés de ce parti dans la province d'Ontario. Il était le fils de feu John Wood, de Banffshire, en Ecosse, qui vint en Canada dès son bas-âge.

Le député de Brockville était né à Elizabethtown, Ontario, le 12 octobre 1852. Il fut admis au barreau d'Ontario en 1876 et créé conseiller de la reine en 1890. Il a été élu aux élections générales du 12 octobre 1882 pour représenter Brockville à la chambre des Communes, et, depuis, il a été élu à chaque élection générale. En 1890, il a été député-orateur des Communes et président des comités généraux.

Le 5 décembre 1892 il entrait dans l'administration de sir John Thompson en qualité de contrôleur du revenu de l'intérieur. En décembre 1895 lors de la résignation de M. Clarke Wallace il abandonna le département du revenu de l'intérieur pour devenir contrôleur des douanes à la place du grand-maître des orangistes. Le 1 janvier 1896, M. Wood fut l'un des sept qui abandonnèrent sir McKenzie Bowell sur la question des écoles du Manitoba. Il retourna au gouvernement le 15 janvier de la même année et y resta jusqu'à la défaite du parti conservateur, le 23 juin 1896. En religion M. Wood était presbytérien.

FEU LE DR GUAY

Lévis, 14.—Les amis du regretté Dr Guay ont fait chanter, hier, un service pour le repos de l'âme de leur ancien député au fédéral. M. le curé officiel, assisté de MM. Boilard et Garon, comme diacre et sous-diacre.

L'église était remplie. On remarquait la présence de M. Georges Guay, frère du défunt, celle de MM. Edgar et Jules Guay, ses fils; celle du Dr Alfred Roy, Agapit Ouellet etc.

L'orgue était tenu par M. Alphonse Bernier et les solistes ont été MM. Jos Veilleux, "Miserere mihi nie)"; Ch. Moisan, "Jusques à quand"; D. Fournier, "O meritum"; Robert Carrier, "La cloche tinte".

GRAND INCENDIE

Seattle, Wash., 14.—La moitié d'un bloc a été détruite par l'incendie à Port Dawson, Alaska, le 13 février dernier. Les pertes sont évaluées à $30,000.

Le Cancer Pas de Scalpel, Pas d'Emplâtre, Pas de Douleur. Peut être Guéri.
Correspondance produite.
VITALLIA Med. Co, 577 Sherbourne St, TORONTO, ONT. 11mad

Les héritiers de feu Narcisse Lecavalier notaire, de Saint-Laurent, dans le district de Montréal, et de Marie Emélie Crevier, son épouse, donnent avis qu'ils demanderont à la législature de la province de Québec, à sa présente session, d'adopter une loi pour autoriser le tuteur aux enfants mineurs de Narcisse Lecavalier, en son vivant régistrateur à Hochelaga et Jacques-Cartier, à vendre les fonds provenant des dites successions et autres fins.
Montréal, 1er février 1899.
J. A. MAUCOTEL, Tuteur.
18 février 1899-5

GAGNEZ $30,00 PAR SEMAINE
Nous avons besoin d'hommes de confiance dans toutes les localités, pour leur locaux ou pour partager et pour faire connaître une nouvelle découverte et s'occuper de nos annonces. L'expérience n'est pas nécessaire. Rapport permanent. Salaire ou commission. $65 par mois et $3.50 pour les dépenses par jour. Inclure carte d'affaires dans une banque quelconque dès le début, si on le désire. Ecrire immédiatement. WORLD MEDICAL ELECTRIC CO., LONDON, ONT. 27 août 3 mois

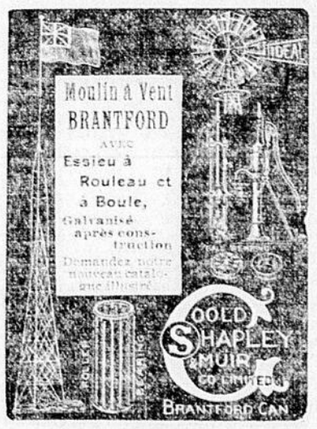

16m1a

GRATIS!
Nous donnons cette belle montre avec chaine et médaillon à tous ceux qui vendront 6 douzaines de dés à coudre en aluminium argent, à 10 cts chaque ou une montre de dame avec crochet pour la vente de 3 douzaines. On n'exige aucun argent. Vous ne courez aucun risque. Ecrivez, nous vous enverrons les dés, frais de poste payés, et notre liste de primes. Vendez les dés, envoyez-nous l'argent et votre montre vous sera envoyée aussitôt, tous frais payés. Les dés non vendus peuvent être renvoyés. Des centaines de personnes ont déjà gagné de ces montres de valeur en vendant nos marchandises. Pourquoi ne feriez-vous pas de même? En écrivant, mentionnez ce journal.
ALUMINUM THIMBLE CO.
TORONTO, ONT.

BUREAU ET ATELIER COTE-DES-NEIGES Montréal | Propriétaire de Carrières de Granit rouge, rose et gris

J. BRUNET
Importateur et Manufacturier de Monuments en
Marbre et Granit
OUVRAGES DE BATISSES ET DE CIMETIERES, ETC.
De toutes descriptions. En gros et en détail. Estimations données sur application. Ottawa-des-Neiges. Téléphone 4699. (Connexion gratuite pour Montréal.

dresse pa... rement aux femmes chlorotiques, en en fais... ong prend... naturel et régu... les co... et l'... qui... tions... l'ép... gie... rem... fuge... à tou... humi... ques... fièv... L... bea... chr... surt... mal...

VIN St MICHEL
LE PLUS EFFICACE DES TONIQUES
GUERIT SUREMENT:— L'ANÉMIE, L'EPUISEMENT, L'APPAUVRISSEMENT DU SANG

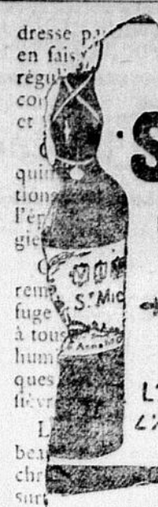

Or... lorsqu... perd l'... le jugem... ment sans...

...de St Michel est le meilleur et le plus efficace des ordinaires. Ingénieux, supérieur à celui des enfants qui n'ont jamais existé, les femmes et les vins ordinaires le remplacent avec le plus grand plaisir, c'est donc le vin le plus recherché et le plus excellent.

En fais... nes de la... est meille... et colore...

...Vin de St Michel est le meilleur et le plus efficace des toniques, supérieur à tous les vins hygiéniques, ingénieux, supérieur à celui des enfants qui n'ont jamais existé, les femmes et les vins ordinaires le remplacent avec le plus grand plaisir, c'est donc le vin le plus recherché et le plus excellent.

FEUILLETON DU "CULTIVATEUR"

La Demoiselle du Chateau

19 (SUITE)

En effet, la despotique châtelaine usa avec la fille du vénérable Von Puttmacker du même procédé peu délicat qu'elle venait d'employer envers Gervaise. Elle fouilla partout et bouleversa avec un incroyable sans gêne les tiroirs et les papiers de la gouvernante.

Mais dans la chambre de Gretchen comme dans celle de la jeune fille, elle ne découvrit pas l'ombre d'une lettre de Verneuil.

Elle en fut pour sa courte honte et son plus vif désappointement.

Pleine de rage, après avoir tourné une dernière fois autour des deux pièces, elle partit en coup de vent et monta chez Léonore.

Un dernier espoir lui restait.

La femme de chambre pouvait, tout aussi bien que la gouvernante de Gervaise, la trahir, être de connivence avec elle.

Dans ce cas-là, la correspondance amoureuse de l'ingénieur devait trouver chez elle un abri beaucoup plus sûr encore que chez Gretchen.

Cela lui semblait évident.

C'était donc là qu'il fallait chercher.

Ah! elle saurait bien la découvrir cette fois...

Alors, perdant toute mesure, sans s'inquiéter de l'absence de la femme de chambre, occupée dans une autre partie du château, Mme de Châtenay, prise d'une sorte de folie furieuse devant le résultat négatif de ses recherches précédentes, commença à tout bouleverser.

Le bruit finit par attirer Léonore.

La camériste occupait seule cette partie des combles du château.

Entendant remuer chez elle, elle supposa que c'était Mousset et s'empressa de monter.

Elle poussa une exclamation de surprise en se trouvant en face de la vicomtesse.

Que venait faire dans sa chambre Mme de Châtenay ?

Se croyant soupçonnée d'un vol, elle se récria, n'osant toutefois élever la voix trop haut, ne se sentant pas la conscience bien tranquille sur ce point.

Mais, quand elle sut de quoi il s'agissait elle se répandit en dénégations.

—Comment, madame la vicomtesse peut-elle penser que j'aurais prêté la main à une chose aussi abominable ? s'écria-t-elle sur un ton de protestation bien joué. Madame la vicomtesse peut croire que j'aurais consenti à me charger des lettres de l'amoureux de mademoiselle, moi qui avais la confiance de madame la vicomtesse! ...Est-ce que je ne l'aurais pas tout de suite avertie, si je m'étais aperçue qu'il se passait de vilaines choses dans le château, que Mlle Gervaise recevait en cachette des lettres d'un jeune homme?

Mais, voyant que ses protestations n'arrêtaient pas les recherches de Mme de Châtenay, Léonore commença à s'inquiéter.

Est-ce que cette vieille toquée allait continuer longtemps à fouiller dans ses tiroirs?

Ah! mais non, pas de ça!

Elle n'en avait pas le droit, d'abord, on allait bien le lui montrer.

Ce n'est pas une raison parce qu'on est des maîtres pour qu'on vienne ainsi, sous le premier prétexte venu perquisitionner dans les affaires des domestiques.

Chacun peut avoir ses secrets qui ne regardent personne!

Soudain la femme de chambre bondit, pâle d'émotion.

Parmi d'autres papiers, la vicomtesse venait justement de trouver un reçu d'une somme de quinze cents francs, versée par la demoiselle Elise Rollin à Mme Colombet, sage-femme.

Léonore se précipita aussitôt pour le lui arracher.

—Madame veut bien que ce n'est pas des lettres ça! fit-elle toute tremblante, incapable de dominer son trouble, tout en s'efforçant de reprendre des mains de Mme de Châtenay le papier compromettant.

Mais il n'était pas facile d'enlever quelque chose aux doigts crochus de la vicomtesse.

Mise en éveil par le trouble de Léonore, la belle-mère de Gervaise reporta son attention sur le reçu qu'elle tenait à la main et qu'elle n'avait fait d'abord qu'examiner distraitement sans même le lire.

Le nom d'Elise Rollin, qui était en tête du reçu, lui rappela quelque chose de déjà vu.

—Tiens, qu'est-ce que c'est que ça, Elise Rollin? questionna-t-elle. Pourquoi avez-vous ce reçu dans vos papiers?"

Elle dévisageait curieusement la domestique dont le trouble s'augmentait.

La confidente de Mousset essaya pourtant de payer d'audace.

—Qu'est-ce que ça peut faire à madame? jeta-t-elle insolemment. C'est des papiers de famille, d'abord!... Ça n'a rien à voir avec les lettres que madame la vicomtesse cherche.

—Des papiers de famille?... fit la châtelaine préoccupée de retrouver dans quelle circonstance elle avait déjà entendu prononcer ce nom d'Elise Rollin?

Elle ne songea même pas à relever le ton insolent de la femme de chambre.

—C'est vous, alors, qui m'aurez parlé de cette Elise? dit-elle.

—C'est bien possible! répondit Léonore d'un ton bourru.

—Qu'est-ce donc que c'est que cette Elise Rollin? insista Mme de Châtenay, décidée à avoir l'explication du trouble de la femme de chambre de Gervaise.

—C'est une cousine à moi, fit péremptoirement Léonore.

Et soudain, perdant patience, gênée de sentir peser sur elle le regard inquisiteur de la vieille femme, Léonore s'écria grossièrement, en refermant le tiroir dans lequel la vicomtesse était en train de fouiller :

—D'ailleurs, qu'est-ce que tout cela peut faire à madame? Est-ce qu'elle ne va pas avoir bientôt fini de chipotailler dans mes affaires? Puisque les lettres qu'elle cherche ne sont pas là, madame la vicomtesse n'a rien à voir autre chose. Ce n'est pas honnête, après tout, de prendre un prétexte quelconque pour faire l'inventaire de mes papiers.

Ce n'est pas des choses qui se font!

Je ne suis point responsable, moi, de la conduite de Mlle Gervaise.

—Ça vous tient donc bien au coeur, ma fille, la découverte de ce papier? interrogea tranquillement Mme de Châtenay en continuant à examiner le reçu.

Et, frappée de l'importance de la somme :

—Peste! elle va bien votre cousine, continua la vicomtesse. Quinze cents francs à une sage-femme!...

Tout à coup, le souvenir se précisa dans l'esprit de Mme de Châtenay.

Mme Colombet... Elise Rollin... Mais c'étaient les héroïnes de la récente affaire qui venait de se dérouler à Nancy.

Mme de Châtenay se souvenait fort bien d'avoir lu ça dans les journaux.

Elle se rappelait la condamnation de la faiseuse d'anges.

Elle regarda Léonore qui se troublait de plus en plus.

Un travail rapide se fit dans son esprit.

Elle se souvint du congé demandé par la femme de chambre.

Elle se rappela certains faits, certains soupçons qui avaient traversé sa pensée, mais auxquels elle ne s'était pas arrêtée avant le départ de Léonore, et se tournant tout à coup vers celle-ci :

—C'est vous qui êtes Elise Rollin! déclara-t-elle comme si elle en était absolument sûre. C'est vous que la police recherche.

Léonore se dressa pâle d'épouvante.

—Moi!... balbutia-t-elle éperdue. Pourquoi dites-vous cela?... Quelle preuve avez-vous pour m'accuser?...

Mme de Châtenay montra du geste à Léonore, le petit miroir qui se trouvait pendu au-dessus de la commode.

—Tenez, fit-elle, regardez-vous, misérable!... Quand même le reçu ne suffirait pas à me fixer, croyez-vous qu'il soit nécessaire d'avoir une autre preuve que celle-ci?

La femme de chambre, en effet, était livide.

—Ne me perdez pas, madame !... supplia-t-elle alors en se laissant tomber à genoux.

—Vous avouez donc?

—Hélas!... oui... oui... Oh! pardon... madame.

—C'est vous que la police a recherchée inutilement, c'est vous qui aviez pris le nom d'Elise Rollin pour aller chez Mme Colombet?

Léonore cacha son visage dans ses mains en poussant de profonds soupirs.

—C'est donc vous aussi qui avez étranglé l'enfant?

La femme de chambre se releva à demi.

Elle venait d'entrevoir un moyen de défense.

—Oui, avoua-t-elle c'est moi... Mais c'est Mme Colombet qui a tout fait, je vous jure que je ne suis pas coupable! C'est elle qui m'a entraînée à consentir. Elle avait besoin d'argent. Je n'ai cédé qu'à ses instigations réitérées.

—On dit toujours ça! Il est facile de rejeter ses crimes sur les autres.

—Mais moi, je le jure, madame, s'écria Léonore espérant attendrir la vicomtesse. C'est cette femme qui est cause de tout. Jamais l'idée ne me serait venue. Pensez donc un pauvre petit innocent... C'est elle qui a tout fait... Moi, d'abord, je n'aurais jamais eu le courage!

La femme de chambre éclata en sanglots.

Mme de Châtenay réussit à lui faire dire qu'elle s'était réfugiée chez Mme Colombet sur les conseils de Mousset.

Ce nom fit bondir la vicomtesse.

Résolue dans le premier moment à livrer Léonore à la justice qui l'enverrait en prison rejoindre la sage femme, elle se décida bientôt au silence par la crainte du scandale tapageur qu'une nouvelle procédure amènerait autour de Châtenay.

Elle n'avait aucun intérêt à attirer l'attention sur elle et sur ce qui se passait au château.

Elle se contenterait donc d'envoyer Léonore et son complice se faire pendre ailleurs.

Appelé par la vicomtesse et confronté avec Léonore, Mousset essaya d'abord de nier.

Mais, comprenant que la femme de chambre avait tout dit, que Mme de Châtenay n'ignorait plus rien, il finit par avouer cyniquement.

Indignée, la vicomtesse les chassa tous les deux.

Elle régla le compte de Léonore et leur ordonna de partir immédiatement.

—Surtout, que vous ne soyez plus ici ce soir, ou je vous dénonce, déclara-t-elle d'un ton de menace qui fit passer un frisson dans les veines de la femme de chambre.

—Elle le ferait comme elle le dit, tu sais, la méchante gueuse, murmura-t-elle à l'oreille de Mousset.

Mais, se voyant chassé et n'entrevoyant plus aucun espoir de rentrer en grâce auprès de la vicomtesse, Mousset, qui n'avait plus à garder de ménagement, devint grossier :

—Je dénoncer!... tu crois ça, toi, grosse bête! répondit-il. Ce n'est pas sûr qu'elle en aurait le toupet! Sois tranquille, elle ne serait pas si fière que la justice vienne mettre le nez dans ses tripotages.

—Qu'est-ce que cela signifie, misérable? s'écria la vicomtesse qui avait entendu.

—Cela signifie que j'en sais long sur la maison, répondit cyniquement Mousset, et que vous avez peut-être eu tort de me laisser si bien lire dans votre jeu, parce qu'il pourrait vous en cuire, madame la vicomtesse.

Mme de Châtenay haussa les épaules.

—Je ne sais pas ce que vous voulez dire, fit-elle dédaigneusement.

—Possible!... Mais moi, je m'entends!... Soyez tranquille, vous vous repentirez de m'avoir chassé! Je vous montrerai bien qu'on ne traite pas les gens comme cela!

—Je n'ai pas peur de vous, cria la châtelaine furieuse. Partez!... et estimez-vous trop heureux, vous et cette misérable, que je vous laisse partir de cette façon et que je n'avertisse pas la police de la découverte que je viens de faire.

—Cela n'a rien d'étonnant!... vous qui êtes si bonne, madame la comtesse, fit ironiquement Mousset.

Et, changeant subitement de ton, menaçant, le regard venimeux, la face haineuse et convulsée :

—Vous me chassez, c'est bien, je m'en vais, vociféra le drôle, mais rappelez-vous que tout n'est pas dit entre nous!... Vous entendrez parler de moi!... Je me vengerai!

Et il rejoignit Léonore qui, déjà se trouvait dehors.

XXVIII — RIVALES

La fièvre politique avait complètement repris M. Monval.

Après n'avoir paru céder qu'aux sollicitations de son entourage, le banquier était maintenant hanté par l'idée fixe de faire son apparition à la chambre.

En vue des prochains suffrages qu'il se proposait de rallier, il ne laissait échapper aucune raison d'attirer l'attention sur lui, encouragé et vivement stimulé en cela, du reste, par sa fille.

Armande était devenue, en effet, pour ses visées ambitieuses, un très ardent auxiliaire.

Elle applaudissait avec enthousiasme à tous les projets de réclame faits en vue de battre la grosse caisse autour de l'élection de son père.

Pour ouvrir le feu, le richissime banquier avait décidé de donner, à l'occasion du commencement des travaux de son usine modèle, une fête splendide dont tout Paris parlerait.

Armande, en prévision de cette soirée, se chargea de diriger la transformation de l'hôtel du boulevard Haussmann.

Elle s'en occupait fiévreusement, multipliant les merveilles, rêvant à sa beauté un cadre splendide, car elle ne voyait dans cette fête qu'une occasion de se montrer à Gérard sous son aspect le plus séduisant.

M. Monval se montrait enchanté des idées de sa fille. Il l'en félicita et lui donna carte blanche, heureux de n'avoir à s'occuper de rien, et de s'en rapporter à elle pour l'ordonnance de cette fête sur laquelle il basait tant d'espérances.

Une fois les agencements et les embellissements de l'hôtel en bonne voie, Armande s'occupa de préparer les lettres d'invitation avec l'aide de la colonnelle de Terrenoire.

Cela fut pour Mlle Monval l'occasion de constater une fois de plus l'antipathie qu'elle éprouvait pour Madeleine Duhamel.

Naturellement, il n'était pas possible de rayer le maître des forges et sa famille de la liste d'invitation, Armande n'y songea pas un instant. Cependant, quand le nom de Mlle Duhamel vint sous sa plume, la jeune millionnaire éprouva une sensation désagréable.

—Cette pimbêche! fit-elle avec humeur maussade, il faut toujours que je la trouve sur ma route!

Mais elle traça quand même, de sa longue écriture anglaise élégante et correcte, le nom de la jeune fille qu'elle détestait.

Car il fallait bien que Madeleine vînt à la fête, puisque ses parents y seraient.

—Que m'importe après tout, poursuivit Armande sûre de son triomphe et pleine d'un profond dédain pour celle qu'elle considérait déjà, malgré tout, comme sa rivale. Qu'est-ce que je risque ? Ne suis-je pas certaine d'écraser du premier coup cette petite provinciale guindée?

Un miroir, placé là fort à propos, la confirma dans cette prétentieuse opinion.

—Au contraire, l'épreuve sera décisive pour le duc, ajouta l'orgueilleuse jeune fille. Le sentiment que je le soupçonne d'avoir pour Madeleine Duhamel ne résistera pas à la comparaison qu'il sera amené à faire, forcément, de nos deux beautés. Le parallèle que nous lui offrirons remettra à la place qu'elle mérite, c'est-à-dire au second plan, dans l'esprit de Gérard, l'image de la fille de ce marchand de ferraille! je suis bien sotte de me préoccuper!

Le banquier, de son côté, dressait la liste de ses invités personnels.

Toujours guidé par le mobile secret de ses ambitions politiques, il voulait avoir à cette soirée tous ceux qui, par leur influence, lui paraissaient susceptibles de peser dans un sens favorable sur l'élection dont sa vanité de millionnaire blasé escomptait déjà la réussite.

—o—

C'est avec une secrète contrariété, une sensation pénible qu'elle ne pouvait définir, que, depuis quelque temps, Madeleine Duhamel voyait se resserrer les relations de son père avec M. Monval.

Elle éprouvait pour toute la famille du banquier une aversion qui la surprenait et que la bonté instinctive de son coeur exempt de haine, lui reprochait parfois.

Au fond, quelle raison avait-elle, en effet, à faire valoir contre les Monval ?

Pourquoi Armande, surtout, lui causait-elle cette instinctive méfiance dont elle ne parvenait pas à se défendre ?...

—J'ai tort, ils ne m'ont jamais rien fait... Ils ont toujours été parfaits pour moi, se disait Madeleine, dont l'esprit droit se refusait à admettre ce qui ne lui paraissait pas empreint de la plus rigoureuse justice.

Cependant, malgré tous les raisonnements qu'elle pouvait se faire, la lettre d'invitation à la fête du banquier vint augmenter encore ses appréhensions et ses inquiétudes.

Elle sentit là, instinctivement, un danger pour son amour, et eut en quelque sorte la prévision de la lutte qui allait s'engager entre elle et la ravissante fille du banquier.

Son coeur aimant lui montra sous leur aspect réel, les agissements machiavéliques d'Armande.

—Elle aime Gérard, pensa-t-elle, quelque chose me le dit!... j'en suis sûre! Elle veut l'attirer et le séduire!... Cette fête n'est donnée que pour l'éblouir, pour le subjuguer!...

Madeleine souffrait cruellement à cette pensée, encore que rien ne lui démontrât le bien fondé de ses appréhensions.

—Ah! elle n'y réussira peut-être que trop bien!... se disait-elle avec un trouble insurmontable, elle est si belle!...

Et son imagination lui faisait entrevoir par avance, dans le somptueux décor des salons de l'hôtel princier des Monval, la belle Armande entourée d'un cercle d'admirateurs trônant fièrement dans la gloire de sa beauté souveraine.

—Hélas! ajoutait tristement la pauvre amoureuse, Gérard pourra-t-il faire autrement que de subir l'influence de cette beauté?... Ne se laissera-t-il pas tenter par tous ces charmes, par toutes ces séductions mises en jeu pour lui plaire?...

Elle luttait contre cette crainte.

—Cependant, c'est moi qu'il aime! ...se répétait-elle ; j'en suis sûre !... oui, malgré toutes les coquetteries d'Armande Monval, je suis certaine que c'est moi qu'il aime en secret. Mais pourquoi ne parle-t-il pas?... se demandait alors Madeleine. Pourquoi s'obstine-t-il à garder un silence qui doit le faire souffrir autant que j'en souffre moi-même?... Peut-être est-ce ce secret, le secret de son nom qui l'arrête? Il ne veut pas trahir son incognito... et pourtant il ne peut m'épouser sous le nom de Gérard... Peut-être aussi, quelque louable qu'en soit le motif, lui coûte-t-il d'avouer le mensonge de sa personnalité d'emprunt. Ah! si j'en étais sûre!... si j'osais! pensait la fille du maître de forges, comme je lui crierais bien vite que je l'ai découvert moi, son secret, que je connais sa véritable personnalité!...

Enfin, ce fameux soir tant désiré d'Armande, et par contre si redouté de la fille du maître de forges, arriva.

Un dîner de cinquante couverts, auquel étaient conviés les Duhamel, devait ouvrir somptueusement la fête.

Toute prête à partir, Madeleine, d'ordinaire si peu coquette, adorable dans une toilette de pékin rose pâle garnie de cygne, d'un goût exquis, s'attardait devant la grande psyché de son cabinet de toilette.

La lumière des appliques fixées de chaque côté de la glace, lui renvoyait sa jeune et gracieuse image. Sa tête blonde aux cheveux ondulés, que la femme de chambre avait simplement noués à la grecque et piqués de roses naturelles, de ces roses légères à peine teintées, dont la fraîcheur éphémère était conservée à l'aide de minuscules tubes de cristal remplis d'eau, adroitement dissimulés sous la frissure et dans lesquels trempait la tige, avait le charme et le velouté délicat de la fleur.

L'adorable jeune fille, pourtant, n'était pas satisfaite ; un pli d'inquiétude se creusait entre la ligne d'or brun des sourcils.

C'est que ce soir-là elle eût voulu être belle, plus belle que jamais! plus belle que l'autre, surtout!

Sa modestie, ignorante de sa beauté, la faisait douter d'elle-même.

Gérard me remarquera-t-il? se demandait-elle en soupirant. Me trouvera-t-il jolie quand il l'aura vue?

Décidée à vaincre, à avoir enfin raison de l'indifférence du jeune duc, Armande, ce soir-là, avait, elle aussi, réuni toutes ses armes pour plaire et pour décider de la victoire.

Sa robe de crêpon jaune, drapée dans le style empire si fort à la mode, était une merveille d'originalité et de richesse. Hardiment décolletée, trop hardiment sans doute, pour une jeune fille, elle laissait admirer le modelé des bras et des épaules d'un dessin superbe. Les cheveux aux reflets fauves, coiffés bas sur le front en lourdes boucles et couronnés d'un mince diadème d'or, donnaient à son profil une finesse de camée.

Sûre de sa beauté, Mlle Monval ne doutait aucunement de son triomphe.

Elle n'avait rien négligé pour séduire Gérard.

Elle voulait, ce soir-là, frapper un grand coup, emporter d'assaut cette place dont la résistance la confondait.

Il faudra bien qu'il s'humanise et qu'il daigne me trouver belle! se disait-elle avec assurance, dans l'orgueilleux enivrement de sa sensuelle et troublante beauté! Il faudra bien qu'il m'aime enfin!...

Les hommages qui accueillirent la fille du banquier achevèrent de la convaincre de l'infaillibilité de son triomphe.

Au moment du traditionnel : "Madame est servie" prononcé par le superbe maître d'hôtel, Armande prit le bras de Gérard pour passer dans la salle à manger, faveur très remarquée et qui suscita au jeune homme beaucoup d'envieux, mais il accepta cet honneur avec une complète indifférence.

Avouons même que le jeune ingénieur se fût bien passé de cette faveur, et qu'il eût préféré de beaucoup que l'étiquette lui permît de choisir sa voisine de table.

Mais il était un peu le héros du jour, et obligé de faire contre fortune bon coeur, il n'avait eu, en homme du monde, qu'à se montrer extérieurement très flatté de la préférence. Il sut donc dissimuler son désappointement et laissa voir, de la préférence dont il était l'objet, une satisfaction qui était bien loin de son coeur.

Hâtons-nous d'ajouter qu'il était d'ailleurs à mille lieues de se douter des intentions plus que bienveillantes d'Armande à son égard.

L'esprit plein de l'image de Madeleine, il n'avait fait aucune attention aux coquetteries de la fille du banquier et il mit ses avances sur le compte d'une camaraderie sans conséquence.

—C'est à l'ingénieur que tout cela s'adresse, pensa-t-il. Mlle Monval accorde cet honneur au constructeur de l'usine modèle, dont la réussite doit hâter la fortune politique de son père. Elle a voulu, en quelque sorte, me remercier de mon zèle à servir les projets ambitieux que je connais. Elle brûle de le voir à la députation et, de là, au ministère... d'être la fille d'un ministre!

Ces réflexions, qui déjà maintes fois lui étaient venues, Gérard se les répétait au moment où il recevait d'Armande la faveur enviée de lui servir de cavalier pour passer dans la salle à manger.

A table, le banquier avait à sa droite Mme Duhamel, auprès de laquelle se trouvait, de l'autre côté, un personnage important. Puis venait Armande avec Gérard. Du même côté de la table, mais séparée de lui par une dizaine de convives, Madeleine était placée.

Mlle Monval avait, en effet, pris soin de désigner elle-même la place des invités.

Elle s'était donc arrangée avec une astuce toute féminine, pour que Madeleine et Gérard ne pussent se voir que difficilement.

Bien que sûre de l'effet de sa beauté, elle avait songé à tout et s'était soigneusement appliquée à éviter toute chance contraire à ses desseins.

Pendant le dîner, Armande déploya en l'honneur du jeune ingénieur toutes les ressources de son esprit, et mit en jeu tous les ressorts de sa coquetterie en femme qui connaît bien la puissance de la séduction.

Au risque même de se compromettre, elle voulait forcer l'admiration de celui qu'elle s'était juré de conquérir.

Mais, tout en restant d'une correction parfaite, charmant convive et homme du monde dans la plus aristocratique acception du terme, Gérard n'avait point paru s'apercevoir des frais que la jeune fille faisait pour lui.

Il était trop absorbé par son amour pour Madeleine pour pouvoir penser à Armande!

Pour Madeleine, qu'il n'avait fait qu'entrevoir, qu'il avait pu à peine saluer, accaparé dès son arrivée par Mlle Monval, mais dont la délicieuse et chaste apparition l'avait transporté, pour elle seule battait son coeur.

Son esprit était entièrement rempli de sa pensée, alors même qu'à table il pouvait à peine l'apercevoir, grâce à l'artifice ingénieux de la fille du banquier ; mais il sentait sa chère présence et il cherchait, à travers le brouhaha des conversations, entendre sa voix douce.

Malgré toutes les coquetteries et la troublante et sensuelle beauté d'Armande, l'unique préoccupation de Madeleine était en lui!

Cette préoccupation, que malgré toute sa subtilité Armande Monval n'avait pu prévoir, semblait accentuer encore la réserve habituelle du jeune homme.

A cette préoccupation se joignait en outre pour lui la sensation pénible d'une situation mal définie.

Somme toute, il n'était pas là dans son monde et il se sentait presque gêné de l'affabilité qu'on lui témoignait et que ses services seuls, pensait-il, lui attiraient.

—Ne les exagère-t-on pas beaucoup, mes services? se demandait le jeune ingénieur qui n'eût pas demandé mieux que de rester dans l'ombre ; qu'ai-je donc fait autre chose que mon métier en fixant et en développant dans un sens pratique le plan général de M. Monval?

Et, du reste, n'était-il pas payé pour cela par le banquier?

Aussi, Gérard se refusa-t-il modestement à toute tentative du père d'Armande pour le mettre en vedette, pour le faire briller aux yeux de ses convives.

L'honneur du projet, assura-t-il, revenait entièrement à M. Monval? Lui n'était qu'un praticien, un metteur au point.

Armande lança au jeune homme une oeillade brûlante et pleine de reproches et elle s'écria :

—Pouvez-vous dire cela! Mais les travaux dont vous semblez faire fi sont votre oeuvre! Que seraient devenus sans vous tous les projets de mon père? N'est-ce pas grâce à vous qu'ils ont pris une forme? n'est-ce pas vous qui en avez rendu la réalisation possible ?

—Mais, mademoiselle, vous exagérez, balbutia le jeune homme.

—Pourquoi nier votre mérite, votre valeur? ajouta avec feu Mlle Monval.

—Cela est affaire de métier, mademoiselle. Tout autre ayant fait des études spéciales eût obtenu le même résultat.

—Ne dites pas cela; ce n'est pas exact, vous le savez bien. Un autre ingénieur eût fourni évidemment un travail qui, ainsi que vous dites, eût pu être bon. Mais votre projet à vous est génial, tout le monde est d'accord là-dessus. Il n'y a que vous qui ne vouliez pas le reconnaître.

—C'est que tout le monde a trop d'indulgence pour moi, tout le monde, à commencer par vous, mademoiselle, fit Gérard qui s'inclina en souriant.

—Oh! moi! s'écria avec coquetterie la fille du banquier.

—Vous, mademoiselle?

—Moi, cela n'a pas grande importance, cela ne doit pas vous préoccuper beaucoup ma manière de voir?

—Pourquoi donc cela, mademoiselle? demanda très sérieusement le jeune homme, trop absorbé par la pensée de Madeleine pour avoir seulement l'idée de répondre par un compliment banal à la réflexion d'Armande.

—Mais... parce que... fit Mlle Monval un peu déconcertée.

Et changeant subitement de ton :

—Tenez, ajouta-t-elle en souriant, écoutez mon père. C'est lui qui ne ménage pas votre modestie.

Le banquier, en effet, était maintenant en train de faire à ses convives un éloge chaleureux de Gérard.

Il avait dû d'abord raconter, au milieu des félicitations générales, la genèse de son idée et exposer comment, dans sa préoccupation constante du prolétariat, la pensée lui était venue de cette usine modèle dont la création allait permettre la mise en oeuvre et l'étude d'une des revendications les plus intéressantes du socialisme moderne, "l'usine aux ouvriers!"

Ici des applaudissements prolongés avaient interrompu M. Monval. Des exclamations enthousiastes s'étaient croisées :

—C'est admirable !

—Voilà de la véritable philanthropie !

—On ne peut faire un plus noble emploi de sa fortune !

On sentit la sympathie s'établir et circuler entre le banquier et ses futurs électeurs, à la chaleur de cette salle ruisselante d'un luxe rafliné, à mesure que passaient les vins et les mets délicats servis par les laquais en grande livrée, escarpins et perruque poudrée, habit à la française, bas de soie et culotte amarante.

M. Monval en effet parlait de Gérard; il disait la part précieuse de collaboration apportée à son oeuvre par le jeune ingénieur, et la bonne fortune qu'il avait eue d'être mis en rapport avec lui par le grand industriel, M. Duhamel.

Le nom du maître de forges, universellement estimé, et sa présence à la table du banquier ne pouvaient qu'augmenter le courant sympathique qui allait maintenant vers le jeune homme.

Malgré les protestations timides de Gérard, M. Monval racontait le développement merveilleux apporté à son plan primitif par l'intelligence hors ligne de son jeune collaborateur et la façon grandiose dont, ainsi élargi, ce plan se trouvait maintenant conçu.

—Et tout est prêt aujourd'hui, grâce à son activité merveilleuse, déclara le futur candidat; nous n'avons plus qu'à marcher, les constructions ont été commencées de ce matin, aussitôt la première pierre posée, cérémonie tout intime que ma fille a tenu à présider et à l'occasion de laquelle, mes chers amis, je suis si heureux de recueillir votre approbation et votre sympathie.

Cette péroraison devint le signal d'un nouveau concert de félicitations et d'éloges dont l'ingénieur eut cette fois sa large part.

Les oreilles d'Armande en furent agréablement chatouillées.

Elle était heureuse du succès de celui dont elle espérait bien faire son mari.

—Si par-dessus le marché ils savaient qu'il est duc et descendant d'une des plus grandes familles de France, pensait l'orgueilleuse fille pendant que les compliments les plus enthousiastes pleuvaient autour du jeune homme. Quelle révélation, quel coup de théâtre!...

Plus que jamais Armande était décidée à tout faire pour conquérir le duc.

—Je le veux, lui, et non pas un autre; se répétait-elle avec résolution tandis qu'il répondait de son mieux aux éloges dont il était assailli. Je serai duchesse de Soisy !

Ce dîner n'était du reste pour Armande qu'une escarmouche, un moyen stratégique de préparer le terrain en vue d'un assaut plus sérieux. C'était pour le soir, pour la réception qui allait suivre, que l'habile intrigante avait réservé ses suprêmes efforts.

Maintenant Gérard appartenait encore aux invités de son père, l'éloge si enthousiaste de M. Monval en avait fait le point de mire de tous les yeux. Armande ne pouvait agir sur lui qu'indirectement. Mais, après le dîner, il serait entièrement à elle; rien ne viendrait plus le distraire des séductions de sa beauté et de ses grâces ensorcelantes.

Elle saurait bien, d'ailleurs, l'accaparer pour elle seule.

Elle vaincrait !

Tandis que Mlle Monval, sûre du pouvoir de ses charmes, faisait de beaux projets et caressait l'espoir d'un triomphe, Madeleine, séparée de Gérard par la méfiante jalousie d'Armande, ne pouvant même pas l'apercevoir, se morfondait à écouter, d'une oreille distraite, les fadeurs et les vulgarités banales galamment débitées par ses voisins.

Elle s'efforçait de cacher son ennui, répondant machinalement, avec la meilleure grâce possible, aux propos mondains stéréotypés qui faisaient autour d'elle, le fond de la conversation courante, mais elle souffrait indiciblement.

Elle savait Armande à côté de Gérard et, dans l'intuition du danger qui menaçait son amour, elle ne doutait pas un instant que celle qui devenait ainsi sa rivale, ne mît tout en oeuvre pour s'emparer de l'esprit et du coeur du jeune ingénieur.

(A continuer)

Madame Adolphe Moreau

GUERIE PAR LES BONS CONSEILS ET LES BONS TRAITEMENTS LES MEDECINS SPECIALISTES DES PILULES ROUGES DU Dr CODERRE

Importance pour toutes les femmes d'aller voir ou de consulter par lettres ces médecins spécialistes si renommés pour guérir toutes les maladies des femmes.

Un grand nombre de femmes prennent les Pilules Rouges du Dr Coderre et n'obtiennent pas le résultat qu'elles attendent de ce remède qui peut toujours guérir. Il est de la plus haute importance, lorsqu'une femme souffre et suit un traitement, qu'elle suive ce traitement avec tout le soin nécessaire afin d'en obtenir tout le meilleur résultat possible. Nous constatons heureusement, que dans bien des cas, des femmes malades ont pris les Pilules Rouges du Dr Coderre, et elles se sont guéries rapidement et pour toujours. D'autres femmes peuvent avoir pris les Pilules Rouges, sans obtenir une satisfaction aussi complète et une guérison aussi rapide. C'est à ces femmes, c'est à ces jeunes filles que nous demandons d'aller consulter les médecins spécialistes des Pilules Rouges du Dr Coderre à leur bureau de consultation, No 274 rue St Denis, Montréal. Celles qui demeurent trop loin, peuvent les consulter par écrit ; à leur demande, nous leur enverrons gratuitement des blancs de questions pour traitement.

Nos médecins ont un succès vraiment étonnant dans cette manière de soigner et tous les jours, nous recevons des certificats de femmes qui doivent leur guérison à nos médecins spécialistes, grâce à leur système de consultation par écrit. Mme Moreau, dont nous publions aujourd'hui le témoignage, devra être pour toutes les femmes souffrantes un encouragement, et toutes devront se faire un devoir de suivre son exemple.

Elle dit : " Depuis deux ans j'étais bien souffrante et le médecin ne pouvait rien faire pour me soulager. J'avais des douleurs dans l'estomac, faiblesse de cœur, la respiration courte et difficile et j'étais toujours étoudie. J'avais le corps si enflé que je ne pouvais pas m'habiller et les douleurs que j'éprouvais étaient atroces. Le médecin me disait que j'étais hydropique. Un jour, ayant lu sur un journal la guérison par les Pilules Rouges du Dr Coderre, d'une femme malade comme moi, je m'en fis acheter et commençai à en prendre. En même temps j'écrivis aux médecins spécialistes pour un blanc de questions pour traitement. Après l'avoir rempli de mon mieux, leur disant telle que j'étais, ils me répondirent en m'expliquant ma maladie, et il se trouva que, au lieu d'être hydropique, c'était le retour de l'âge qui me faisait tant souffrir. Je suivis leur traitement à la lettre et en même temps je prenais suivant la direction les Pilules Rouges du Dr Coderre. Aujourd'hui, je suis débarrassée de cette cruelle maladie et de tous les symptômes qui l'accompagnent toujours. Je fais mon ouvrage seule et suis comme on ne peut mieux. En même temps que ce certificat, je vous envoie mon portrait que vous voudrez bien publier sur les journaux. De cette manière, je veux prouver ma reconnaissance et en même temps aider aux femmes qui souffrent et leur donnant le moyen de se guérir." Mme Adolphe Moreau, St-Paul, Comté de Joliette, P.Q. Voilà, mesdames qui souffrez du retour de l'âge, ce que les médecins spécialistes et les Pilules Rouges du Dr Coderre peuvent faire pour vous.

Mme ADOLPHE MOREAU

Les Pilules Rouges du Dr Coderre ont fait leur preuve, et les femmes qui sont malades et qui ne les prennent pas agissent par négligence car elles savent parfaitement qu'elles sont le seul remède pour guérir toutes les maladies des femmes. Nous publions sans cesse des témoignages de femmes bien connues et qui ont été guéries soit d'irrégularité, ulcération, tiraillements, constipation, mal de reins, de côtés, tiraillements d'estomac, dyspepsie, douleurs entre les épaules, perte de sommeil, de mémoire, maux de tête et palpitions de cœur ; pour les maladies de l'âge critique, elles sont souveraines, elles font desenfler les pieds et les mains, et tous ces étourdissements suivis de chaleurs qui montent soudainement à la tête et ensuite laissent les femmes dans un grand état de faiblesse. Elles sont aussi particulièrement recommandée aux jeunes femmes elles leur donneront les forces et le courage nécessaires pour passer heureusement les époques redoutées pour tant de femmes.

Méfiez-vous de ces marchands peu scrupuleux qui vous offrent des pilules rouges à la douzaine, au cent ou à 25 cts la boite, ce sont des fraudeurs qui ne s'occupent guère de vous guérir, et ces pilules rouges qu'on vous offre ainsi à bon marché sont dangereuses pour votre santé. Les Pilules Rouges du Dr Coderre sont toujours vendues en petites boites de bois contenant 50 Pilules Rouges chacune, **jamais autrement.** Si vous ne pouvez vous procurer les véritables Pilules Rouges du Dr Coderre chez votre mhachand, envoyez-nous 50 cts en timbres pour une boite, $1.25 pour trois boites ou $2.50 par lettre enregistree ou mandat-poste pour six boites. Nous les envoyons dans toutes les parties du monde, pas de douane à payer. Adressez :

Cie Chimique Franco-Américaine, Montréal.

Gratis aux Dames

Mesdames nous donnons une belle montre pour dames, boitier en nickel solide, à remontoir et régulateur; mouvements américains, chronomètre garanti, bon, si vous vendez trois douzaines de nos Epingles enjolivées à 10 cents chacune. Ces épingles sont jolies et ornées d'améthystes, de coraux, de saphirs, de turquoises, d'escarboucles et d'émeraudes imitant les pierres précieuses.

Mesdemoiselles, nous vous donnons une belle montre pour dame, qualité durable, avec boitier en nickel ou argent solide, remontoir et regulateur, mouvement américain ou suisse, garantie tenir le temps, pour la vente de trois douzaines de nos belles épingles à corsages pour dames, plaquées en or solide à 10 cents chaque. Vous n'avez qu'à envoyer votre nom et votre adresse écrits lisiblement sur une carte postale et nous vous enverrons les épingles franco, et aussitôt que vous nous aurez envoyé l'argent, après avoir vu de ces épingles, nous vous enverrons la montre tous frais payés. Ces épingles sont du dernier goût et toute dame devrait en avoir une pour la saison prochaine. Ne retardez pas mais soyez les premières rendues. Nous donnons un très beau couteau de poche à quatre lames, manche en écuil pour la vente de six épingles, un anne u piaqué en or pour la vente de dix, un violon et un archet, et un bel accordéon, un anneau en or solide pour la vente de deux douzaines.

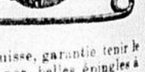

Les épingles pe

LES CHARMES DU KLONDYKE

Décrits par un ex-conseiller de Lowell

Les gens y meurent parfois debout

Lowell, Mass., 9—M. Thaddée Ducharme, beau-frère de M. C. H. Boisvert, ex-conseiller, et qui est au Klondyke, a écrit une lettre fort intéressante dont nous publions les principaux passages. Cette lettre est datée du 31 janvier, mais vient d'être reçue.

Dawson City, 31 jan. 1899.

Mon cher beau-frère,

Je ne puis laisser partir le courrier sans vous donner de mes nouvelles. Je vous assure que les lettres n'arrivent pas souvent ici. Je n'en ai pas encore reçu depuis la prise des glaces sur les rivières. On nous dit que le courrier va arriver d'un jour à l'autre, mais nous attendons en vain. La malle du Canada nous arrive un peu plus souvent, mais, paraît-il, les lettres venant des Etats-Unis ont beaucoup de retard à Skagway. Je ne sais pas la cause de ces retards, mais toujours est-il qu'il est arrivé deux malles du Canada, l'une le 6 décembre et l'autre le 23 de ce mois, ce qui m'a donné des nouvelles de mes chers parents, mais je n'ai rien reçu de Lowell.

Laissons faire. On s'habitue bien vite à être patient dans ce terrible pays. Imaginez-vous que le thermomètre marquait 55 degrés au-dessous de zéro lundi le 30 de ce mois. Je vous assure que c'est joliment piquant. Cependant, le froid n'est pas perçant, comme à Lowell ; mais si vous voyagez seul, il faut vous couvrir la figure ou bien vous gelez sans vous en apercevoir.

Le froid est sec sans aucun vent ; l'air est si léger qu'une sorte de fumée ou brume prend à la gorge et vous fait tousser tout le temps ; on n'est pas capable alors de marcher aussi vite ni de travailler comme par chez vous, parce que l'air nous manque et l'on devient tout de suite essoufflé, et malgré ces grands froids il sueur nous aveugle. Il est absolument nécessaire de faire bien attention de ne pas suer, car c'est très dangereux.

Au mois de décembre dernier, un mineur partit de grand matin pour se rendre sur son "claim" ; il tirait son traîneau chargé de provisions, car ici il faut qu'un homme soit de plusieurs races ; il faut qu'il soit Cayous (petits chevaux) pour porter sur son dos, chien pour traîner sa voiture, femme pour faire son lavage et repasser ses chemises, et comme homme il lui reste encore assez à faire.

Comme je vous le disais plus haut, le mineur qui s'en allait à son "claim" arriva sur un autre voyageur qui semblait arrêté, il lui dit : "Marche ou bien laisse-moi passer." Or voyant que l'individu ne remuait pas et ne parlait pas, il s'approcha et le toucha sur l'épaule.

Quelle ne fut pas la surprise du mineur. Il venait de mettre la main sur un cadavre.

Le pauvre homme avait été subitement saisi par le froid comme il descendait une montagne avec une longue perche à son côté pour le retenir, comme c'est l'habitude ici.

Il s'était sans doute arrêté quelques instants pour se reposer et s'était endormi, debout, la perche de son traîneau dans la main. Je vous assure que du sommeil à la mort par ce froid, le temps est bien court.

Ici, le froid est de nature à vous endormir en un clin d'oeil. Si vous vous arrêtez en route pour prendre quelques instants de repos, le froid vous saisit et vous vous endormez aussi bien debout qu'assis.

Maintenant, parlons un peu de moi-même. Laissez-moi vous dire que j'ai prospecté un autre claim et je n'ai pas eu de chance. Il faut espérer que je la rejoindrai une autre fois.

J'ai encore espérance, malgré qu'il y en ait beaucoup qui soient découragés. Il en part un grand nombre sur la glace.

Je vous assure que ce n'est pas amusant de mettre ses couvertures, ses provisions, sa tente, son poêle, etc., sur un traîneau et de s'atteler pour un trajet de six cents milles, la distance qui nous sépare de Skagway, par un froid qui varie de 30 à 50 degrés au-dessous de zéro.

Il faut être bien dégoûté du beau, du si beau (?) pays de l'or, pour se décider à partir dans ces conditions-là. Au-delà de 50,000 personnes ont été attirées dans ces montagnes arides par la soif de l'or.

Je suis arrivé à la ville depuis deux semaines. Je cherche de l'ouvrage.

Je pense pouvoir commencer à travailler ces jours-ci, probablement à la journée pendant quelque temps, si je ne trouve rien de mieux.

Je crois que je pourrai vous donner de meilleures nouvelles sur ma prochaine lettre.

Je vous assure que d'après ce que je connais aujourd'hui, il n'y a pas grand espoir pour la première année qu'on passe en ce pays. Toutes les chroniques sont remplies de mineurs comme moi, et bien d'autres qui ne savent quoi faire à présent. Il commence, cependant, à se faire des vides dans les endroits miniers, car ceux qui sont découragés ou dégoûtés du climat, abandonnent leur ouvrage à peine commencé et quittent le pays. Il y a de ces départs tous les jours, ce qui peut-être donnera de la chance à ceux qui resteront.

Je termine en vous envoyant mes meilleurs souhaits et en saluant tous les amis. Votre parent,

THADDEE DUCHARME.

Lowell, Mass., 10 — A sa dernière assemblée qui a eu lieu chez le Dr Bellehumeur, rue Merrimack, l'Association Médicale Canadienne de Lowell a fait l'élection de ses officiers avec le résultat suivant :

Président, Dr Schiller ; vice-président, Dr Roy ; secrétaire archiviste, Dr Gagnon ; secrétaire correspondant, Dr Hurtubise ; trésorier, Dr Lamoureux ; comité d'enquête, Drs Roy, Mignault et Gervais.

L'élection faite, le Dr Brunelle donna une intéressante conférence sur l'emploi du mercure dans la syphilis secondaire d'où s'ensuivirent de vives discussions qui sont de bonne utilité et grand profit aux membres.

L'Association Médicale Canadienne, fondée en mars 1897, dans le but de protéger, d'instruire et faire fraterniser ses membres, est dans un état de prospérité et donne les meilleurs présages pour l'avenir.

Lowell, Mass., 11.—A 11.30 jeudi soir plusieurs officiers de police ont fait une descente au No 247 rue Dutton dans le but d'arrêter les cambrioleurs qui ont presque tué l'officier Healey, dimanche dernier au matin. Suivant leur prévision le coupable était bien au nid et lorsqu'il vit la police à ses trousses, il déguerpit d'abord sur le toit, sauta ensuite sur une autre bâtisse moins élevée que celle où il se trouvait et chauffé de près par l'officier Boyle qui le menaçait de son pistolet, il sauta de nouveau dans une ruelle qui le conduisait à la rue principale, la rue Dutton, et là il prit le milieu de la rue poursuivi par les policiers.

Au moins vingt coups de feu furent échangés entre les officiers et ce bandit qui fut blessé à l'index et au pouce de la main Gauche ce qui le força à rentrer le pistolet dont il se servait de la main droite, mais non pas avant d'avoir blessé le constable Brosseau à la cuisse. Le bandit fut finalement trouvé au haut d'un escalier. Alors il se rendit et remit deux pistolets qu'il avait au sergent. Son nom est Robert Vaughan, âgé de 36 ans, menuisier et résident 247 rue Dutton. Il est né en ce pays. Vaughan a été amenée auprès de l'officier Healy à l'hôpital et celui-ci l'a reconnu comme son assaillant.

—L'affaire des taxes de la manufacture Tremont & Suffolk se poursuit actuellement en cour Supérieure devant le commissaire Lord. M. Qua, procureur de la cité occupe pour la ville de Lowell et M. Dun bar pour la Cie du Tremont & Suffolk.

C'est une très intéressante affaire qui prendra un temps considérable et qui coûtera très cher, car de part et d'autre on a des experts dont les émoluments sont très-élevés.

Il est très difficile de prévoir l'issue de cette importante affaire, nous est avis cependant qu'il eût été préférable de régler la difficulté que d'entraîner la ville dans un litige tel que celui-là et dans une aussi considérable dépense.

—Dimanche soir un nommé Félix Fortin accompagna Michel Jodoin, à la géole, Jodoin se rendait là avec des vivres pour une femme arrêtée la veille. Ils rentrèrent tous deux et Jodoin fut admis auprès de la prisonnière tandis que Fortin prit le chemin du bureau de l'inspecteur Laflamme. Le malheureux se trompa et alla se jeter au bas de l'escalier de la cave de la station de police se heurtant ainsi la tête sur le dur ciment de la cave.

On se s'en aperçut point de suite et lorsque Jodoin revint il crut son compagnon parti et il s'en alla lui-même ; ce n'est que vers minuit qu'un officier trouva Félix étendu au bas de l'escalier sans connaissance, on le transporte à l'hôpital où il est mort dans la journée de lundi.

—La Lowell Manufacturing Co vient de déclarer un dividende de $10, par action payable le 1er avril. Les Canadiens de Lowell qui connaissaient feu M. Félix Bisson, pharmacien de Lawrence, Mass, et ils sont nombreux, ont appris avec peine son décès.

Nous prions la famille d'accepter nos sincères condoléances.

—Dans la nuit de jeudi dernier le feu a éclaté dans l'école St-Patrice, rue Suffolk. L'édifice qui est vieux de 75 ans et à trois étages en brique a été en partie détruit.

Les pompiers appelés en toute hâte par une alarme donnée par l'officier Hurley trouvèrent cette construction en grand danger de destruction, ils réussirent cependant, non sans de grands efforts et de difficultés à contrôler l'incendie.

Les pertes sont considérables, mais elles sont couvertes par une bonne assurance. Quatre cent cinquante écoliers irlandais fréquentent cette école

—Il nous fait plaisir d'annoncer que notre ami J. H. Guillet, avocat, vient d'être élu président de la société St-Jean-Baptiste. Nos félicitations.

Lowell, Mass., 15. — Robert Vaughn et son frère Olie ont été amenés vendredi dernier devant le magistrat et leur procès a été remis au 17 courant.

Avant d'être écroués ils ont été photographiés et présentés à l'officier de police Healey, mais ce dernier a été incapable de les identifier positivement.

Quoique jeunes tous deux — Robert est âgé de 26 ans et Olie de 18— ils ont cependant un record en cour de police et force précautions sont prises pour qu'ils n'échappent pas à la vigilance des autorités.

Les autorités religieuses de St. Patrice demandent à la ville de Lowell de prendre charge des 400 élèves qui fréquentent l'école de cette paroisse qui vient d'être en partie détruite par un incendie.

Les autorités scolaires se prêtent volontiers à cette demande, malgré que ce surcroît d'élèves entraînera une dépense additionnelle de $10,000 au comité des écoles.

William Fallon a été arrêté samedi par deux citoyens au moment où il enlevait sur la rue le porte-monnaie à une petite fille.

Un M. Henry H. Earle a publié dernièrement un intéressant volume sur les manufactures de Fall River. Nous croyons néanmoins intéressant pour les lecteurs de la "Patrie" de connaître les comparaisons suivantes au sujet des plus importantes manufactures de l'Est. Voici:

	Capitaux	Fuseaux
Les manufactures de Fall River ont un capital de	$25,198,500	2,901,056
De Lowell	18,100,000	989,894
De Providence et de la Vallée de Blackstone (environs de Providence)	17,287,670	1,350,379
De New-Bedford	18,275,000	1,218,500
De Lawrence	9,150,000	658,750
De Manchester	8,850,000	587,038
De Lowiston	5,150,000	326,896

La United States Cartridge Company, de cette ville, vient de terminer un contrat de 20,000,000 de cartouches pour le gouvernement américain. Elles sont de calibre 30, chargées de poudre sans fumée et ont une puissance de pénétration de 20 pouces dans du chêne solide.

Madame Joseph Lanthier, née Aurélie Breault, et mère de feu Henri J. Lanthier, un ancien propriétaire de "l'Etoile," de cette ville, est décédée samedi à l'âge de 72 ans.

On annonce l'apparition d'un nouveau journal canadien-français, "Le Citoyen," sera son nom paraît-il et sa politique indépendante. Les propriétaires sont encore inconnus.

La construction semble reprendre vigueur ici comme tout le reste, et tous espèrent un bon printemps et un meilleur été.

Les églises St. Michel, St. Pierre, du Sacré-Cœur et l'église protestante de Pawtucketville sont en voie d'être terminées, mais déjà l'on dit que les catholiques de cette dernière partie de la ville commenceront la construction d'une église sur le terrain qui leur a été donné par la succession Emery. Nous regrettons que les PP. Oblats n'aient pas accepté ce don lorsqu'il leur a été offert, sur ce terrain de 54,000 pieds, il y a place non seulement pour une église, mais pour un magnifique couvent ou un hôpital.

Des milliers de gens les connaissent. — Les Pilules Végétales de Parmelee régularisent l'action de la sécrétion, purifient le sang et mettent l'estomac et les intestins à l'abri des matières délétères. Prises selon les indications, elles vaincront la dyspepsie, chasseront la biliosité et laisseront les organes digestifs sains et forts pour remplir leurs fonctions. Leurs mérites sont bien connus de milliers de gens qui savent par expérience combien elles sont avantageuses pour tonifier le système.

A SHERBROOKE

Le site du nouveau palais de de justice

UN COCHON MONSTRE

Sherbrooke, 10.—Le monde pleure le sort justement mérité du reste, de Cordélin Viau et de Sam Parslow. Il est si pénible de mourir dans d'aussi lamentables circonstances.

—Le premier terme de mars de la Cour Supérieure de ce district, s'est ouvert ce matin.

—Deux visiteurs importants du monde des chemins de fer sont arrivés en cette ville, mercredi soir. Ce sont MM. Percival W. Clément, président de la Rutland Railroad Company, et Edgar Harding, de Boston. Ils étaient venus par convoi spécial, sur le chemin de fer Boston & Maine. Ces messieurs ont des intérêts considérables dans la compagnie du chemin de fer des rues de Sherbrooke, et ils ont été reçus à la station par M. Smith, surintendant de la compagnie. Dans la soirée, ils ont fait l'inspection de la voie dans les limites de la ville, dans un wagan spécial. Ils ont été les hôtes de M. Frank Thompson, courtier, le reste de la soirée. Au cours d'une entrevue, M. Clément a parlé des travaux que la Rutland Railroad Company fait faire pour la prolongation de son chemin depuis Burlington jusqu'à la frontière canadienne. La nouvelle partie du chemin se trouvera à traverser un bras du lac Champlain, et la construction de cette traverse seule coûtera environ $3,000,000.00. On prétend que ce chemin sera le plus court entre New-York et Montréal. Il faudra probablement encore un an pour terminer les travaux du lac Champlain.

—L'Union St-Joseph de cette ville, célèbrera la fête de son saint patron à l'église St-Jean-Baptiste, dimanche prochain. La société qui est très nombreuse, se rendra en procession à l'église, accompagnée par la fanfare Harmonie.

—On dit que M. Parker W. Nagle, d'Orford, garde-forestier et inspecteur des gardes-forestiers, a donné sa démission. M. Nagle a été à l'emploi du gouvernement environ trente-cinq ans.

—La clôture des écoles catholiques du soir, a eu lieu mercredi soir. Les classes s'étaient ouvertes au mois de décembre dernier. Les professeurs étaient MM. Etienne Chartier, L. H. Brodeur-de Lavigne et Napoléon Desrosiers. Le nombre des élèves n'a pas été aussi grand que les années précédentes, mais on a remarqué beaucoup d'application et de travail.

Depuis que le gouvernement de Québec a voté l'appropriation d'une somme de $60,000.00 pour la construction d'un palais de justice à Sherbrooke, le public ne s'est pas tu en conjectures. L'image d'un édifice de $60,000.00 se présente facilement à l'esprit. Il ne reste plus qu'à en discuter les formes, les détails intimes, le site et l'assiette. Dans le cas actuel, c'est la question du site qui a le plus occupé les esprits. Prétendant que le palais de justice que nous avons est trop éloigné du centre des affaires, plusieurs ont projeté la construction du nouveau sur le square du marché. C'est une localité centrale; tout le monde passe là et serait ravi de voir le temple de Thémis avec sa majestueuse beauté. Ce serait un crédit beaucoup plus apparent pour Sherbrooke. Actuellement, il n'y a pour ainsi dire que les juges, les officiers de la justice, les avocats et les plaideurs qui voient le palais de justice. Mais pour obtenir un changement, il faudrait acquérir le terrain et en faire don au gouvernement. La province possède un très beau morceau de terre où est le palais de justice aujourd'hui. Elle n'entreprendrait pas les frais d'en acheter un autre. Pour qui la construction du nouveau palais de justice se fasse au square du marché, il faudrait démolir l'hôtel de ville, exproprier quatre ou cinq maisons, dont deux ou trois sont considérables, par exemple, la bâtisse de la Banque des Marchands, la maison Beckett. On dit que les dépenses seraient de $30,000.00 à $32,000.00 ; ça se monterait peut-être à $35,000.00. Tout cela a été discuté, et il y en a encore un grand nombre qui sont en faveur de la construction au square du marché. Les comités unis du conseil de ville et de la chambre de Commerce se sont assemblés vendredi soir à ce sujet, sous la présidence de M. C. W. Cate, président du comité des finances.

Il y avait, du comité spécial du conseil de ville, outre M. Cate, Son Honneur le maire Fraser, MM. les conseillers Bélanger, McManamy, Hébert et Jenckes, et du comité de la Chambre de Commerce, MM. W. R. Webster, G. G. Bryant, J. S. Mitchell et O. Dupont. MM. les conseillers Bélanger, McManamy et Hébert avaient déjà exprimé leur opinion en faveur du square du marché, et ils l'ont soutenue à l'assemblée, mais le maire Fraser, qui paraissait d'abord enthousiasmé de la chose, s'est déclaré en faveur du site actuel, à la dernière assemblée. Les membres du comité de la Chambre de Commerce étaient aussi en faveur du site actuel, à l'exception de M. Dupont, qui aimerait un site plus rapproché. On dit que l'hon. M. Duffy, commissionnaire des Travaux Publics, n'est pas en faveur du changement, et l'on rapporte qu'il aurait dit que si les citoyens de Sherbrooke ne sont pas capables de s'entendre quant au choix d'un site, il leur était inutile de s'adresser à lui pour avoir de l'argent. La question paraît presque irrévocablement réglée. A l'assemblée de vendredi soir, la majorité de l'assemblée s'est prononcée en faveur de la construction du palais de justice sur le site actuel. Le square du marché demande des améliorations. Nous avons lieu de croire que nos conseillers ne seront pas lents à y voir.

—Le crime a ses degré, qui sont bien saillants. On commence par voler de petites choses; on entre sur la propriété d'autrui, on l'enfonce et l'on vole; devenant de plus en plus hardi dans le crime, on s'attaque à la personne, on la dépouille. Nous avions eu trop de larcins, trop de vols avec effraction depuis quelque temps. Il fallait que des voleurs sur la personne se fissent connaître.

Hier, un nommé William L'Heureux a été arrêté sous accusation du genre. L'histoire de L'Heureux est loin d'être sans tache; il a paru devant nos tribunaux plusieurs fois. On pense qu'il est à la tête d'une bande de voleurs, et son arrestation aura probablement pour effet d'en amener la désorganisation.

Vendredi soir, deux vols sur la personne ont eu lieu. Comme on vous le faisait savoir par dépêche spéciale, M. Onésime Hamel, de Stanfold, et M. Joseph Boisvert de Sherbrooke, en ont été les victimes. M. Hamel est un homme âgé; il venait de mener son fils au séminaire de St Charles-Borromée. M. Boisvert est un honnête maçon.

L'Heureux n'était pas seul, et l'on est à la recherche d'un autre coupable. C'est bien là qu'il faut punir sévèrement.

—La fête de St Joseph a été célébrée avec solennité, dimanche dernier à la cathédrale. Sa Grandeur Mgr Larocque assistait à la messe, au trône. Le sermon a été prêché par M. l'abbé Côté, vicaire. Les membres de l'Union St Joseph ont assisté à la messe de l'église St Jean-Baptiste en corps. La fanfare Harmonie faisait la musique.

—M. J. W. Burke, président de la Compagnie du chemin de fer des rues de Sherbrooke, est arrivé en ville.

—M. Humphreys, propriétaire des Humphreys Cutlery Works, de Sheffield, Angleterre, est en ville.

—Nous avons entendu parler de gros cochons, parfois, mais rien de semblable à celui que possède M. Titus Davis, cultivateur du canton de Hatley, dans le comté de Stanstead. Ce cochon pèse 1,375 livres. Il a 7 pds. et 3 pouces à la ceinture, 4 pieds et 2 pouces de hauteur et juste 9 pieds de longueur. On dit que des gens de Boston sont en marché de l'acheter, pour le montrer par curiosité.. Si ça ne réussit pas de ce côté-là, on pourra bien faire du "lard et fèves".

—Samedi soir, un incendie a détruit un bâtiment dans lequel se trouvait un incubateur avec 500 petits poulets, sur la propriété de M. A. Dufresne, à Bolton-Est.

Sherbrooke, 11.— MM. J. Rosenbloom & Co, marchands de la rue Wellington, ont reçu de Montréal un télégramme hier, leur apprenant que Son Honneur le juge Pagnuelo avait rendu jugement dans leur cause contre la compagnie du Grand Tronc, en leur faveur, pour $6,000.

—Wiggett va rester le champion des Joueurs de dames. Il a gagné contre Brochu, les deux parties jouées jeudi soir. Vu le caractère décisif de cette première rencontre, il pourrait se faire que les autres parties fussent abandonnées.

—Son Honneur le juge White préside au terme actuel de la Cour Supérieure.

Sherbrooke, 15.— Comme l'Angelus sonnait dimanche soir, à six heures, un orage de pluie et de tonnerre a éclaté. Le premier coup de tonnerre a pour ainsi dire marqué le son de l'Angelus. Du tonnerre à cette saison, c'est effrayant alors qu'on n'a entendu du domiane des airs, depuis des mois, que le sifflement de l'aquilon et la chute silencieuse de la neige. Il a tonné fort, comme dans les gros orages d'été.

Les vitres des maisons en résonnaient. Les éclairs avaient une vivacité et une étendue étonnantes. On a remarqué que le bruit du tonnerre était différent du bruit ordinaire, plus sourd. Cela est dû sans doute à l'état gelé du sol. On peut dire qu'il tonne de bonne heure, cette année. Il a plu abondamment et l'orage a duré environ une heure.

Sherbrooke, 15.—M. Joseph Lanctôt, le plus vieil habitant de Sherbrooke, et peut-être des Cantons de l'Est, est décédé hier. Il était né à Chambly, le 22 octobre 1799 et était conséquemment, dans sa 100e année. Il était arrivé à Sherbrooke en 1845. Depuis 20 ans, il était aveugle et demeurait chez son gendre, M. Edmond Précourt, propriétaire de l'hôtel St-James. Sa femme, qui lui survit, est aussi aveugle, et âgée de 80 ans.

NOUVELLES DE KINGSVILLE

Kingsville, 13.—M. le curé de cette paroisse, le révérend J. A. D'Auteuil, est en ce moment à l'Hôtel-Dieu de Québec, souffrant d'une grave maladie. L'on espère qu'il pourra revenir parmi ses paroissiens avant un mois.

—A une assemblée qui a eu lieu dimanche dernier, la paroisse a décidé de bâtir un couvent. Le contrat a été donné à MM. Grégoire et Gilbert, entrepreneurs de cette paroisse.

—Le commerce du bois de corde, de billots et d'amiante se fait sur une une grande échelle en cette localité.

—La compagnie de chemin de fer du Québec Central parle de bâtir un pont en fer à la place du vieux pont qui était en bois. Le besoin de changer ce pont se fait sentir depuis longtemps.

NOUVELLES DE STE-FLAVIE

Ste-Flavie Station, 13.—M Oscar Asselin est arrivé samedi soir d'un voyage dans Ontario. Il a fait l'achat d'un magnifique cheval.

—M. Olivier Cloutier est parti samedi soir avec un char de patates pour Montréal.

—M. F. X. Hudon, marchand, est à charger un char de foin et un autre d'avoine.

A ST-GUILLAUME

St-Guillaume d'Upton, 14 — M. Napoléon Cormier, citoyen à l'aise et universellement connu et estimé de St-Guillaume d'Upton, est décédé le 4 courant. Le défunt laisse pour déplorer sa perte une épouse inconsolable et cinq enfants en bas âge.

M. J. DOHERTY, ST-JEAN, N. B.

Raconte comment les Pilules Laxatives pour le Foie l'ont gueri de dyspepsie et de constipation.

Quatre-vingt-dix Canadiens sur cent souffrent de dyspepsie ou de constipation. La plupart d'entre eux cherchent à tâtons dans l'obscurité, quelque chose pour les soulager et les guérir.

M. John Doherty, 35 rue North, St. Jean, N. B., a trouvé le remède qui guérit toutes les maladies des organes digestifs.

Ce sont les Pilules Laxatives pour le Foie.

Voici son opinion à leur sujet :

Je suis heureux de dire quelques mots du grand soulagement que j'ai reçu des Pilules Laxatives pour le Foie.

"J'étais beaucoup constipé et je souffrais beaucoup après avoir mangé.

"Les Pilules Laxatives pour le Foie me réglèrent l'estomac et mirent tout mon système digestif en parfait état de fonctionnement.

"Elles agissent d'une manière naturelle et efficace, et ne causent aucune douleur, ni le moindre inconvénient.

Tous ceux qui souffrent de dyspepsie acidité d'estomac, excès de bile, jaunisse, torpeur du foie, mal de tête, constipation, mauvaise haleine ou langue épaisse, trouveront que les Pilules Laxatives pour le Foie sont le remède le plus efficace pour guérir n'importe laquelle de ces maladies. Prix, 25 cents, chez tous les pharmaciens.

ECHOS DE SOREL

La question des élévateurs soumise aux édiles

Les sondages—L'hotel Brunswick —L'union St-Joseph

Sorel, 13.—Je regrette d'apprendre et d'annoncer que M. Louis Morasse, ex-maire de Sorel, est retenu chez lui par la maladie.

Le conseil de ville a accordé à M. D. Gaouette, agent de "La Patrie" à Sorel la permission d'ériger un kiosque pour la vente de "La Patrie" et autres journaux anglais et revues sur un terrain appartenant à la cité, moyennant un léger loyer annuel. Je vous reparlerai de cette construction qui intéresse particulièrement "La Patrie."

—MM. C. D. Maze, président du chemin de fer des Comtés-Unis, et L. H. Morrison, gérant de la même compagnie, sont venus en cette ville vendredi soir. En compagnie de M. A. A. Bruneau, M.P., ils se sont rendus devant le conseil de ville assemblé à cet effet et dans le but de discuter le grand projet de la construction d'élévateurs en cette ville. Le conseil a paru très satisfait des explications données à ce sujet par les promoteurs de l'entreprise. Une nouvelle assemblée du sonseil aura lieu cette semaine et en conséquence un règlement sera rédigé et soumis à l'approbation des contribuables d'ici à quelques semaines.

Les travaux de sondage du fleuve St Laurent pour la section qui part de la Pointe de Sorel et se termine à Contrecoeur, seront clos demain probablement. Ces travaux se sont faits sous la direction de M. R. E. Gingras. La section qui part de Sorel et descend jusqu'au Lac St Pierre est sous la direction de M. McGreevy et l'ouvrage s'y fait rapidement. Les sondeurs étaient vis-à-vis le chenal du Moine samedi soir. Les travaux se poursuivront jusqu'à ce que la température en provoque la suspension.

—La question de la reconstruction de l'hôtel Brunswick est encore indécise, malgré que bien des entrepreneurs seraient prêts à accepter la tâche de sa réédification. En attendant M. Napoléon Latraverse a loué le magasin près de l'angle des rues de la Reine et Augusta et y continue son commerce.

—La retraite annuelle des hommes s'est ouverte hier après-midi et est prêchée par les RR. PP. Simard, Flynn et Simard.

—Mad. J. A. Chenevert a été victime d'un assez grave accident ces jours derniers. Elle a fait une chute sur un trottoir glacé et s'est démis le pied droit.

—L'Union St Joseph et St Michel a fait ces jours derniers l'élection annuelle des officiers pour l'année courante: Président, M. David Roberge, réélu; 1er vice-président, M. Louis Hurteau, réélu; 2ème vice-prés., M. Alf. Lussier, réélu; secrétaire, M. Hubert Champagne, réélu; trésorier, M. J. T. Hurteau, réélu; commissaires-ordonnateurs, MM. Calixte Péloquin, élu, et Napoléon Lamoureux, réélu; sacristain, M. Charles Labossière, réélu; collecteurs, MM. Henri Dauphinais, Ls. Gravel, Alb. Gendron, Alf. Dessert, Jos. Bérard, Frs. Péloquin, Désiré Champagne, réélus, et Horace Chapdelaine, élu; directeurs, M. Olivier Lesieur, réélu, M. Nap. Gendron, élu; assistant-secrétaire, M. Alb. Gendron; assistant-trésorier, M. Henri Dauphinais.

A L'ANGE GARDIEN DE ROUVILLE

L'Ange Gardien, Co. Rouville, 11.—Le Rév. L. A. Larocque est de retour d'une visite qu'il vient de faire à quelques prêtres des environs.

—M. le curé Durocher est actuellement en voyage à Montréal.

—M. Alfred Fleury est devenu, le 1er du mois courant, l'heureux père d'une fille qui a reçu au baptême les noms de Maria Delia. Parrain et marraine, M. et Mme Charles Beaudry, de St-Césaire.

—M. J. B. McNulty, marchand de Farnham, a ouvert un magasin général ici, et a l'intention de faire le commerce sur une haute échelle.

—Le conseil municipal est actuellement occupé à faire les listes électorales. On remarque une augmentation notable des électeurs.

A CHATEAUGUAY

Châteauguay, 13.—La mort vient d'enlever subitement à la paroisse l'un de ses plus braves cultivateurs en la personne de M. Evariste Laberge, beau-frère de M. l'abbé CeCyre, chapelain des Soeurs Grises du Manoir Châteauguay. Le défunt jouissait d'une grande estime et la foule nombreuse qui encombrait l'église à ses funérailles prouve qu'il est sincèrement regretté. Il laisse pour le pleurer quatre enfants dont l'aîné est âgé de douze ans, et une épouse inconsolable. Le défunt était membre de l'Ordre des Forestiers Catholiques Indépendants, et lègue une assurance de $2,000 à ses héritiers.

SAISIE D'UN ALAMBIC

Québec, 11. — On a saisi, ce matin, un alambic évalué à plus de $1,000, en face du Parc Savard. Cet alambic fonctionnait depuis longtemps. On s'attend à des arrestations aujourd'hui même.

Les personnes qui désirent recevoir gratuitement des leçons d'art devraient s'adresser à la "Canadian Royal Art Union, Limited", 288 et 240 rue St-Jacques, Montréal, Canada. L'Ecole d'Art qui est installée dans l'édifice du Mechanics' Institute est absolument gratuite. Les tirages mensuels, le dernier jour de chaque mois, ont lieu au bureau de la rue St-Jacques, dans le but de distribuer des oeuvres d'art. lmv.

GRATIS!

Nous donnons cette belle montre avec une chaîne et un médaillon pour la vente de 2 douzaines de paquets de plumes Toledo, à 10c. chaque, ou une montre de dames avec crochet pour la vente de 3 douzaines. *On exige aucun argent.* Vous ne courez aucun risque. Ecrivez, nous vous enverrons les plumes, frais de poste payés, et notre liste de primes. Vendez les plumes, envoyez l'argent et votre montre vous sera envoyée aussitôt, toutes dépenses payées. Les plumes non vendues peuvent être renvoyées. Des centaines de personnes ont gagné de ces montres de valeur en vendant nos marchandises. Pourquoi ne feriez-vous pas de même? En écrivant mentionnez ce journal.

THE TOLEDO PEN CO., TORONTO, ONT.

AU TEMISCAMINGUE

Une mesure gouvernementa e destinée a favoriser la colonisation

Ville-Marie, 13 — Une véritable tempête a sévi toute la journée de dimanche sur la région du Témiscamingue. La neige, le vent, le froid, rien ne manquait pour faire un ouragan en règle. Cette bordée inattendue cause un dommage considérable aux commerçants de bois en obstruant les chemins dans les "chantiers."

Par le temps qui court, plusieurs travailleurs quittent les "chantiers" et descendent à Ville-Marie faire changer les chèques que MM. Gellies ou Booth leur ont donnés en paiement de leur ouvrage. C'est à tel point qu'on peut à peine faire changer $5.00.

—Le bill passé à la Législature divisant le comté de Pontiac pour les fins municipales et d'enregistrement est accueilli avec beaucoup de faveur ici. Cette mesure est destinée à favoriser la colonisation dans la si belle région de l'Outaouais supérieur. Jusqu'aujourd'hui pour avoir des renseignements du bureau d'enregistrement il fallait s'adresser à Bryson, c'est-à-dire parcourir un espace de 240 milles, par des chemins extrêmement difficiles, ce qui était une entrave très gênante qui détournait les spéculateurs et les prêteurs. Pourtant les prêteurs d'argent seraient reçus à bras ouverts ici, le colon est riche en propriété, en valeur foncière, mais le capital lui manque ; ce qui se comprend d'ailleurs très facilement. Ayant été forcé d'appliquer toutes ses économies à améliorer sa terre, il n'a rien pu mettre de côté et maintenant qu'il a un beau "bien" il lui manque l'argent nécessaire pour l'exploiter avec profit. Celui qui pourrait disposer de quelques fonds, ferait bien de les placer sur les valeurs du Témiscamingue. Il recevrait un intérêt de 8 p. c. et nulle part, je crois, il n'aurait de créance mieux garantie.

Les colons, certes, doivent de la reconnaissance au gouvernement Marchand qui a fait passer ce bill qui leur sera avantageux de tant de manières.

Dans une prochaine correspondance je vous dirai les grands travaux qui vont se faire à Ville-Marie, le printemps prochain et l'activité qui va régner dans la région, grâce à l'administration clairvoyante du conseil municipal.

A ST LIN

L'assemblee liberale d'hier apres-midi

St-Lin, 14.—Les électeurs des comtés de l'Assomption et de Montcalm ont assisté en grand nombre à l'assemblée convoquée ici, hier. C'eut été une démonstration sans précédent dans les annales de notre paroisse si la température et les chemins nous avaient été plus favorables.

M. Renaud présidait et M. Jos. Gauthier fut le premier orateur de la circonstance. Le représentant du comté de l'Assomption à la chambre des Communes, dans un discours vigoureux et basé sur les documents publics, a défendu la politique suivie par le gouvernement Laurier et fait bonne justice des accusations stupides et frivoles portées contre l'administration actuelle.

M. Bissonnette, M.P.P., de Montcalm, a fait l'exposé clair et judicieux de la session qui vient de se terminer à Québec. Son discours à l'emporte-pièce a été vivement applaudi.

C'est M. D. A. Lafortune, avocat de Montréal, si avantageusement connu dans les comtés de Montcalm, où il était candidat en 1897, et de l'Assomption, qui a prononcé le discours de la journée. Toutes les questions politiques de ces vingt dernières années ont été discutées à fond, avec une éloquence entraînante. Aussi l'assemblée a-t-elle applaudi avec enthousiasme l'orateur.

Après avoir voté des remerciements au président et aux orateurs, l'assemblée, où l'on remarquait la présence de plusieurs dames, s'est dispersée.

M. D. Z. Bessette, Gérant,

Mutual Reserve Fund Life Ass.,
Montréal.

Cher monsieur,

J'accuse réception de votre chèque couvrant le montant de ma réclamation contre la Mutual Reserve Fund Life Ass., en paiement de la police d'assurance de feu mon mari Ernest Varin.

Veuillez accepter mes sincères remerciements pour le prompt règlement ainsi que pour votre courtoisie envers moi.

Votre dévouée,
Q-H HECTORINE VARIN.

600 HOMMES TUES

Washington, 15.— M. Sampson, ministre à Quito, a fait savoir au département d'Etat que dans le combat qui a terminé la révolution dans l'Equateur, 600 hommes ont été tués et plusieurs centaines mortellement blessés.

Nos Cultivateurs ont besoin de Sante et de Force pour accomplir leurs Travaux

LE CELERI COMPOSE DE PAINE

Est le Meilleur Remède du monde, au Printemps

Il rend a tous les Cultivateurs Malades et Physiquement Epuises la Virilite et la Force parfaites

Pour avoir du succès, le cultivateur doit être un homme bien portant. Le cultivateur malade et physiquement épuisé ne peut lutter avec succès contre son voisin vigoureux, fort et entreprenant.

On peut confier à des ouvriers payés l'ouvrage de la ferme et le soin des bestiaux, mais, ordinairement, les résultats ne sont pas satisfaisants. Il y a de graves défauts et de grosses pertes provenant du travail fait sans soin ou à moitié ; on s'en aperçoit clairement quand la récolte est rentrée.

L'ouvrage de la ferme, quand il est convenablement conduit, donne la santé, la force et la robustesse. Les cultivateurs, cependant, comme les hommes engagés dans d'autres occupations, négligent les règles fondamentales de la santé que leurs pères observaient avec tant de soin dans leur temps. Les soucis et l'anxiété au sujet des richesses et de la position, le surmenage, la diète irrégulière, l'exposition aux changements soudains de la température, les veilles, le manque de sommeil et de repos convenables peuvent épuiser nombre de cultivateurs avant qu'ils aient atteint un âge moyen.

Aujourd'hui les maux ordinaires du cultivateur peuvent être énumérés comme suit : dyspepsie, rhumatisme, névralgie, maladie du foie, maladie des rognons et du sang ; voilà certains des destructeurs de la vie.

Le professeur Edward E. Phelps, M. D., LL.D., le plus célèbre médecin de l'Amérique, était en son temps estimé comme "l'ami du cultivateur." Il étudiait avec soin et honnêteté l'important s

AVIS IMPORTANT

Depuis le 1er janvier 1897 M. J. T. Morin, de Marlboro, Mass. est notre agent général aux Etats-Unis. C'est a lui que nos abonnés et nos sous-agents des Etats-Unis, mais des Etats-Unis seulement, devront faire remise de ce qu'ils doivent au "CULTIVATEUR." Voici son adresse :

M. J. T. MORIN,
Marlboro, Mass
P. O. Box 205.

"LE CULTIVATEUR"

PRIX DE L'ABONNEMENT A LA VILLE

Un an.....$1 50
Six mois.....0 75

A LA CAMPAGNE ET AUX ETATS-UNIS

Un an.....$1 00
Six mois.....0 50

ANNONCES

1 remière insertion.....10 cents par ligne
3 ertions subséquentes....5 " "

MONTREAL, 18 MARS 1898

A MASKINONGE

Plus de licences d'hotels—Decès de deux vieilles paroissiennes Retraite annuelle

Maskinongé, 9.—Notre conseil municipal à l'unanimité de ses membres, a passé un règlement prohibant la vente des spiritueux dans cette paroisse.

—Mme Jean Dubé est décédée hier, à l'âgé de 88 ans. Lundi dernier, est décédée Mme David Martin. La défunte était âgée de 65 ans.

—La retraite annuelle qui a duré huit jours, a eu l'effet le plus salutaire sur notre population, grâce aux éloquents sermons des prédicateurs, les RR. PP. Cadot, Nolin et Champagne, S.J. Il y a eu plusieurs conversions et la population presqu'entière s'est approchée de la Sainte Table.

Maskinongé, 10.— M. Isaie Lafrenière, de Maskinongé, était allé rendre visite à son frère, M. Théophile Lafrenière, marchand de Louiseville, quand en débarquant de sa voiture il glissa sur la glace du trotteir et se brisa le poignet. On devrait faire en sorte que ces accidents ne se répètent pas.

UNE REFORME URGENTE

L'hon, Dobell a la Chambre de Commerce de Londres

Londres, 15.—L'hon. M. Dobell a fait un discours devant la chambre de commerce de Londres, hier. Il a expliqué ce que le gouvernement canadien se propose de faire pour améliorer la navigation du St-Laurent. Les membres de la section canadienne de cette chambre demandent au gouvernement d'Ottawa de prendre des mesures de nature à régulariser le "quantum" de fret que les navires peuvent prendre sur leur pont afin de faire baisser le tarif élevé des assurances.

PREFETS

Rimouski, Q., 9.—A une séance générale du conseil municipal de la première division du comté de Rimouski, le 8 de mars courant, M. G. N. Blanchet, maire de Ste Flavie, a été réélu préfet du comté pour la quatrième fois, et M. Charles A. St Pierre, agent général de la Compagnie d'assurance de Rimouski, a été réélu pour la sixième fois secrétaire-trésorier. Nos félicitations.

Huntingdon, Qué., 9. — M. James McCart, maire du comté de Havelock, a été à l'unanimité élu préfet du comté de Huntingdon, à une assemblée du conseil de comté qui a eu lieu mardi.

Nicolet, 10. — Le conseil du comté de Nicolet, en session générale, le 8 mars courant, ne pouvait se choisir un chef mieux qualifié que M. S. Goudreault, maire de la paroisse de Nicolet, qu'il a élu unanimement préfet du comté.

M. Goudreault possède certainement à un haut degré les qualités qui font le bon administrateur de la chose municipale et, sous tous les rapports, il saura faire honneur au poste important qui lui est confié.

Coteau Landing, Qué., 9.—Hier a eu lieu la séance du conseil municipal du comté de Soulanges, au palais de justice. Tous les membres étaient présents.

M. Rodger Duckett a été élu préfet ; MM. Honoré Leroux, Joseph Farant et le préfet, délégués de comté ; Stephen Carrière, auditeur ; Joseph Stevens a été réélu secrétaire-trésorier. Le rapport d'Ernest Stevens, surintendant spécial nommé par le conseil municipal, relativement à un pont sur la Rivière Rouge, fut l'objet d'une vive discussion entre le surintendant, M. J. H. Thisdale, Napoléon St-Amour, J. E. Dumesnil, mais cela n'empêcha pas le rapport du dit surintendant d'être adopté selon sa forme et teneur.

Ste Geneviève, 9.— M. Marcel Libersant, maire de la paroisse de Ste Geneviève, a été élu préfet du comté de Jacques-Cartier ce jour et M. J. A. Chauret, M.P.P., notaire de Ste Geneviève, a été nommé secrétaire-trésorier.

TEMOIGNAGE D'ESTIME

Boucherville, 6.—Lundi dernier le 6 courant les élèves de M. le professeur L.F. Ramsay, principal de l'académie commerciale des garçons, lui présentaient à l'occasion du cinquante-cinquième anniversaire de sa naissance, une sympathique adresse accompagnée d'un beau cadeau. M. Ramsay quoique pris à l'improviste, sut remercier ses bons élèves en termes heureux, la fête se termina par un congé.

La grande demande pour un antidote plaisant, sûr et auquel on puisse se fier, contre toutes les affections de la gorge et des poumons est pleinement satisfaite par le sirop anti-consomptif de Bickle. C'est purement un composé végétable et il agit promptement et magiquement pour guérir tous rhumes, refroidissements, bronchites, inflammation des poumons, etc. Il va si bien au "palais" qu'un enfant ne refusera pas d'en prendre et il est vendu à tel prix que le pauvre pourra en acheter pour son avantage.

VICTIMES DE LA MER

Une liste des steamers qui ont probablement péri sur l'Atlantique

TROIS CENTS PERSONNES AURAIENT PERDU LA VIE

New-York, 15. — Il est presque certain que dix steamers marchands ont péri sur l'Atlantique pendant les récentes tempêtes. Plus de 300 personnes auraient péri dans ces sinistres, et les pertes matérielles seraient de $2,500,000. On espère que quelques-uns des équipages ont pu être recueillis par des navires à voiles et qu'un ou deux navires désemparés ont été entraînés loin des routes ordinaires.

Les navires disparus sont :

L'Allegheney, américain, capitaine McGillivray, cargaison de pétrole, Portland, Maine, pour Londres, le 27 parti de Halifax pour Daunes le 26 janvier.

L'Arona, anglais, capitaine J. P. Baxter, cargaison de bois, parti de Portland, Maine, pour Londres, le 22 janvier, ligne Thompson.

Le city of Wakefield, anglais, capitaine Townsend, grain, etc., parti de Norfolk pour Rotterdam le 24 janvier.

Le Craft, anglais, capitaine Lang, grain, etc., parti de New-York le 26 janvier, pour Leith ; ligne Arrow.

Dora Foster, anglais, capitaine J. B. Wooley, coton, parti de Savannah le 23 janvier pour Liverpool.

Le Lougheon, anglais, capitaine Hodgson, grain et coton, parti de Norfolk pour Copenhague le 23 janvier.

Le Minister Mayback, allemand, capitaine Predle, pétrole, parti de New-York pour Hambourg en janvier.

L'Oberon, anglais, capitaine Lesley, grain, parti de New-York pour Anvers le 25 janvier.

Le Picton, anglais, capitaine C. C. Payne, grain, parti de Norfolk, le 20 janvier pour Sligo.

Le Port Milburn, anglais, capitaine Smith, grain, etc., parti de New-York pour Londres, Atlantic Transport Line.

PREVOST SERA PENDU

Il montera sur la potence vendredi

Ottawa, 15. — Le conseil a recommandé que la loi suive son cours dans le cas d'Olivier Prévost, condamné à mort et dont l'exécution a été fixée à vendredi prochain.

Les médecins-légistes, dans leur rapport qu'a reçu hier l'honorable M. David Mills, déclaraient que Prévost n'était pas atteint d'aliénation mentale au temps où il a commis son crime. L'arrêté en conseil a été signé ce matin. Prévost sera pendu à Port Arthur.

A LEVIS

Une assemblée politique de mecontents qui tourne à l'avantage du parti liberal

La nomination fixée au 22 et l'élection au 29 courant

Ottawa, 9.—Le bref pour l'élection de Lévis a été émis. La nomination aura lieu le 22 et l'élection le 29 courant.

Le candidat ministériel sera probablement M. L. J. Demers, de St Romuald.

Dimanche, assemblée politique à Lévis. L'affaire avait été organisée par M. Fred. Atkinson, qui a été l'orateur de la circonstance. Il y avait de nombreux auditeurs, mais pas un seul applaudissement n'a été donné à Atkinson qui a tenté, mais en vain, de soulever l'assemblée contre M. Demers, le candidat probable du parti libéral. L'assemblée a appelé à grands cris M. Cléophas Blouin. Le

M. L. J. DEMERS, candidat libéral à Lévis

président a jugé à propos de clore alors l'assemblée, mais les électeurs ayant insisté pour entendre M. Blouin qui avait été interpelé par M. Atkinson, M. Blouin monta sur le husting et compta son fait à Atkinson aux applaudissements de l'auditoire.

L'assemblée, convoquée par quelques mécontents, a tourné à l'avantage du parti libéral.

Le sentiment populaire, à Lévis, est toujours en faveur du gouvernement fédéral. Atkinson a essayé de soulever l'assemblée contre M. Tarte, mais en vain : les électeurs sont confiants dans les promesses du gouvernement. M. Demers sera élu par acclamation.

FEU LE DOCTEUR G. D. GERNON

St-Benoit, 9. — Les funérailles du regretté Dr G. D. Gernon ont eu lieu lundi matin à St-Benoit au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis.

Toute la population de St-Benoit a tenu à venir payer le dernier tribut à celui qui avait rempli si dignement pendant cinquante ans au milieu d'eux une mission toute de dévouement et d'abnégation.

Le deuil était conduit par les deux fils du défunt, les Drs George et Harry Gernon et par son gendre, M. le notaire Chauret, M.P.P.

Les porteurs des coins du poêle étaient les Drs Ethier, Wilson, Pagé et M. J. A. C. Ethier, M.P.

Le service a été chanté par M. le curé Corbeil.

Un choeur puissant sous l'habile direction de M. le notaire Girouard rehaussait la solennité de la circonstance.

Parmi les personnes venues de l'étranger et remarquées dans le cortège étaient MM. F. X. Mathieu, avocat ; Dom. Leduc, avocat ; Charles de Montigny, protonotaire ; Dr Lamarche, shérif Lapointe, notaire Fortier, Langlois, Séguin, préfet de comté, Moise Brazeau, Fortier, avocat, notaire Champagne, notaire Fauteux, Emile Champagne, Zéphirin Raymond, notaire Forest, P. Labelle, F. Paquin, James Walker, Hugh McColl Ladouceur, Gauthier, etc., etc.

LA FABRIQUE DE COTON

Valleyfield, 11. — A une assemblée des directeurs de la fabrique de coton, on a décidé d'agrandir la section des tisserands de façon à faire de la place pour 400 métiers à tisser.

MENACES DE MORT

Contre le président McKinley

Par un ancien soldat américain devenu fou

Un ancien soldat américain, d'origine allemande, nommé Henry Muller, devenu tout à coup fou, a écrit une lettre annonçant qu'il avait l'intention de tuer le président McKinley. Il a également envoyé des lettres de menaces au pasteur allemand Riedel, et au vice-consul. Le détective Coleman a fait l'arrestation du pauvre maniaque, hier après-midi. Muller a tombé d'épilepsie ce matin dans le bureau des détectives. Il a été envoyé en prison où il sera examiné sur son état mental.

MEURTRIER PENDU

Son complice est en prison pour vingt ans

Elizabeth, N. J., 10. — Louis Roesel a été pendu ici, ce matin, à 11.13 heures.

Dans la nuit du 9 septembre 1897 Louis Roesel et George Manshand avaient tué James C. Pitts, un riche cultivateur de Summit, N. J., afin de le voler. Tous deux s'accusèrent réciproquement d'avoir porté le coup auquel Pitts a succombé, mais Roesel fut condamné à mort et Manshand à vingt ans de prison.

L'avocat de Roesel a épuisé tous les moyens possibles pour sauver son client ; et le meurtrier a été si souvent condamné qu'il se disait fatigué d'entendre répéter par le juge : "Et à être pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'en suive."

UN COUPLE VENERABLE

Echo des noces de diamants de M. et Mme O. Laforest

Dans notre édition du 6 courant, nous avons publié un compte-rendu des grandes et belles fêtes données à Belle-Rivière, Ont., à l'occasion du 60ème anniversaire de mariage de M. et Mme O. Laforest.

M. OLIVIER LAFOREST

Mme OLIVIER LAFOREST

Aujourd'hui nous sommes heureux de présenter à nos lecteurs les deux vénérables jubilaires à qui nous souhaitons encore de nombreuses années.

L'INCENDIE DU BRUNSWICK

On parle de faire un boulevard du site de l'hotel incendié

Quelques reliques du passé dans les décombres

Sorel, 9.—Il me serait difficile de vous donner un compte rendu détaillé du terrible désastre qui vient de fondre sur notre ville. Sorel qui se loue d'être rarement visité par le feu, a été cruellement éprouvée et déplore ainsi que je vous l'ai télégraphié hier, la perte d'un splendide édifice qui en faisait sûrement un de ses plus beaux ornements. Là où était cet immense bâtiment qui s'appelait l'Hôtel Brunswick on ne voit plus qu'un monceau de briques et de fer tordu d'où s'échappent encore des tourbillons de fumée épaisse et nauséabonde.

On est heureux encore de n'avoir à déplorer aucune perte de vie. Les voyageurs et pensionnaires de l'hôtel ont pu se sauver en hâte et leurs pertes se bornent à du linge de corps. M. De Grosbois, fils du Dr De Grosbois, M.P.P. pour Shefford, et employé au havre, pensionnait à l'hôtel et perd du linge et sa bibliothèque.

M. Napoléon Latraverse, le directeur du Brunswick s'est sauvé avec sa famille, mais n'a pu malheureusement sauver la plus grande partie de ses effets. M. Latraverse louait l'hôtel meublé de M. Jos. Morgan, mais il avait fait faire dans ces derniers temps, de ses propres deniers, pour plusieurs centaines de piastres de réparations. La lingerie, la literie et la coutellerie lui appartenaient aussi, mais sur tout cela M. Latraverse n'avait pas un sou d'assurance. Le Brunswick et son ameublement étaient estimés à $51,000.

M. Langlois, marchand de chaussures en gros, avait une assurance de $6,000. Il évalue ses pertes à $10,000.

M. Wm Boivin évalue les différentes pièces de menuiserie, qui devaient servir au presbytère de Pierreville, actuellement en construction, à $2,500. Là-dessus il a $1,000 d'assurance et quelques morceaux ont été sauvés. M. Wm. Côté n'a pas un sou d'assurance et les outils et effets détruits avaient une valeur de $500.

—Une foule énorme a stationné toute la journée près des ruines fumantes. Le feu a été vu de plus de trois lieues de Sorel et a attiré nombre d'étrangers dans notre ville.

On donnait comme rumeur, dans la ville aujourd'hui, que M. Latraverse occuperait temporairement la propriété de M. Morgan au coin des rues Augusta et de la Reine, en face de l'hôtel détruit. Les MM. Morgan ne semblent pas décidés à reconstruire l'édifice brûlé qui n'a jamais eu du reste la réputation d'être lucratif pour ses "landlords". Quelqu'un suggérait aujourd'hui, si les propriétaires ne faisaient pas reconstruire, de faire du terrain un boulevard d'où l'on aurait une vue splendide sur le Richelieu et sur le St Laurent.

—La pression de l'aqueduc n'était pas très forte, mais la pompe à vapeur qui s'approvisionnait au Richelieu même, a fait un excellent travail. Il eut mieux valu, me dit-on, la mettre immédiatement sur le Richelieu au lieu de l'adapter comme on l'a fait, au début du sinistre, aux bornes-fontaines, ce qui a diminué la pression.

Je vous ai dit hier, que le magasin de M. Arthur Langlois fut autrefois occupé par la Cie J. B. Rouillard, imprimeurs du "Sud", du "Patriote", de l'Impartial", du "Passepartout". Je ne révélerai aucun secret en disant que M. Rouillard ne fit pas fortune ici et dût laisser une partie de son matériel pour satisfaire la rapacité de ses créanciers. De ce matériel, partie fut revendue, mais la presse à journal ne trouva jamais acquéreur et fut finalement mise dans la bâtisse où M. Wm Boivin et M. Wm Côté mettaient le surplus de leur assortissement et qui a été rasée comme le reste par le feu.

Je n'ai pas besoin de dire que la pauvre presse ne servira plus guère à l'impression de journaux, mais j'ai d'autres souvenirs à rappeler à ce propos. La presse en question avait été achetée en 1887, de M. H. Beaugrand, et servit à imprimer "La Patrie", avec succès, nul n'en doutera, jusqu'à ce que les presses rapides Marinoni vinrent la reléguer à Sorel. Et celui qui écrit ces lignes, n'a pas vu sans un serrement de coeur les débris épars de la vieille machine, doublement chère pour lui.

LA DORMEUSE

Elle se retablit tres lentement

Mlle Eva Roch, la jeune fille de la rue Marie-Anne qui a été plongée pendant un mois dans un sommeil ininterrompu, se rétablit lentement. Elle ne peut encore marcher. Son médecin, le docteur Rivet, déclare cependant que sa guérison complète est assurée.

Nous avons reçu hier une lettre nous priant de solliciter le public à venir en aide à la famille de M. Roch, si cruellement éprouvée. Cette demande est inopportune, et un appel à la charité blesserait M. Roch, qui n'est pas riche, mais a assez pour soutenir sa famille.

M. Roch est employé pour la corporation de Montréal.

GRAINETIER TRES OCCUPE

Une des places les plus d'affaires de New-York est certainement l'établissement de graines et de semences de Wm Rennie. Le succès rapide de cette maison a nécessité une addition de locaux pour pouvoir faire face aux milliers d'ordres reçus chaque année de toutes les parties du Canada. Ces établissements occupent les édifices de la rue Adelaide à la rue Lombard. Jour et nuit des machines fonctionnent pour nettoyer et préparer ces graines pour le marché.

Après avoir passé par plusieurs salles remplies du haut en bas de graines, l'on arrive au département où les ordres sont expédiés et l'on trouve là une foule de commis.

Si l'on en juge par le nombre des ordres reçus et la rapidité avec laquelle ils sont exécutés, cette maison est reconnue pour la plus grande du Canada pour expédier des plantes et graines. Des graines pures et fraiches et propres au climat sont les seules fournies par cette maison.

Il y a des gens qui ont tellement hâte de se procurer des graines de cette maison qu'ils oublient de nous donner leur nom et leur adresse.

UN DRAME A PROVIDENCE

Le journaliste Martin assailli à coups de revolver par trois bandits

UN AUTRE BLESSE

Providence, 10. — Frederick R. Martin du "Providence Journal," a été assailli à coups de pistolet par l'un des bandits de la rue Bell, près d'Olneyville, vers 10 heures 30 mercredi soir.

Il ne fut pas sérieusement blessé, cependant. William Fuller, fils de Frank Faller, le propriétaire d'une écurie, rue Tobey, fut aussi blessé par le même brigand, mais il n'y a rien de sérieux. Martin est récemment arrivé en cette ville; il était autrefois employé à un journal de Boston. Mercredi soir il a été au théâtre accompagné de sa soeur, de Mlle Marion McNear et d'autres.

Après la représentation, Martin reconduisit Mlle McNear, qui est employée comme nourrice dans la famille su Dr E. M. Harris lequel occupe une maison de la rue Bell. En approchant de la maison, Mlle McNear fit remarquer à Martin qu'il y avait de la lumière dans la pièce d'en bas. Martin n'était qu'à quelque distance du lieu où il avait laissé sa compagne, lorsqu'il entendit une femme crier au secours. Il retourna à la maison et fut affronté par trois hommes, et l'un d'eux, lui présentant le bout d'un pistolet, le somma de lever les mains.

Avant qu'il n'eut le temps d'agir, Martin reçut une balle à la jambe ; une seconde balle le blessa à la main et les bandits prirent alors la fuite.

Martin les poursuivit en criant à la police. Arrivés sur la rue Broadway, les brigands tirèrent de nouveau et une balle traversa son chapeau.

C'est un peu plus loin que les trois coquins rencontrèrent William Fuller, et le prenant sans doute pour un officier de police, ils lui commandèrent de lever les mains et au même instant il sentit une douleur cuisante à l'épaule, et le trio disparut.

Martin fut conduit à l'hôpital et l'autre homme fut aussi placé sous les soins d'un médecin.

A la résidence du Dr Harris on apprit que les voleurs s'étaient introduits dans la maison quelque peu après dix heures, et, tandis que la famille dormait à l'étage supérieur, ils faisaient honneur à tout ce qui leur tombait sous la main. Plusieurs articles manquaient. Trois pardessus appartenant à M. Harris furent aussi enlevés par ces visiteurs nocturnes.

Mlle McNear s'attendant à trouver quelque membre de la famille debout, était entrée par une porte de derrière et était tombée au milieu de la bande. Elle avait été prise à la gorge et lui ayant administré un coup de bâton sur la tête ses assaillants avaient déguerpi au plus vite. Elle les avait suivis jusqu'à la porte et avait donné l'alarme.

M. Martin est un enfant de Lowell, ayant puisé son éducation en cette ville. Plus tard il fut rédacteur au "Boston Journal." L'été dernier il représentait ce journal comme correspondant à Porto Rico. Il est le frère du Dr G. Forrest Martin, de Lowell.

UN MEURTRIER

Se serait refugie dans notre ville

Un Italien de cette ville qui est en relation constante avec les policiers, a eu une conférence avec le chef de la sûreté, à propos de l'arrestation d'un meurtrier new-yorkais qui se serait réfugié dans nos murs. L'Italien prétend avoir des preuves positives de la présence du meurtrier à Montréal. M. Carpenter va sans doute utiliser cette précieuse information et mettre ses limiers en campagne pour découvrir la retraite du prévenu.

RATS VOLEURS

Ils s'étaient emparés de $400

Toronto, Ont., 15.—Il y a quelques jours, le caissier de la banque d'Ontario, constatait la disparition d'une liasse de huit billets de $50. Après avoir cherché partout sans rien trouver, le caissier a fait appeler un charpentier pour déplacer son lourd bureau. Derrière ce bureau, sur le parquet, le charpentier a d'abord trouvé un billet d'un dollar, venu là on ne sait comment, puis, un peu plus loin, près d'un trou percé dans la cloison, la liasse des huit billets manquants. On suppose que des rats, qui faisaient de fréquentes visites au tiroir-caisse dans lequel le caissier avait l'habitude de serrer les provisions destinées à son lunch, auront emporté la liasse mais n'auront pas pu la faire passer par leur trou.

MORT SUBITE

Une vieille dame nommée Delia Lafranchise, épouse de Alfred Lapointe, est morte subitement jeudi après-midi dans l'état de boucher de M. Lespérance, situé à l'angle des rues Ste-Catherine et Poupore. Elle revenait de visiter des parents à Hochelaga, accompagnée d'un de ses neveux, quand elle a éprouvé un malaise et est entrée chez le boucher où elle est morte quelques minutes plus tard.

Le coroner a tenu une enquête et on en est venu à la conclusion que la défunte avait succombé à une maladie de coeur.

A l'Ange Gardien de Rouville

L'Ange-Gardien, 11.—M. François Bellevue dit Bousquet, le plus vieux citoyen de cette paroisse, est mort hier à l'âge de 102 ans. Le vénérable vieillard a joui jusqu'aux derniers moments de toutes ses facultés mentales. Il était le père de M. Onésime Bellevue, cultivateur de l'Ange-Gardien.

INCENDIE A PORT DAWSON

Seattle, Wash., 13 — Le feu s'est déclaré le 13 février dans le magasin de Rogers, Port Dawson, Alaska. L'incendie a complètement détruit ce magasin ainsi que celui de Fish & Coy. Les pertes sont de $50,000. Une grande quantité de marchandises a été volée.

LE NOMININGUE

Le R. P. Cottet, curé du Nominingue, est de passage à Montréal. Il se rend à Ottawa dans l'intérêt du chemin de fer projeté de Labelle au Nominingue.

DES JEUNES BANDITS

Deux citoyens assaillis et voles à Sherbrooke

Sherbrooke, 11.—Vendredi dernier, W. L'Heureux et Georges Deslauriers, de cette ville, entraient au Montreal House et demandaient à un vieillard qui se trouvait là, M. Onésime Hamel, de Stanfold Station, de prendre un verre avec eux. On prit plusieurs coups et l'on en vint à parler chevaux. Après une discussion assez vive, les deux jeunes gens réussirent à amener le vieillard dans l'écurie. Là ils l'assaillirent brutalement et le dépouillèrent des quelques valeurs qu'il avait sur lui. Hamel se releva cependant et put donner l'alarme.

Les voleurs se sauvèrent à l'hôtel Windsor où ils trouvèrent un nommé Joseph Boisvert, maçon de Sherbrooke, qui se retirait pour se rendre chez lui. Ils le suivirent et arrivés au milieu du pont du moulin Paton ils sautèrent sur Boisvert qui se défendit en brave. Cependant les jeunes bandits réussirent à lui enlever $13 qu'il avait dans les poches de son habit.

L'heureux a été arrêté samedi et la police recherche activement Deslauriers.

NOMINATIONS A L'OFFICIELLE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT - GOUVERNEUR, le 3 mars courant, 1899, de nommer MM. James Lachance et François Gagné, commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Agnès de Ditchfield, comté de Beauce, en remplacement de MM. Joseph Goulet et Félix Lapointe, absents de la municipalité.

Par arrêté en conseil, en date du 3 janvier 1899, de nommer l'honorable Jean-Baptiste Romuald Fiset, membre du Sénat du Canada, médecin, de la ville de Rimouski, et Florian Lavoie, médecin de Cedar Hall, conjointement coroner pour le district de Rimouski, avec juridiction, pour le docteur Lavoie, sur le comté de Matane, seulement.

Le 4 mars 1899, de nommer en vertu des dispositions des articles 330, 332 et 341 du code municipal, MM. Alphonse Leclerc, Adélard Thérien, Alphonse Lacasse et Isidore Carrière, conseillers, et Alphonse Leclerc, maire, de la municipalité du canton Klamika, comté de Labelle.

Par arrêté en conseil, en date du 2 mars 1899, de nommer M. Jos. Gariépy, régistrateur de la division d'enregistrement No 2, du comté de Charlevoix, demeurant à la Baie Saint-Paul, commissaire "per didimus potestatem", conformément aux dispositions de l'article 605 des S. R. P. Q.

De révoquer la commission pour la décision sommaire des petites causes, en date du 14 février 1893, pour la paroisse de Sainte-Agathe des Monts, comté de Terrebonne, et de nommer par commission en date du 6 mars 1899, MM. H. U. Bélisle, Edmond Grignon, Henri Parent, Isaac Coursol, Chs. St-Aubin, Eugène Bélisle, Adrien L'Allier, commissaires de la dite cour.

CONCOURS DE MERITE AGRICOLE POUR 1899

Le concours de Mérite Agricole aura lieu, en 1899, dans la cinquième région de la province, comprenant les 7 comtés suivants :

Portneuf, Québec, Montmorency, Charlevoix, Chicoutimi, Saguenay et Lac Saint-Jean.

Les personnes qui désirent prendre part à ce concours, doivent adresser leur entrée au département de l'Agriculture "le ou avant le 1er juin", sur des blancs d'inscription qui leur seront remis, sur demande, par ce département.

Nulle demande d'entrée transmise après le temps requis ne sera acceptée par le département.

Les lauréats qui ont obtenu la médaille d'argent et le diplôme de Très Grand Mérite en 1894, ne doivent oublier qu'ils ont droit, cette année, de concourir de nouveau pour faire décider auquel doivent être décernés la médaille d'or et le diplôme de Très Grand Mérite Exceptionnel. Ceux qui, à la même époque, n'ont obtenu que le nombre suffisant pour avoir droit à la médaille de bronze avec diplôme de Grand Mérite ou au diplôme de Mérite, peuvent également prendre part au concours cette année.

A ST-LAMBERT

M. P. M. Wickham, qui vient d'être élu maire de St-Lambert, a présidé l'assemblée du Conseil, lundi soir. Les trois nouveaux conseillers, MM. A. Patenaude, J. S. Sorley et W. S. Elliott, ont pris leurs sièges.

Dans son adresse d'inauguration, le maire Wickham a félicité la ville de St-Lambert du choix judicieux qu'elle a fait de ses nouveaux échevins. Leur concours sera des plus précieux pour la bonne administration des affaires municipales. La santé publique ne laisse rien à désirer. Si le nouveau pont est construit, plusieurs personnes viendront sans doute s'établir à St-Lambert. Le rôle d'évaluation a augmenté de $481,309 en 1893. L'année dernière, il se montait à $743,515.

Les divers comités ont été formés comme suit :

Finances :—MM. Elliott, Trudeau et Gravel.

Eau et égoûts :— MM. Rosevear, Trudeau et Elliott.

Chemins :—MM. Gravel, Elliott, Patenaude et Sorley.

Feu :—MM. Trudeau, Rosevear et Gravel.

Eclairage :—MM. Patenaude, Sorley et Elliott.

Les épaluateurs seront MM. W. Andreys, R. C. Barnes et N. Gravel.

GAGEURE EXTRAORDINAIRE

M. Graragni, un pianiste de Milan, vient de gagner une gageure extraordinaire; il a touché pendant vingt-cinq heures consécutives le piano sans profiter même de la demi-heure de repos qu'il avait stipulée. Il s'est assis devant son instrument à 11 heures du soir et a plaqué son dernier accord le lendemain à minuit. Des oeuvres comiques, un ballet, des opéras dont deux ouvriers de Wagner, y ont passé pendant que les amis de l'héroïque pianiste lui ingurgitaient du café, du thé, du Vin St-Michel et des jaunes d'oeufs. Graragni, à la fin de l'épreuve était si peu fatigué qu'il se déclarait disposé à continuer pendant six heures moyennant un cachet de 1,000 francs. Les effets stimulants et nutritifs du Vin St-Michel avaient aidé le célèbre pianiste à gagner son pari.

ACCUSE DE MEURTRE

La victime est un nomme Langevin

Rouses Point, N. Y., 10.—Un nommé Mandigo a été arrêté sous l'accusation de meurtre. La victime serait Michel Langevin. Mandigo aurait tué Langevin parce que celui-ci aurait refusé de boire avec lui chez un nommé McGowan. Langevin, grièvement blessé, a succombé qu'hier soir. Cet attentat aurait été commis le 2 mars.

A ST-FRANCOIS

Prolongation du chemin de fer Quebec Central

St. François, Beauce, 11.—La température printanière dont nous avons joui la semaine dernière n'a pas duré. Cette semaine il est tombé une forte bordée de neige et il fait passablement froid depuis deux ou trois jours. Néanmoins les anciens et les chasseurs prédisent un printemps hâtif. Dimanche dernier, le 5 du courant, il s'est vendu du sucre nouveau à la porte de l'église, c'est assez rare pour qu'il en soit fait mention.

Il est question de la prolongation du chemin de fer Québec Central jusqu'à St. George au printemps. Il paraîtrait comme que M. Breakey, propriétaire des scieries de Scott Jonction, aurait déclaré que si la compagnie du Québec Central ne construisait ce prolongement qu'il serait prêt à l'entreprendre lui-même. M. Breakey est un des plus grands propriétaires de la Beauce et un des directeurs de la Banque Québec, qui a une succursale à St. George.

—Les travaux projetés pour l'agrandissement et les réparations à l'hôtel Montréal doivent commencer lundi prochain.

Brockville, 15. — En cour d'assises hier, John Workman, de Kemptville. Agé de 16 ans a été jugé pour homicide. Il était accusé d'avoir tué James Hittsman, à Kemptville, le 30 septembre dernier, d'un coup de fusil. On a reconnu que la mort de Hittsman était purement accidentelle. Workman ignorant que l'arme était chargée, et l'accusé a été acquitté.

CHERS MESSIEURS.—J'ai beaucoup souffert du rhumatisme et, dernièrement j'ai dû garder le lit. Voyant une annonce de votre LINIMENT MINARD, je l'ai essayé et j'ai été immédiatement soulagé. J'attribue mon retour à la santé à la merveilleuse puissance de votre remède.

LEWIS S. BUTLER.
Burin, Terreneuve.

NAISSANCES

BOUDREAU.—A Lower Aboujagane, N. B., le 18 février 1899, l'épouse de M. Damien Boudreau, un fils, le troisième, qui a reçu les noms de Joseph Emile Léonard.

ROY.—A St. Michel de Bellechasse, le 9 mars 1899, l'épouse de M. Onésime Roy, une fille, qui a reçu au baptême les noms de Marie Laura Hermine.

Parrain et marraine M. et Mme Rosaire Goulet, ex-régistrateur, de Little Falls, Minn. 16-1-18

BAROLET.—Monsieur le docteur et madame J. A. Barolet, de Joliette, font part à leurs parents et amis de la naissance d'un garçon, arrivée le 5 du courant.

GERVAIS.—A St. Jovite, le 9 courant, l'épouse du Dr. J. Eug. Gervais, un fils. Parrain et marraine M. et Mme Francis Archambault, de l'Assomption, grands parents de l'enfant.

DECES

TOUSIGNANT.—A Stanfold, Co Arthabaska, le 1er mars 1899, à l'âge de 19 ans, Augustine, fille de P. Tousignant.

LEPAGE.—A St. Pierre de Montmagny, le 24 février, sieur Pierre Lepage, à l'âge de 70 ans.

L'inhumation a eu lieu le 28 à 8 30 heures a.m. Le service a été chanté par son neveu, l'abbé A. Lepage, de Quebec.

PAPINEAU.—A St. Henri, jeudi, le 9 courant, à l'âge de 30 ans, 11 mois, Lucie Eudoxie Paquette, épouse de L. J. D. Papineau.

PELLETIER.—A Grand Falls, N. B., le 4 courant, à l'âge de 17 ans 9 mois, Marie Louise Agnès, fille bien-aimée de Achille Pelletier. 14-3-2i

VEZINA.—En cette ville, samedi le 11 courant, à l'âge de 49 ans et 5 mois, M. Louis Onésime Vézina, mort accidentellement.

LAROSE.—En cette ville, le 13 courant, à l'âge de 68 ans et 6 mois, Virginie Mijotte, épouse de Hubert Larose, autrefois de Verchères.

GIROUX.—A Sorel, le 13 courant, à l'âge de 46 ans, 7 mois, Albina Lamoureux, épouse de feu Jacques H. Giroux, de la maison J. Grenier et Cie.

MIRON.—A Ste-Anne, Illinois, le 15 février, Cyrille Miron, père du Révd. F. X. Miron, de West Fairfield, Pa., âgé de 78 ans.

les formules parisiennes les plus dispendieuses. Si s'en ni s'cure de bois. Essayez et vous verrez comme cela se vend bien. Nous l'envoyons **gratis.** Si vend ce le paquet, renvoyez-nous $1.20 et nous vous enverrons immédiatement la bague. Commission libérale si on le préfère. Les parfums non vendus peuvent être renvoyés. Soyez le premier dans votre localité. **HOME SUPPLY CO., Dept. Y. Toronto, Ont.**

HOMMES ET FEMMES pour ouvrage agréable chez soi, journée ou soirée $6 à $12 par semaine ; pas de colportage ; expérience pas nécessaire. Instructions complètes et ouvrages envoyés par la poste sur demande. Adresse : Memorial Company, London, Ont. 18 mars 99-2i

AVIS

Est donné par le présent que demande d'un acte d'incorporation sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour une compagnie dont le but est de promouvoir et de stimuler le commerce entre le marchand et le consommateur ou le fournisseur, de perfectionner des plans et des systèmes dans ce but, de se procurer des droits d'enregistrer pour ces buts et de réclames et de toute autre affaire qui sera nécessaire ou convenable pour atteindre ces buts.

McNEIL, McNEIL & TERRAN,
Procureurs pour les requérants.
Donné à Halifax, N.E., 22 février 1899.
18 mars 1899-4i